

**Pôle  
Métropolitain  
de l'Oise** | AGGLOMÉRATIONS  
BEAUVAIS | COMPIÈGNE | CREIL  
Pôle Métropolitain de l'Oise

**Objet : réunion du comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Oise**

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convier à une réunion du Comité syndical du Pôle Métropolitain de l'Oise qui se tiendra le :

**Vendredi 19 février 2021 à 09 h 30**

***Communauté d'agglomération du Beauvaisis***

***Salle des Tisserands ou en visio-conférence***

***48 rue Desgroux – 60 000 BEAUVAIS***

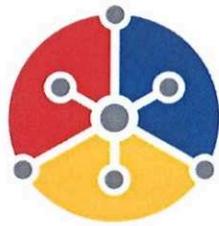
Les modalités de connexion sont jointes en annexe.

L'ordre du jour est annexé à la présente convocation.

Vous remerciant par avance de votre présence, nous vous prions de croire à l'assurance de nos salutations distinguées.

La Présidente,

Caroline CAYEUX



**Pôle  
Métropolitain  
de l'Oise** | AGGLOMÉRATIONS  
BEAUVAIS | COMPIÈGNE | CREIL

## COMITÉ SYNDICAL

**Vendredi 19 février 2021 - 09 h 30**

**Salle des Tisserands ou en visioconférence**

- 1- Présentation de l'étude « marketing territorial » et suite à donner.
- 2- Adoption du règlement intérieur.
- 3- Débat d'orientation préalable à l'adoption du budget primitif 2021.
- 4- Contribution spontanée sur la future politique d'aménagement et d'équilibre des territoires 2021- 2027 (PRADET).
- 5- Projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie.
- 6- Contribution à la deuxième version du programme opérationnel européen FEDER/FSE+.
- 7- Questions diverses :
  - programme de travail 2021,
  - retour sur l'évènement « Rendez-vous Agrégats ».

## POLE METROPOLITAIN DE L'OISE

### EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 19 février à neuf heures trente minutes, le Comité syndical du pôle métropolitain de l'Oise dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, sous la Présidence de madame Caroline CAYEUX,

Étaient présents :

madame Caroline CAYEUX, monsieur Dominique DEVILLERS, monsieur Gérard HÉDIN, monsieur Philippe MARINI, monsieur Bernard HELLAL, monsieur Nicolas LEDAY (suppléant de monsieur Laurent Portebois), monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, madame Sophie LEHNER (suppléante de monsieur Jean-François DARDENNE).

Monsieur Dominique DEVILLERS a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

#### **1- Présentation de l'étude « marketing territorial » et suite à donner.**

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- de prendre connaissance de l'étude stratégie et communication,
- de créer un groupe de travail sur la définition d'un plan d'action,
- d'autoriser madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **2- Adoption du règlement intérieur.**

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter le règlement intérieur du Pôle Métropolitain de l'Oise,

#### **3- Débat d'orientation préalable à l'adoption du budget primitif 2021.**

Les membres du comité syndical ont débattu sur les orientations budgétaires 2021 suivantes :

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>2021</b>
002 – Résultat de l'exercice précédent	0 €
74758 – Cotisations des membres	30 000 €
7472 – Subvention Région	30 000 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>60 000 €</b>

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2021</b>
011 – Charges à caractères général	51 000 €
65 – Autres charges de gestion courante	6 000 €
67 – Charges exceptionnelles	3 000 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>60 000 €</b>

#### **4- Contribution spontanée sur la future politique d'aménagement et d'équilibre des territoires 2021- 2027 (PRADET).**

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver cette contribution spontanée à la future politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires,
- d'autoriser madame la Présidente à transmettre ces éléments,
- d'autoriser madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

#### **5- Projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie.**

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'affirmer son soutien au projet Roissy-Picardie pour le territoire du Pôle Métropolitain de l'Oise,
- d'autoriser madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

## **6- Contribution à la deuxième version du programme opérationnel européen FEDER/FSE+.**

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver ces éléments d'appréciation dans le cadre de la concertation de la deuxième version du programme opérationnel FEDER/FSE+ 2021/2027,
- d'autoriser madame la Présidente à transmettre ces éléments,
- d'autoriser madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

La séance est levée à 10 heures 35.

Pour extrait conforme,

**La Présidente,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cayeux' with a stylized flourish at the end.

**Caroline CAYEUX**

## POLE MÉTROPOLITAIN DE L'OISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2021-01

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 19 février à neuf heures trente minutes, le Comité syndical du pôle métropolitain de l'Oise dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, sous la Présidence de madame Caroline CAYEUX,

Étaient présents :

madame Caroline CAYEUX, monsieur Dominique DEVILLERS, monsieur Gérard HÉDIN, monsieur Philippe MARINI, monsieur Bernard HELLAL, monsieur Nicolas LEDAY (suppléant de monsieur Laurent Portebois), monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, madame Sophie LEHNER (suppléante de monsieur Jean-François DARDENNE).

Monsieur Dominique DEVILLERS a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 24 FEV. 2021



## **ÉTUDE STRATÉGIQUE MARKETING TERRITORIAL : PRÉSENTATION ET SUITE À DONNER DU PLAN D' ACTIONS OPÉRATIONNEL**

**RAPPORTEUR : Madame Caroline CAYEUX  
Présidente**

Le Pôle Métropolitain de l'Oise a souhaité se doter d'une stratégie de marketing territorial afin de construire le socle de sa stratégie de spécialisation. Ainsi, en juillet 2019, le PMO a lancé un marché de prestation de conseils en stratégies et communication attribué en octobre 2019 à la société CM International.

Nos trois territoires ont développé des axes communs ces dernières années :

- Nos 3 agglomérations se distinguent par une forte présence industrielle, ce qui leur a valu la labélisation de territoire d'industrie. L'industrie est présente avec des sites de production mais aussi des centres de Recherche et développement. Des échanges de bonnes pratiques existent d'ailleurs entre les équipes sur ce sujet.
- Le Beauvaisis et le Compiégnois ont intégré la démarche de contrat de transition écologique (CTE). L'agglomération de Creil a également fait part de son souhait d'intégrer cette démarche.
- Les agglomérations de Compiègne et Beauvais ont mis en place un incubateur-accelérateur d'entreprises Innovantes, principalement orienté sur la Bioéconomie. L'agglomération de Creil a fait part de son souhait d'intégrer ITerra.

Le PMO héberge sur son territoire des Établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ce qui est une condition pour la labélisation des parcs d'innovation et de leur incubateur par la région.

Enfin, la CCI de l'Oise mène ou a mené sur nos 3 territoires, une action d'écologie industrielle territoriale (EIT), visant favoriser la réduction des gaz à effet de serre des industriels. Ceci se fait par le biais de diagnostics multi flux. Il convient de noter que sur notre territoire, l'industrie est le plus gros émetteur de Co2. L'idée est donc de travailler ensemble pour réduire cette part.

### **Les objectifs de l'étude sont multiples :**

- appréhender largement les dynamiques économiques du territoire au-delà des frontières administratives du PMO,
- délimiter des domaines d'activités stratégiques bien distincts.

*Ce travail d'objectivation de domaines d'actions stratégiques a permis de jeter les bases d'une stratégie de spécialisation PMO visant à :*

- valoriser les domaines d'excellence et à fort potentiel,
- consolider leurs atouts en Recherche – Formation – Innovation,
- et donc capter localement plus d'investissements privés comme publics.

Une trentaine d'entretiens ont été réalisées avec des acteurs clés du territoire (GERC, Services aux Entreprises et de la Certification, INERIS ; SAS Pivert, R&D, Bostik, GERCO, CETIM...) auxquels se sont ajoutés une analyse documentaire et des extractions de données d'entreprises.

Ce travail a permis d'identifier 5 domaines d'activités stratégiques majeurs, dans lesquels le PMO pourrait prioriser ses actions (cf. rapport de l'étude en annexe) :

- **les Agrotechnologies (ou agroéquipements)** : ce domaine est particulièrement structuré sur l'agglomération du Beauvaisis avec la présence d'acteurs économiques majeurs, d'un écosystème de soutien au développement et à l'innovation du domaine et d'un acteur clé de la recherche et de la formation. Néanmoins, ce secteur concerne seulement une agglomération,
- **la Cosmétique** : le territoire compte des acteurs présents à tous les maillons de la chaîne de valeur dans ce domaine (fournisseur matières premières et formulation, fabricants de produits cosmétiques, fabrication de moules pour parfums et cosmétiques, emballage, conditionnement et logistique, services associés...). Cependant, la cosmétique n'est pas un domaine qui rassemble de manière homogène les trois agglomérations,
- **le secteur Bâtiment Travaux Publics (BTP)** cette filière présente des enjeux d'avenir : transition environnementale, transition numérique, attractivité des métiers, logique de « renouvellement urbain ». Il y a une masse critique d'entreprises très significative ainsi que quelques centres de R&D sont présents sur le territoire mais le BTP n'est pas structuré en véritable écosystème de croissance et d'innovation (faible dynamique de coopération),
- **la Bioéconomie**, dont la chimie biosourcée : les activités des acteurs-clés présents sur le territoire et œuvrant dans ce champ, couvrent l'ensemble des grands enjeux de la valorisation de la biomasse (protéines biosourcées, matériaux biosourcés, énergies biosourcées, bioproduction de molécules d'intérêt). La spécialisation du PMO dans ce domaine permettrait de capter des projets d'investissement que la région, l'Etat et des investisseurs étrangers sont susceptibles de flécher,
- **l'Industrie du futur** : cette filière désigne l'ensemble des nouvelles technologies, qui, intégrées aux process de production, modernisent des outils industriels et permettent la transformation numérique des entreprises. Le territoire dispose de nombreux atouts dans ce domaine : des industriels qui investissent dans l'innovation et dans l'excellence opérationnelle, des fournisseurs de services d'automatisation et de robotisation industrielle, des acteurs de la recherche et des offres de formations parfaitement en adéquation avec les enjeux actuels...

...et 1 domaine transversal : **l'écologie industrielle et territoriale**, que le PMO pourrait valoriser dans l'ensemble de sa stratégie d'attractivité et de communication. En effet, des démarches exemplaires (comme la valorisation d'écoproduits dans le cadre des diagnostics multiflux), des projets pilotes et des expertises sont conduites sur le territoire par des acteurs locaux divers (industriels, collectivités, prestataires publics ESS...). En utilisant l'EIT comme fil conducteur, le PMO œuvrerait pour mieux faire connaître les expertises et opérateurs présents sur le territoire et pour développer davantage d'initiatives. Enfin, d'autres domaines ont été identifiés mais n'ont pas été retenus (agroalimentaire, aéronautique, logistique...).

## Les domaines stratégiques prioritaires et propositions d'actions

Le cabinet CMI a orienté ses propositions de plan d'actions en direction de l'animation de filières. Or ce n'est pas la vocation du PMO qui a davantage pour mission d'animer le territoire pour soutenir l'innovation. Le choix des domaines stratégiques prioritaires et le plan d'actions ont donc été retravaillés par les services des 3 agglomérations.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, les agrotechnologies n'ont pas été retenues. Concernant le BTP et la cosmétique, il est proposé d'interagir tout d'abord avec des structures d'animation de filières légitimes (Fédération BTP60, Cosmétique Valley, France Chimie...) afin d'étudier la faisabilité d'un programme d'action commun dans un second temps.

**C'est donc sur les deux domaines les plus matures sur le territoire<sup>1</sup>, bioéconomie et industrie du futur, qu'est proposé un plan d'actions opérationnel, avec pour fil conducteur transversal, l'écologie industrielle et territoriale. Le plan d'actions proposé au comité syndical est le suivant :**

- **construire une stratégie d'action conjointe aux 3 EPCI** : cette stratégie reposerait sur des échanges avec les animateurs de filières (ex : Pôle IAR/I-Terra /CETIM/UIMM...).
- **mise en place d'un programme de conférences** pour les entreprises : il s'agirait de réaliser des réunions d'information sous forme de conférence sur les 3 territoires. L'objectif étant d'informer les entreprises sur les projets en cours, les financements mobilisables, les leviers à mettre en place. Exemple de sujet : décarbonations des procédés industriels ; Quels outils pour la digitalisation des procédés industriels...
- **renforcer les travaux engagés et en faire naître de nouveaux**, en lien avec les agrégats de l'UTC :
  - communication des EPCI auprès des entreprises de leur territoire pour faire connaître des projets (agrégat Industrie du Futur + plusieurs agrégats liés à la bioéconomie) Exemple de projet : **SmartInUse**, développement d'un dispositif de maintenance prévisionnelle pour améliorer la rentabilité d'un équipement destiné à la production de laine de verre et optimiser la sécurité de l'installation. **Gestion des eaux souterraines** : ce projet est axé sur le pilotage de la nappe souterraine afin de répondre aux tensions quantitatives de recharge de la nappe. Un site démonstrateur, le bassin d'Aronde (surface de 250 km<sup>2</sup>), sera mis à disposition (partenaires : SMOA, Unilasalle, UTC). Il s'agit dans un premier temps de travailler sur des modèles de prévision, qui pourraient être utilisés par la suite pour des buts opérationnels sur le terrain.
  - Possibilité de proposer aux agrégats des thèmes de recherche liés aux fiches-actions des documents-cadres des EPCI comme le Plan Climat Air Énergie territorial, le contrat de transition écologique...

---

<sup>1</sup> Cela s'explique par la présence d'une masse critique d'acteurs économiques sur les 3 agglomérations, d'acteurs de la formation et d'acteurs œuvrant dans la recherche et l'innovation. Par ailleurs, ils s'inscrivent dans la feuille de route du conseil Régional des Hauts de France, dépassant le strict périmètre d'une filière et permettant de recentrer sur des actions de développement économique.

Il est également important de mettre en place des actions internes notamment avec des **échanges de bonnes pratiques** sur les démarches déjà engagées, communes aux 3 EPCI, tout en respectant la confidentialité des dossiers :

- **information sur les appels à projet** au sein du PMO et vers les entreprises intéressées (ex : AAP TI relance industrielle) et sur les entreprises déjà lauréates,
- **aide à la diffusion d'information** entre industriels,
- **analyse comparative des actions déjà engagées sur l'Écologie Industrielle Territoriale.**

**À l'unanimité le Comité syndical décide :**

- de prendre connaissance de l'étude stratégie et communication (cf. le rapport sur l'étude en annexe),
- de créer un groupe de travail sur la définition d'un plan d'action,
- d'autoriser madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

**La Présidente,**



**Caroline CAYEUX**

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 24 FEV. 2021





DÉNOUER LES PROBLÉMATIQUES COMPLEXES EST UN ART

## Stratégie de spécialisation du Pôle Métropolitain de l'Oise

Propositions d'actions opérationnelles pour les domaines « Bâtiment Travaux Publics »  
& « Cosmétique »

---

Parmi les 5 domaines<sup>1</sup> retenus pour la stratégie de spécialisation du Pôle, la cosmétique et le BTP font l'objet de propositions d'actions opérationnelles, pouvant comprendre :

- des dispositifs d'intervention opérationnels (actions d'animation économique, actions de marketing territorial, aides et co-financements, moyens d'ingénierie, réponse voire lancement d'appels à projets, ...)
- des projets structurants pour le territoire (plateformes, infrastructures, ...)
- des actions portant sur l'organisation et les moyens des membres du PMO (outils et services partagés, ingénierie territoriale, ...).

Ce repérage d'actions s'appuie sur un travail de benchmark et d'entretiens. Ce travail nous a permis de consolider un premier vivier d'actions d'intérêt pour chacune des filières, en prêtant une attention particulière aux actions concourant à :

- la croissance et la création d'activités de chaque secteur ;
- la prise en compte des enjeux d'innovation, de R&D et de transfert de technologie ;
- l'accueil et l'implantation des entreprises sur le territoire du PMO et alentours ;
- l'emploi, la formation et la qualification des actifs du secteur ;
- l'accès au marché et le développement commercial ;
- la compétitivité et la structuration de la filière.

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 24 FEV. 2021



---

<sup>1</sup> Bioéconomie, Industrie du Futur, Cosmétique, Agrotechnologies, Bâtiment Travaux Publics



## 1. Bâtiment Travaux-Publics

Avec la sortie de crise sanitaire, le secteur du BTP fait l'objet de plusieurs mobilisations des pouvoirs publics (souvent Conseils Régionaux) et des organisations professionnelles pour soutenir la reprise d'activité : cellule d'écoute des entreprises, appui méthodologique à la gestion des chantiers avec la contrainte des règles sanitaires, aides financières d'urgence aux entreprises sous forme de prêt de à taux zéro, ...

Si l'attention du Pôle Métropolitain de l'Oise pourrait se porter sur la bonne « diffusion » de ces mesures parmi son tissu économique local, il nous semble tout aussi prioritaire d'arrimer le plan d'action aux principaux enjeux d'avenir que traverse le secteur, à savoir :

- **La transition environnementale**, qui exige à la fois d'améliorer la performance énergétique du bâti sur tout son cycle de vie (conception, réalisation, usage, et démolition), tout comme de privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés dans la conception du bâtiment.
- **La transition numérique** du secteur, et en particulier des TPE-PME encore très éloignées des outils numériques et des avantages qu'ils peuvent leur apporter pour réduire les coûts des chantiers, faciliter la collaboration entre les différents corps de métier, gagner en rapidité de conception sans faillir à la qualité des ouvrages, etc.
- **L'attractivité des métiers** dont l'image est portée par les précédentes transition... et qui donc exige en retour des offres de formation adaptées aux nouvelles compétences techniques des professions.
- **La poursuite des projets d'aménagement dans une logique de « renouvellement urbain »**, c'est-à-dire la lutte contre l'étalement, la reconstruction de la ville sur elle-même et le recyclage des ressources bâties et foncières préexistantes.

**Objectif n°1 : Soutenir le développement d'activité et l'accès au marché pour les entreprises locales :**

**Action proposée :** Mobiliser le levier de la commande publique pour favoriser l'exemplarité des projets d'aménagement, en intégrant systématiquement des clauses de marché liées à l'utilisation de matériaux biosourcés et de filière courtes de matériaux, la performance énergétique du bâti, la sobriété du chantier, les protocoles BIM. Cette action peut se traduire par la construction d'un référentiel pour les équipements / réalisations dont les membres du Pôle sont maîtres d'ouvrage.

Par exemple, le Conseil Régional Pays de Loire a établi en 2018 un Référentiel de sobriété architecturale et technique des constructions. Ce dispositif contraignant pour les entreprises de maîtrise d'œuvre, révisé et centralise l'ensemble des critères environnementaux attendus par la collectivité pour son patrimoine. Plusieurs chapitres sont abordés dans le référentiel, avec notamment :

- La conception bioclimatique des bâtiments neufs
- Les bois certifiés et les matériaux et solutions constructives mixtes : bois-béton, bois-métal



- Le réemploi de bétons de déconstruction, gravats inertes et sains et adaptation des solutions techniques pour favoriser ces filières de valorisation
- La possibilité de conservation de sols existants de bonne qualité
- Le réemploi de matériaux, produits ou équipements encore performants (façades en brique, pierre, béton, revêtements, toitures, sols, ...)
- Le recours aux matériaux biosourcés pour les isolants, bétons, panneaux, colles, etc.
- Des expérimentations sur la gestion du tri des déchets : zones de tri spécifique des déchets de chantier, plateforme de réemploi.

Le référentiel, d'abord concentré sur les lycées, vise à terme tous les projets d'investissements immobiliers du Conseil Régional : constructions neuves, extensions et restructurations, rénovations, entretien, maintenance et exploitation. Il est régulièrement mis à jour par la collectivité territoriale en fonction des avis émis sur chaque projet.

**Action proposée :** Faciliter l'accès des PME et TPE locales à la commande publique. Si les règles des marchés publics ne permettent pas d'insérer des clauses de proximité favorisant les entreprises du tissu économique local, la collectivité peut néanmoins leur faciliter l'accès aux marchés en levant les freins aux candidatures et en accompagnant les petites entreprises dans ces démarches.

La CINOR, principale intercommunalité du territoire réunionnais, a signé une convention avec les principales organisations professionnelles du territoire rassemblées en association (SBA : Société pour le Bon Achat), afin d'augmenter la part des TPE et PME locales engagées dans des marchés de travaux publics.

La commande publique de bâtiments et travaux publics représente en effet 1,1 milliard d'euros en 2016, soit 6 % du PIB et plus de 85 % du chiffre d'affaires du secteur local, et pourtant, dans leur immense majorité, les TPE et PME y sont cantonnées à des fonctions de sous-traitance, notamment pour les filiales des grands groupes du BTP délocalisés.

Avec la signature de la convention, le territoire et l'association SBA réalisent des activités de soutien aux petites entreprises du secteur pour mieux accéder aux marchés :

- Informer les entreprises :
  - o Sur les marchés prévus ;
  - o Sur l'organisation interne de l'acheteur ;
  - o Organisation de la Journée du Territoire (échanges, référencement) ;
  - o Présentation du prévisionnel d'achats ;
- Faciliter l'acte de candidature :
  - o Dématérialisation des procédures ;
  - o Simplification administrative ;
- Adapter les marchés : recours plus important à des modalités d'achats spécifiques (allotissement, accord-cadre, multi attribution...) ;
- Alléger la trésorerie des entreprises :
  - o Engagement sur les délais de paiement ;
  - o Mise en place d'avances majorées ;
  - o Mise en place du bénéfice des révisions de prix aux sous-traitants ;
  - o Levée de la retenue de garantie pour les marchés de petits montants...



- Utilisation d'un système de carte d'achat : à l'aide d'une carte de paiement, insérée dans un terminal GPS de l'entreprise, le donneur d'ordres peut s'acquitter des factures de petit montant dès la réception des travaux, et donc d'accélérer les délais de paiement.

*D'autres actions peuvent s'envisager de façon complémentaire :*

- Mettre en relation les porteurs de projets innovants dans le secteur du BTP et les grands donneurs d'ordre du territoire pour intégrer leurs solutions dans les chantiers en cours ou en projet ;
- Sensibiliser la maîtrise d'ouvrage (promoteurs, collectivités...) à l'acceptation d'un surcoût lié à la conception et à la réalisation des ouvrages ;
- Faciliter l'accès à des équipements mutualisés de base pour les professionnels du secteur (manutention, mesure, électricité, ...)
- De façon plus classique, étudier les besoins fonciers et immobiliers du secteur, et développer des programmes de locaux artisanaux et commerciaux adaptés à leur besoin (loyers aidés, modularité des espaces artisanaux, ...).

## **Objectif n°2 : Promotion, attractivité des métiers et soutien de l'offre de formation**

*Diverses actions peuvent être envisagées pour valoriser les métiers du secteur BTP, leur attractivité, et proposer sur le territoire une offre de formation adaptée aux besoins de recrutements, et aux évolutions de compétences requises par la filière :*

- Conduire des actions de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales pour repérer les besoins de recrutement et de formation et ainsi ajuster l'offre et la demande en matière d'emploi ;
- Associer les établissements de formation (CFA, lycées professionnels, ...) dans les projets de Campus des Métiers et des Qualifications portés en Hauts-de-France dans le secteur du bâtiment (2 campus détectés dans la Région : Campus des métiers et des qualifications Bâtiments et systèmes énergétiques intelligents 3.0 ; Campus des métiers et des qualifications Travaux publics) ;
- Valoriser les métiers de la filière auprès des acteurs de l'orientation et des lycées .

De façon générale, ces actions nécessitent une très forte concertation avec les acteurs de la formation initiale et continue, mais aussi du Conseil Régional :

**Action proposée :** Elaborer avec le Conseil Régional un dispositif de soutien à l'emploi dans le secteur du BTP pour favoriser une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins de recrutement locaux.

Le Contrat d'objectif territorial « Construction et Travaux Publics » élaboré en Région Grand Est depuis 2018, vise à mettre en adéquation l'offre de formation avec les besoins de recrutement, autour de 7 actions :



1. Observer le secteur et mener une démarche prospective en matière d'emplois et de formation : *Recensement d'études, Mise en place d'un tableau de bord régional, Observation des acteurs de la formation, Conduite d'études ponctuelles sur des sujets spécifiques, Mobilisation des entreprises pour déterminer les difficultés de recrutement, l'inadéquation des formations par rapport aux besoins*
2. Identifier les enjeux du bois dans la construction pour piloter la réponse formation : *Établir un périmètre des métiers et formation concernant le bois dans la construction ; Cartographier annuellement l'offre de formation correspondante par voie et par niveau ; Organiser une veille sur le secteur : surveiller l'évolution des marchés concernés, l'évolution de la réglementation, ainsi que les techniques et produits des fournisseurs, qui s'imposent et leurs impacts sur les métiers et compétences ; Adapter l'offre de formation aux besoins constatés ; Observer l'insertion des sortants de formation auprès des entreprises concernées, particulièrement pour les niveaux IV et III et favoriser les expérimentations de nature à améliorer l'insertion de ces publics dans les entreprises de la filière ; Identifier des réussites de la construction bois mobilisables comme outil de promotion et des métiers de la construction et de la filière bois.*
3. Développer et mettre en œuvre une stratégie coordonnée de promotion des métiers du BTP pour le Grand Est : *Communiquer sur les évolutions des métiers ; Travailler les perspectives d'évolution professionnelle (mise en place de réseaux d'ambassadeurs métiers, organisation d'événements avec témoignages) ; Soutenir des événements de promotion d'ampleur régionale ; Sensibiliser, former et informer les professionnels de l'orientation sur les métiers du secteur*
4. Cartographier, analyser et adapter l'offre de formation professionnelle, initiale et continue annuellement : *Adapter annuellement l'offre, Améliorer la sélection des candidats et l'insertion professionnelle des formés ; Favoriser pour cela les liens avec les acteurs locaux : prescripteurs, agences de la Région, mais également entreprises et réseaux d'entreprises. Optimiser la performance des plateaux techniques, identifier et actualiser la liste des habilitations.*
5. Développer l'alternance et le lien « école – entreprise »
6. Accompagner le maintien et la montée en compétences des professionnels
7. Anticiper les besoins en formation liés aux grands projets



### Objectif n°3 : Massifier l'utilisation du numérique, et diffuser les enjeux de transition énergétique et environnementale comme leviers de croissance et de compétitivité du tissu économique local

Action proposée : Sensibiliser les TPE/PME du secteur à numériser leurs pratiques professionnelles puis à se familiariser et se former à l'utilisation du BIM pour la modélisation des projets de construction.

Cette action peut se traduire par : l'insertion de clauses BIM dans les marchés publics, la sensibilisation des entreprises à l'intérêt du BIM (avec le secours des organisations professionnelles).

Des outils gratuits et robustes existent aujourd'hui pour inciter la numérisation des pratiques professionnelles dans le secteur du bâtiment, comme la plateforme gratuite Kroqi (<https://www.kroqi.fr>), développée par l'Etat et le CSTB dans le cadre du plan BIM 2022.

Cette plateforme de travail collaboratif publique et gratuite, est destinée à tous les professionnels de la construction. Elle propose un ensemble de services visant à rendre plus accessible l'usage du BIM, notamment pour les TPE/PME de la filière. Elle permet plus particulièrement :

- De partager et de gérer des fichiers et maquettes numériques BIM de manière sécurisée.
- De visualiser et vérifier des maquettes numériques sans avoir recours à des outils complexes ou payants.
- D'accéder à divers services métiers permettant d'optimiser l'activité professionnelle, intégrés aux processus de conception et de collaboration BIM.
- De collaborer facilement avec ses collaborateurs, ses partenaires ou ses clients (fils de discussions, visioconférence, gestion partagée des agendas, suivi des tâches, ...)

D'autres actions peuvent être envisagées dans le même ordre d'idées :

- Inscrire dans les marchés publics de construction et d'aménagement des clauses de performance énergétique et environnementale aux standards élevés.
- Toujours concernant le BIM, élaborer une maquette numérique urbaine, à l'échelle des agglomérations, pour à la fois programmer des projets d'aménagement d'envergure, favoriser la concertation autour de ces projets, promouvoir ses zones d'activités économiques (à l'instar de l'agglomération de Beauvais qui a déjà pu réaliser cette action avec la société Bionatics). L'élaboration d'une maquette numérique à l'échelle urbaine peut s'avérer complémentaire aux démarches BIM à l'échelle du bâtiment ou de l'ilot, car elle répond à un objectif différent de supervision du territoire, de marketing et de communication. Elle requiert cependant pour la collectivité des investissements plus massifs pour agréger les données disponibles (SIG, topographie, réseaux urbains, maquettes bâtiments).



**Objectif n°4 : Structurer la filière dans une logique de circularité : valorisation des ressources locales dans les matériaux de construction, récupération et valorisation des déchets, ...**

Les démonstrateurs d'écologie industrielle et territoriale du territoire attestent d'un savoir-faire local pour optimiser les flux de ressources utilisées dans les opérations industrielles du territoire : les 4 démarches EIT, le Centre de tri Paprec Trivalo, le centre de stockage de déchets Suez de Saint-Maximin et son système de valorisation énergétique du biométhane, ...

Action proposée : Partant de ces atouts, le territoire peut investir dans des projets visant à intégrer la filière BTP dans les démarches de circularité des ressources :

- Développer une filière d'agro-matériaux / matériaux biosourcés sur la base de matières premières locales
- Favoriser des démarches d'économies d'eau et d'énergie dans les chantiers
- Créer des démonstrateurs de récupération, valorisation et réutilisation des déchets de chantier locaux (plateformes de réemploi des matériaux) et franciliens (réception et traitement des déchets inertes du Grand Paris)

La société Orée, acteur associatif de référence dans le secteur de l'écologie industrielle et territoriale, et plus généralement de l'économie circulaire, recommande aux collectivités territoriales de se doter d'un poste de facilitateur des opérations de réemploi des matériaux

Avec la connaissance des permis de construction et de déconstruction, ce poste permettrait d'agir en tant que « coordinateur » entre les différents chantiers. Son rôle serait d'entrer en contact avec chaque maître d'ouvrage et de pouvoir ainsi proposer des solutions de « transaction » produits entre les chantiers (déconstruction vers construction, éviter que cela ne devienne un déchet, etc.).

Par ailleurs, des plateformes numériques existent sur le marché pour faciliter l'intermédiation de matériaux de réemploi entre maîtres d'ouvrage et entreprises de maîtrise d'œuvre (comme la société Cycle Up <https://www.cycle-up.fr/>)

On notera par ailleurs que le CD2E (Centre de Développement des Eco-entreprises) à Loos-en-Ghooelle ) soutient, conseille et forme les entreprises et les territoires sur les secteurs du bâtiment durable, des énergies renouvelables décentralisées et de l'économie circulaire. L'association, qui dispose désormais d'une antenne dans la Somme à Villers-Bretonneux, pourrait éventuellement étendre son périmètre d'intervention vers l'Oise (co-financement d'un poste par le PMO ?)

Vous portez enfin une attention particulière au développement de plateformes de récupération des déchets inertes de chantier sur sites de carrières, dont le marché serait tiré par les perspectives du Grand Paris. La réussite de tels projets nous semble conditionnée à quelques points de vigilance :



- Favoriser des projets d'enfouissement ou de valorisation à haute valeur ajoutée, avec soit :
  - o Des carrières en fin de vie pour lesquelles le remblaiement de déchets inertes s'accompagne de projets d'aménagements à forte qualité paysagère et à fort niveau de biodiversité (parcs, etc.)
  - o Des carrières en cours d'activité où les déchets sont agglomérés à la matière première locale pour proposer un matériau recyclé. Cette approche a pour avantage de rallonger la durée de vie de l'exploitation<sup>2</sup>.
  
- Bien anticiper les freins liés à cette activité et ne pas en surestimer le potentiel marché :
  - o La proximité immédiate des carrières d'enfouissement ou des plateformes de recyclage avec les sites des chantiers reste un avantage comparatif important, car elle réduit l'empreinte carbone des déchets inertes, et impacte fortement le modèle de coûts de l'opérateur en charge du transport et du recyclage. Aussi, les sites franciliens disposeront a priori d'un avantage comparatif vis-à-vis des sites du Sud-Oise.
  - o La réglementation du code de l'environnement et les stratégies nationales de recyclage des déchets de chantiers privilégie, dans la hiérarchie des usages, le réemploi in situ des matériaux, plutôt que le recours à l'enfouissement.
  - o Certains grands chantiers, comme ceux du Grand Paris Express, déboucheront sur l'excavation de terres meubles (argileuses) présentant un faible potentiel de valorisation en matériau recyclé.

---

<sup>2</sup> Engagement de l'Etat pour la croissance verte (ECV) relatif à la valorisation et au recyclage des déchets inertes du BTP (2019) : « Pour les producteurs de granulats, il existe un lien direct entre la gestion de la ressource et le recyclage : les matériaux recyclés – élaborés sur leur site à partir de déchets apportés de chantiers extérieurs – constituent une ressource complémentaire à la ressource naturelle et permettent d'optimiser l'exploitation des gisements dans un souci d'utiliser le plus efficacement possible la ressource et de prolonger la durée de vie des gisements naturels. »



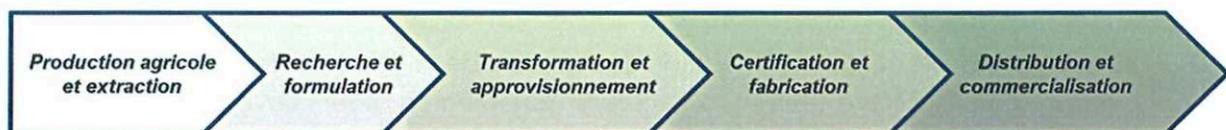
## 2. Cosmétique

La filière cosmétique fait actuellement face à plusieurs enjeux de taille à l'échelle nationale :

- Deux enjeux traditionnels : la **pression réglementaire permanente et la garantie de traçabilité et d'innocuité des produits**. La capacité à mettre en place un suivi des ingrédients depuis la matière première et sa transformation constitue la meilleure garantie pour assurer la sécurité et la qualité même du produit cosmétique vendu au client final ;
- Un enjeu de **transparence et de lisibilité** : entre les acteurs du secteur d'abord, pour faciliter la coopération et la structuration de la filière, mais aussi vis-à-vis des consommateurs, par le biais des labels qui facilitent la lecture des produits et favorisent la confiance ;
- Dans un environnement de plus en plus compétitif, la qualité et la personnalisation des produits deviennent des critères d'achat essentiels, les produits de niche se développent, tout comme la recherche d'authenticité, à travers la mise en avant des **traditions et savoir-faire locaux** ;
- Enfin, on constate l'apparition d'une tendance majeure, à laquelle les acteurs de la recherche/formation et innovation présents sur le PMO semblent plus particulièrement prêt à répondre : la **naturalité**. L'enjeu est bien d'augmenter au maximum la part d'ingrédients naturels et biologiques présents dans la composition des produits, en limitant les transformations chimiques conventionnelles et en intégrant une démarche écologique sur toute la chaîne de valeur, de l'extraction des ingrédients jusqu'au packaging.

Au niveau du PMO et ses alentours, la filière cosmétique comporte une densité d'acteurs importante avec des entreprises réparties sur la quasi-totalité de la chaîne de valeur, en particulier depuis la formulation jusqu'à la distribution.

*Chaîne de valeur de la filière Cosmétique*



Les sociétés restent néanmoins peu engagées dans des démarches de recherche et développement collaborative, et c'est notamment le cas de la SAS Pivert à Compiègne (30% CA réalisé dans le secteur cosmétique et 90% du CA généré en dehors de l'Oise) et de la société de formulation Kuryosity à Beauvais, centrées toutes deux sur des prestations de services et non de co-développement de produits.

Partant de ce premier constat, les entretiens complémentaires<sup>3</sup> conduits depuis le dernier comité technique nous amènent à resserrer nos propositions d'actions autour de 4 objectifs et 4 actions associées.

---

<sup>3</sup> SAS Pivert : Matthieu Chatillon, Directeur Général,



**Objectif n°1 : Augmenter la visibilité des acteurs en se dotant d'une cellule d'animation économique de la filière**

**Action proposée :** Ouvrir une antenne territoriale Hauts-de-France du pôle Cosmetic Valley sur le PMO, animée par un ETP dédié, pour soutenir à moindre coût la visibilité locale de la filière, la mise en réseau des acteurs, et le développement économique et commercial des sociétés.

Le Pôle Cosmetic Valley a déjà déployé deux antennes en Normandie et Nouvelle-Aquitaine (et tout récemment à St Denis de la Réunion). En Nouvelle-Aquitaine, un poste d'animateur est co-financé à 50/50 par le pôle de compétitivité et l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine.

L'animatrice conduit 4 principales fonctions :

- La mise en réseau des acteurs : organisation et participation à des événements et salons comme les Cosmetic Contacts (rencontres de l'ensemble des entreprises de la filière du territoire), le Cosmetic 360 (salon international de l'innovation pour la filière parfumerie-cosmétique), In Cosmetics...
- Le guichet d'entrée vers les services du Pôle (délivrés par les équipes de Chartres) : veille marché et réglementation, formations générales et métiers, ingénierie de projets, aide à la recherche de financement de projets collaboratifs... ;
- L'aide à la conduite de projets de R&D collaborative entre les acteurs de la recherche et de la formation et des acteurs économiques : publication d'offres de collaboration, démarchages, lancement d'appels à projets thématiques pour les entreprises et laboratoires de la filière.
- Le recensement et la caractérisation des acteurs de la filière sur le territoire, sous la forme d'un annuaire utile aux acteurs eux-mêmes pour développer l'activité localement et aux investisseurs publics et privés, nationaux comme étrangers ;

Le Conseil Régional y a notamment motivé cet investissement car la filière recouvre l'ensemble de la région, y compris dans des territoires de plus faible densité (comme par ex. la Dordogne).

---

Nord France Invest : Sophie Morel, Chargée d'affaires Chimie et Cosmétique  
Cosmetic Valley : Nathalie Simonin, Responsable Bureau Nouvelle-Aquitaine  
Kuryosity : Christian Dampierou, Directeur Scientifique



**Objectif n°2 : Valoriser l'écosystème d'acteurs Recherche-Formation-Innovation-Economie de la filière cosmétique locale, dans une perspective de marketing territorial**

**Action proposée :** Marketer les différents atouts et acteurs du territoire présents sur l'ensemble de la chaîne de valeur cosmétique.

→ Les entretiens ne font pas ressortir de besoins d'investissement technologiques ou infrastructurels particuliers pour le secteur, mais ont plutôt insisté sur la nécessité de mieux valoriser et communiquer sur les différentes composantes de la filière déjà présentes localement.

Ce marketing de filière pourrait s'appuyer sur les éléments de valorisation suivants :

- Un tissu économique relativement complet avec :
  - Des fournisseurs de matières premières et formulation : SAS Pivert, Cosmet Innov, Chemours France, Groupe Aiglon, La Biochimie appliquée à l'Industrie, ...
  - La fabrication de produits cosmétiques : Colgate-Palmolive Industriel, LVMH Fragrance Brands, Creapharm, Chanel Parfums Beauté, Stephid, Labosphere, ...
  - La fabrication de moules pour parfums et cosmétiques : Saverglass, ...
  - L'emballage, le conditionnement et la logistique : CEPL, Chanel Parfum Beauté, ...
  - Des services associés : Suncert.
  
- Une plateforme chimique de Lamotte dont le projet stratégique vise à se spécialiser dans la chimie du végétal et la naturalité.
  
- La SAS Pivert et son modèle d'accompagnement en 3 services :
  - Prestations de service pour le passage à l'échelle industrielle de produits cosmétiques .
  - Hébergement d'entreprises (avec 3 entreprises actuellement sur site) pour la mutualisation de compétences et d'équipements (3000m2 disponibles)
  - A court terme, la SAS Pivert souhaite développer des compétences en formulation pour diversifier son activité et remonter dans la chaîne de valeur cosmétique.
  
- Des acteurs académiques de premier plan dans le domaine, avec :
  - L'ESCOM, qui se hisse au premier rang national du volume de diplômés des écoles de chimie (150 par an)
  - L'UTC et son Master Chimie parcours génie des produits formulés



### Objectif n°3 : Développer une dynamique de projets de R&D collaborative encore très faible sur le territoire

**Action proposée :** Relancer la dynamique de l'agrégats Naturalité en lançant un appel à projet en lien avec l'innovation cosmétique et la naturalité.

Par exemple :

Le PMO s'engagerait au travers de cet appel :

- à organiser sur le territoire ou à l'occasion d'un événement extérieur des rendez-vous B to B entre porteurs de projet et industriels et/ou chercheurs de la filière, répondant aux expertises recherchées pour les projets ...
- puis à accompagner les lauréats la recherche de partenaires, la structuration du projet et la recherche de financements.

Les candidats devraient répondre à des critères d'éligibilité tels que :

- Être une entreprise ou un laboratoire académique implanté sur le territoire ;
- Présenter une situation financière en cohérence avec l'importance du projet ;
- Proposer un projet innovant répondant aux enjeux de la naturalité cosmétique (la nature de l'innovation pouvant être une technologie, un produit, un procédé, et/ou un service).

Les thèmes éligibles seraient (de manière non exhaustive) :

- Ecoresponsabilité : écotoxicité, biodégradabilité, biomatériaux, recyclabilité, écoconception...
- Matières premières : développement de nouveaux ingrédients à partir de matières premières végétales...
- Packaging : emballages recyclés ou recyclables ou biosourcés...
- Traçabilité : développement de système de traçabilité pour les matières premières végétales ou les coproduits agricoles, maîtrise des filières d'approvisionnement...
- Produits finis : développement de produits/gammes de produits naturels...



## Objectif n°4 : Structurer une filière d'approvisionnement agricole en circuit court pour la formulation et la production cosmétique

**Action proposée** : Inciter des démarches de contractualisation et de filières courtes entre exploitations agricoles et acteurs de la formulation et de la transformation cosmétique. Cette expérimentation peut potentiellement répondre aux attentes des deux filières :

- Pour la filière agricole :
  - o Valoriser la production agricole (céréales, oléo-protéagineux, ...) dans des débouchés non alimentaires à très forte valeur ajoutée
  - o Soutenir le développement de l'activité bio et favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement
  - o Participer à la diversification des cultures.
- Pour la filière cosmétique :
  - o Favoriser l'innovation produit autour de la naturalité (sur la base de matières premières agricoles localement sélectionnées pour leurs caractéristiques)
  - o Tester des modèles d'approvisionnement et de production en circuit court
- Pour les deux filières :
  - o S'engager dans une démarche de traçabilité produit (« du champ à la salle de bains »).
  - o Promouvoir la complémentarité des savoir-faire locaux

A titre d'exemple, les céréales, les oléagineux/protéagineux et la betterave présentent des débouchés importants dans la cosmétique. On peut notamment citer :

### Pour les céréales :

- Le blé, qui fournit beaucoup d'actifs à la cosmétique : protéines, farine, germes, amidon, gluten, acides aminés. Parmi les autres dérivés du blé, l'huile de germe, riche en acides gras dont l'acide linoléique (oméga-6), vitamine E et en caroténoïdes, est reconnue pour ses propriétés nourrissantes, protectrices et apaisantes. Elle entre dans la formulation des soins pour peaux sèches et très sèches (cold cream, laits démaquillants, baumes pour les lèvres, crèmes pour les mains...).
- L'extrait d'orge est riche en polyphénols, des antioxydants prisés notamment dans la formulation des soins anti-âge. On le retrouve tout naturellement dans les soins protecteurs et antirides (crèmes visage, buste et mains, contours des yeux, masques pour peaux matures et teints ternes). Son distillat, très utilisé par la cosmétique naturelle, apporte ses propriétés apaisantes et sa douceur aux shampoings pour cheveux fragiles, aux baumes après-rasage ou lotions hydratantes.
- Le seigle, dont la culture est beaucoup moins répandue que celle du blé, est une céréale peu présente dans les formules cosmétiques. Ce sont principalement des extraits de ses graines, aux propriétés hydratantes, reminéralisantes, régénérantes



et repulpantes qui sont employés dans les émulsions (soins du visage et du corps pour les peaux sèches, sensibles et matures en manque de ressort, gels lavants, shampooings pour les cheveux fragilisés et les pointes abimées). Ils sont aussi utilisés comme agents de foisonnement pour réduire la densité apparente des produits cosmétiques ou comme abrasifs dans les gommages ou les soins minceur.

Pour les oléagineux et protéagineux

- La fraction albumine des protéines de pois peut être exploitée comme agent émulsifiant et moussant.

Pour la betterave

- L'extrait de betterave est principalement utilisé comme conditionneur capillaire, agent de protection de la peau, agent d'entretien de la peau.

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

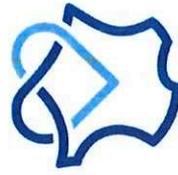
LE 24 FEV. 2021



# Identification des thématiques de spécialisation du Pôle Métropolitain de l'Oise

Livrable final

24 juillet 2020



Région  
**Hauts-de-France**



Pôle  
**Métropolitain**  
de l'Oise | AGGLOMÉRATIONS  
BEAUVAIS | COMPIÈGNE | CREIL



DÉVOUER LES PROBLÉMATIQUES COMPLEXES EST UN ART

CMI



- I. Premier Comité technique
- II. Livrable intermédiaire
- III. Second Comité technique
- IV. Propositions d'actions opérationnelles pour les domaines « Bâtiment Travaux Publics » & « Cosmétique »
- V. Approfondissement du portefeuille d'actions envisagées pour le secteur « Bâtiment Travaux-Publics »



# Identification des thématiques de spécialisation du Pôle Métropolitain de l'Oise

Comité technique

19 mai 2020



Region  
**Hauts-de-France**



Pôle  
**Métropolitain**  
de l'Oise | AGGLOMÉRATIONS  
BEAUVAIS | COMPIÈGNE | CREIL

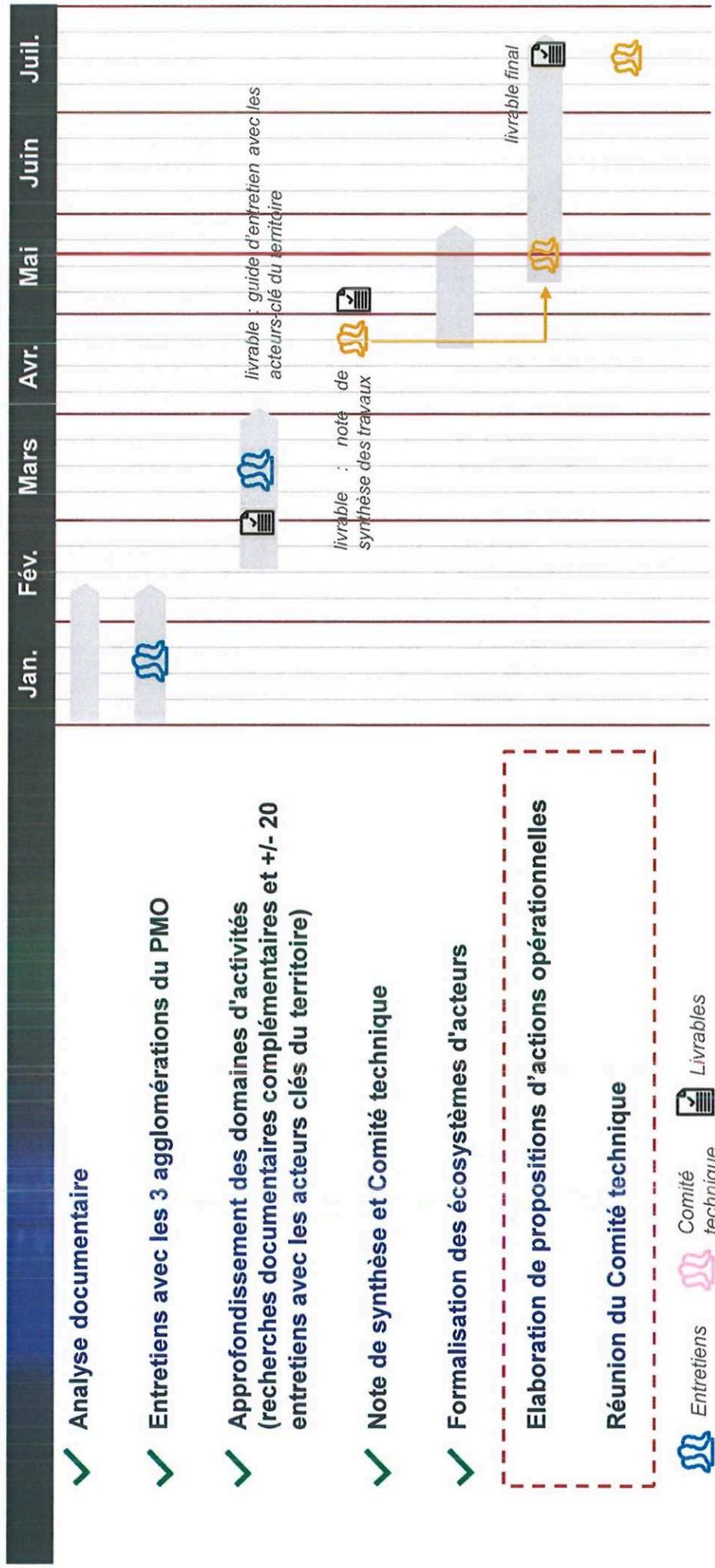


**cmi**

DÉVOUER LES PROBLÉMATIQUES COMPLEXES EST UN ART

cmi

# Un état d'avancement globalement en phase avec le calendrier de travail



© Copyright CMI

# Les travaux engagés pour identifier les domaines d'activités stratégiques (DAS) du territoire

Trois sources d'information mobilisées au cours des travaux ...

- Une trentaine d'entretiens bilatéraux
- Une analyse documentaire
- Des extractions de données d'entreprises (Insee)

... et quelques partis-pris méthodologiques

- Appréhender largement les dynamiques économiques du territoire au-delà des frontières administratives du PMO
- Délimiter des domaines d'activités stratégiques bien distincts, sans s'interdire des recoupements d'un domaine à l'autre
- Combiner à la fois des DAS communs aux trois agglomérations, sans écarter les « domaines forces » propres à une ou deux agglomérations
- Panacher entre des domaines déjà bien structurés sur le territoire du PMO, avec d'autres à potentiel

Ce travail d'objectivation des DAS jette les bases d'une stratégie de spécialisation PMO visant à :

- valoriser les domaines d'excellence et à fort potentiel ;
- consolider leurs atouts en Recherche – Formation – Innovation ;
- et donc capter localement plus d'investissements privés comme publics.



# Les points d'arbitrage de notre réunion

1.

**Converger sur une vision partagée des DAS prioritaires à retenir pour le PMO**, avant de co-construire les feuilles de route opérationnelles de chaque DAS.

2.

**Faire la part des choses entre la communication du PMO, et ses projets d'investissement :**

- Les « agrotechnologies » (machinisme & numérique agricole) concernent une seule des trois agglomérations, mais elles constituent tout autant l'une des vitrines d'excellence à valoriser au bénéfice des autres domaines stratégiques du PMO.
- Les investissements mutualisés sont en revanche à flécher vers les domaines d'intérêt commun (pour au moins 2 agglomérations)

Aussi, les feuilles de route opérationnelles pourraient utilement s'appuyer sur un « **contrat de réciprocité** » métropolitain, venant sceller votre partenariat territorial autour de quelques règles de travail communes. Par exemple :

- Des investissements qui, même localisés sur un site particulier, bénéficient à terme aux autres agglomérations par ruissellement (sur le modèle de la plateforme de méthanisation) ;
- Un argumentaire marketing qui fasse aussi la part belle aux atouts propres à une agglomération donnée, au bénéfice de l'attractivité collective du pôle.
- La possibilité d'identifier une agglomération « chef de file » sur chacun des DAS retenus.

3.

**Enfin, structurer une nouvelle articulation entre, d'une part la stratégie de spécialisation du PMO, et d'autre part les objectifs et modalités de pilotage de la démarche « agrégats » initiée par l'UTC.**

# Les principaux résultats de l'analyse font ressortir 4 domaines d'activités stratégiques, et « une marque de fabrique »

**DAS Bioéconomie**  
(dont chimie biosourcée)

Deux domaines d'activités stratégiques déjà matures pour le PMO : la **bioéconomie (y compris chimie biosourcée)** et **l'industrie du futur**, qui affichent une masse critique d'acteurs économiques, de la formation, de la recherche et de l'innovation particulièrement importante sur le territoire.

**DAS Industrie du Futur**

**DAS Cosmétique**

Un domaine d'activité stratégique à consolider : la **cosmétique**. La filière est présente dans le secteur du PMO, et ce à tous les maillons de la chaîne de valeur (de la formulation jusqu'au packaging), mais sans être à ce jour structurée en véritable écosystème de croissance et d'innovation.

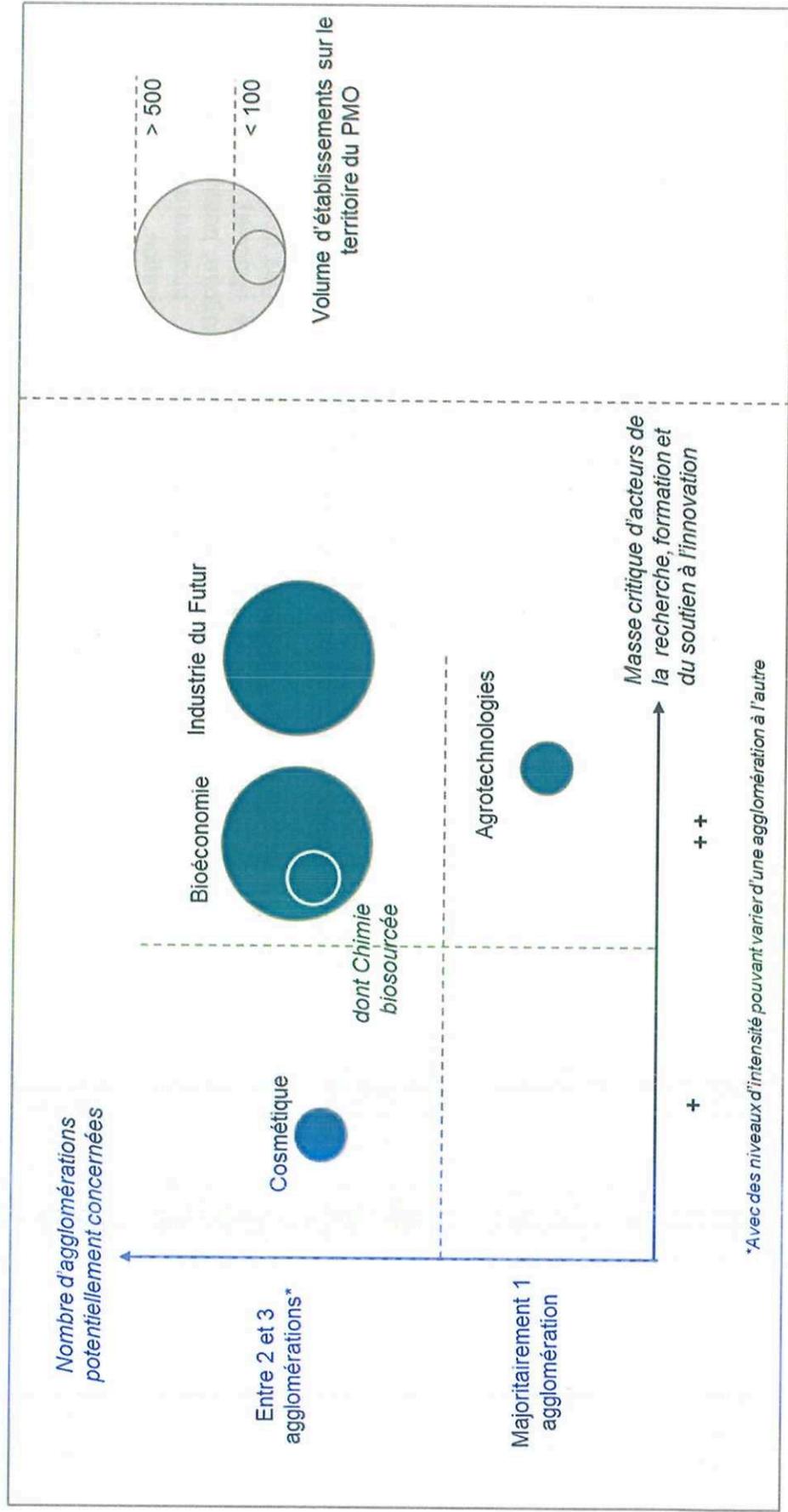
**DAS Agrotechnologies**

Un domaine d'activité stratégique avant tout basé sur un des trois territoires du PMO : les **agrotechnologies** (machinisme & numérique agricole). Ce domaine d'activité à la fois différenciant et très structuré sur le territoire, pourrait utilement constituer l'une des « vitrines d'excellence du PMO » ... quoique spécialisé sur quelques opérateurs économiques et sur une seule agglomération.

**Ecologie industrielle et territoriale**

L'**écologie industrielle et territoriale**, une « marque de fabrique » que le territoire peut utilement associer aux précédents DAS, en valorisant dans sa stratégie d'attractivité les initiatives d'EIT présentes dans le secteur du PMO et alentours.

# Parmi eux, les données collectées distinguent deux domaines matures, et deux dilemmes



▲ C'est sur cette base que nous vous proposons de sélectionner quelques domaines d'activités stratégiques prioritaires, à décliner en propositions d'actions opérationnelles

## Les prochaines étapes de travail pour traduire de façon opérationnelle les DAS retenus comme prioritaires

Elaboration de propositions d'actions opérationnelles, comme par exemple :

- des **dispositifs d'intervention** opérationnels (actions d'animation économique, actions de marketing territorial, aides et co-financements, moyens d'ingénierie, réponse voire lancement d'appels à projets, ... ) ;
- des **projets structurants** pour le territoire (plateformes, infrastructures, ... ) ;
- des actions portant sur **l'organisation et les moyens des membres du PMO** (outils et services partagés, ingénierie territoriale, ...).

Ce travail pourra prendre la forme d'un portefeuille d'actions structuré, constituant une aide à la décision pour vos choix d'investissement (selon plusieurs critères à définir : maturité de l'action, représentativité de chaque agglomération, coût, ...)



**cm**

**DÉNOUER LES PROBLÉMATIQUES COMPLEXES EST UN ART**

CMI • Tour Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75015 Paris  
[www.cmi-strategies.com](http://www.cmi-strategies.com)

# Identification des thématiques de spécialisation du Pôle Métropolitain de l'Oise

## Livrable intermédiaire

---

Avril 2020

Mise à jour Mai 2020

Philippe Bassot : [p.bassot@cmi-strategies.com](mailto:p.bassot@cmi-strategies.com) +33 (0)6 84 22 32 35  
Louis-Marie Bastier : [lm.bastier@cmi-strategies.com](mailto:lm.bastier@cmi-strategies.com) +33 (0)6 11 86 83 59  
Estelle Soulabaille : [e.soulabaille@cmi-strategies.com](mailto:e.soulabaille@cmi-strategies.com) +33 (0)6 73 58 29 81  
Etienne Rouhban : [e.rouhban@cmi-strategies.com](mailto:e.rouhban@cmi-strategies.com) +33 (0)6 98 45 08 84



<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Quelques observations générales .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1. Plusieurs partis-pris méthodologiques nous ont guidé pour l'identification des domaines d'activité stratégique d'intérêt pour le PMO :.....</b>	<b>4</b>
<b>1.2. L'élaboration de la stratégie de spécialisation du PMO interroge directement les objectifs et les modalités de pilotage de la démarche « agrégats » initiée par l'UTC</b>	<b>4</b>
<b>1.3. Des infrastructures de transport et des projets ferroviaires et fluviaux aux effets potentiellement déterminants pour le territoire .....</b>	<b>5</b>
<b>2. Analyse des thématiques de spécialisation du Pôle métropolitain de l'Oise .....</b>	<b>6</b>
<b>2.1. Quatre domaines d'activité stratégiques qui couvrent une à trois des agglomérations membres du PMO : Bioéconomie, Industrie du Futur, Cosmétique et Agrotechnologies .....</b>	<b>9</b>
a) Bioéconomie : des acteurs d'excellence installés sur le territoire du PMO, mais relativement dispersés sur les grands enjeux d'innovation et applications marchés que recouvre la bioéconomie .....	9
b) Industrie du Futur : Une excellence opérationnelle des industriels à valoriser dans la stratégie de communication et d'attractivité du PMO .....	11
c) Cosmétique : Une filière présente dans l'environnement économique du PMO à tous les maillons de la chaîne de valeur, sans pour autant être structurée en véritable écosystème de croissance .....	14
d) Agrotechnologies : un domaine d'activité déjà bien structuré, et qui pourrait utilement constituer l'une des « vitrines d'excellence du PMO » .....	16
<b>2.2. Ecologie industrielle et territoriale : une « marque de fabrique » de l'économie locale à valoriser dans la stratégie du PMO ? .....</b>	<b>18</b>
<b>2.3. La chimie : un secteur historique du territoire, avec des atouts à valoriser dans la chimie verte, et plus particulièrement la chimie du végétal / chimie biosourcée...20</b>	<b>20</b>
<b>2.4. D'autres sujets d'intérêt pour le territoire, mais dont la masse critique et/ou, l'excellence scientifique &amp; académique sont moins différenciants : agroalimentaire, aéronautique, logistique, BTP.....</b>	<b>24</b>
<b>Annexe 1 : Présentation détaillée de chaque thématique .....</b>	<b>29</b>
<b>Annexe 2 : Tableau de synthèse des extractions de données INSEE .....</b>	<b>47</b>
<b>Annexe 3 : Cartographie de la région du PMO (EPCI et Aires Urbaines) .....</b>	<b>49</b>



## **Introduction**

Le livrable intermédiaire vise à dresser une liste consolidée de domaines d'activités stratégiques pour le Pôle Métropolitain de l'Oise, et faciliter parmi eux l'identification de 3 à 5 domaines prioritaires. Elle mobilise pour cela trois sources d'informations :

- Une trentaine d'entretiens avec des acteurs territoriaux, économiques, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du soutien à l'innovation présents sur le territoire du PMO et alentours.
- Une analyse documentaire (études collectées au cours de la mission)
- Des extractions de données d'entreprises (Source Insee 2017)

### **21 entretiens conduits à ce stade de la mission**

#### *Agglomération Creil Sud Oise*

- Agathe Luciani, DGS ACSO & Ludmilla Chave, DGA Economie Emploi et Formation, ACSO
- Yves Machu, Directeur, CRITT Polymères
- Patrick Rosselot, Président, GERC
- Céline Boudet, Coordinatrice scientifique, INERIS
- Hafid Baroudi, Directeur des Services aux Entreprises et de la Certification, INERIS

#### *Agglomération de la Région de Compiègne*

- Xavier Huet, DGS ARC, et Chloé Lallich, Directrice du parc technologique des rives de l'Oise et chargée de mission innovation, ARC
- Matthieu Chatillon, Directeur Général, SAS Pivert
- Séverine Beauchet, Directrice du centre de R&D, Bostik
- Emmanuel Bin, Président, GERCO
- Olivier Gapenne, Directeur adjoint, UTC

#### *Agglomération du Beauvaisis*

- Vincent Zuterek, Directeur de l'Economie, CAB
- Charles Locquet, Conseiller départemental du canton de Beauvais Nord, Délégué chargé de la vie de l'entreprise, innovation et numérique.
- Gilles Boitel, Vice-Président CAB
- Agathe Vuilleminot, Directrice, iTerra
- Carole Marigault, Directrice Générale, PROMEO
- Céline Proaskat, Chargée de Mission Innovation Agricole, Rev'Agro
- Rachid Cherfaoui, Directeur Général, Maison d'Economie Solidaire
- Philippe Choquet, Directeur Général, UniLaSalle

#### *Acteurs transverses*

- Sandrine Dereux, Responsable relations territoriales, IAR
- Patrick Orlans, Responsable Territorial Hauts-de-France, CETIM
- Claire Boyet, Directrice, CPME Oise

#### **Entretiens programmés :**

- Gérard Bacquet, Directeur, ESCOM
- Vincent Morin, Délégué Général, France Chimie Picardie Champagne-Ardenne
- Mathieu Callais, Chargé de mission Développement industriel, UIMM Picardie



## 1. Quelques observations générales

### 1.1. Plusieurs partis-pris méthodologiques nous ont guidé pour l'identification des domaines d'activité stratégique d'intérêt pour le PMO :

- Appréhender largement les dynamiques économiques du territoire, en incluant des acteurs localisés au-delà des frontières administratives du PMO (notamment dans les intercommunalités limitrophes).
- Délimiter des domaines d'activités stratégiques bien distincts, sans pour autant s'interdire de positionner un même acteur économique / académique dans plusieurs domaines connexes (par exemple SAS Pivert dans la Bioéconomie et la Cosmétique).
- Combiner à la fois des DAS communs aux trois agglomérations, sans écarter les « domaines forces » propres à une ou deux agglomérations, et dont la masse critique et la visibilité sont suffisamment importantes pour intégrer la stratégie du PMO.
- Panacher entre des domaines déjà bien structurés sur le territoire du PMO, avec d'autres encore moins actifs mais qui présentent à la fois une masse critique d'acteurs importante, et un fort potentiel de développement ou d'innovation.

### 1.2. L'élaboration de la stratégie de spécialisation du PMO interroge directement les objectifs et les modalités de pilotage de la démarche « agrégats » initiée par l'UTC

Les 7 groupes de travail<sup>1</sup> conduits dans la démarche « agrégats thématiques » à l'initiative de l'UTC témoignent de véritables capacités de travail collaboratif et de fertilisation croisée des expertises présentes sur le territoire du PMO, autour de thèmes potentiellement porteurs d'innovation, avec à ce jour une centaine de personnes participant aux réunions de travail et une trentaine d'entreprises engagées dans la démarche. Démarche qui semble s'installer dans la durée, avec désormais un co-portage PMO-UTC, une co-animation par UniLaSalle et l'UTC et le développement de trois nouveaux groupes en projet (forêt, logistique, agro-machinisme).

L'UTC a récemment réalisé un premier bilan de la démarche agrégats : juin 2020 coïncide avec la clôture de la phase d'amorçage des agrégats (engagée depuis 3 ans maintenant), ayant permis de structurer 7 groupes de travail stabilisés, impliquant trois types d'acteurs (économiques, académiques, territoriaux) et au moins un projet produit collectivement au sein

---

<sup>1</sup> Aéronautique, Eau, Energie et Bio-ressources, Industrie du Futur, Naturalité, Résilience, Santé



de chaque groupe. Il s'agit dès lors pour le PMO d'engager dans les 3 à 5 prochaines années une phase « d'extension et de densification du réseau » visant d'une part à accroître le nombre d'entreprises partenaires (notamment PME-ETI) et accélérer la génération de projets.

**Les 10 thématiques retenues donnent un premier indice des domaines sur lesquels peut se spécialiser le PMO, mais ils ne suffisent évidemment pas à en structurer la stratégie.**

Plusieurs raisons sont à évoquer :

- Une démarche encore placée dans le giron de l'UTC, et où les industriels peinent à s'impliquer activement (parfois pour des questions de confidentialité) ;
- Des niveaux d'avancement et de maturité très divers d'un groupe à l'autre (Industrie du Futur et Naturalité détiennent à ce jour des résultats plus aboutis que les autres agrégats) ;
- Un cadrage assez souple sur le type de résultats attendus (projets de recherche, projets d'expérimentation, projets plus structurants, ...) qui a le mérite de laisser champ libre dans l'élaboration des propositions formulées par les participants... mais qui limite l'ambition des agrégats à des projets de moindre envergure pour le territoire (en dehors de la plateforme Algues 4 Biométhane) ;
- Pas de financement à la clé (appel à projet), et qui serait pourtant de nature à « booster » la dynamique collaborative et orienter les discussions vers des propositions plus structurantes.

Aussi, la stratégie de spécialisation du PMO interroge sur la nécessité d'une nouvelle articulation entre les futurs domaines stratégiques et l'initiative « agrégats ».

### **1.3. Des infrastructures de transport et des projets ferroviaires et fluviaux aux effets potentiellement déterminants pour le territoire**

Le territoire dispose d'atouts indéniables étant donné son positionnement géographique et ses infrastructures de transports actuelles ou programmées :

- Connexion routière de l'A1 et A16 ;
- Connexion par voie d'eau au bassin de la Seine et infrastructures portuaires : Paris Oise Port Intérieur à Longueil-Sainte-Marie, ports de Nogent-sur-Oise et Saint-Leu d'Esserent ;
- Projet de barreau ferroviaire Roissy-Picardie ;
- Projet du canal Seine Nord Europe.

Les deux infrastructures en projet constituent des conditions nécessaires mais non suffisantes à un développement économique accru du PMO, et leurs retombées économiques indirectes sont encore délicates à évaluer à ce stade pour chaque DAS. Il nous paraît néanmoins opportun d'étudier comment valoriser ces projets dans la stratégie de spécialisation et de communication du PMO.



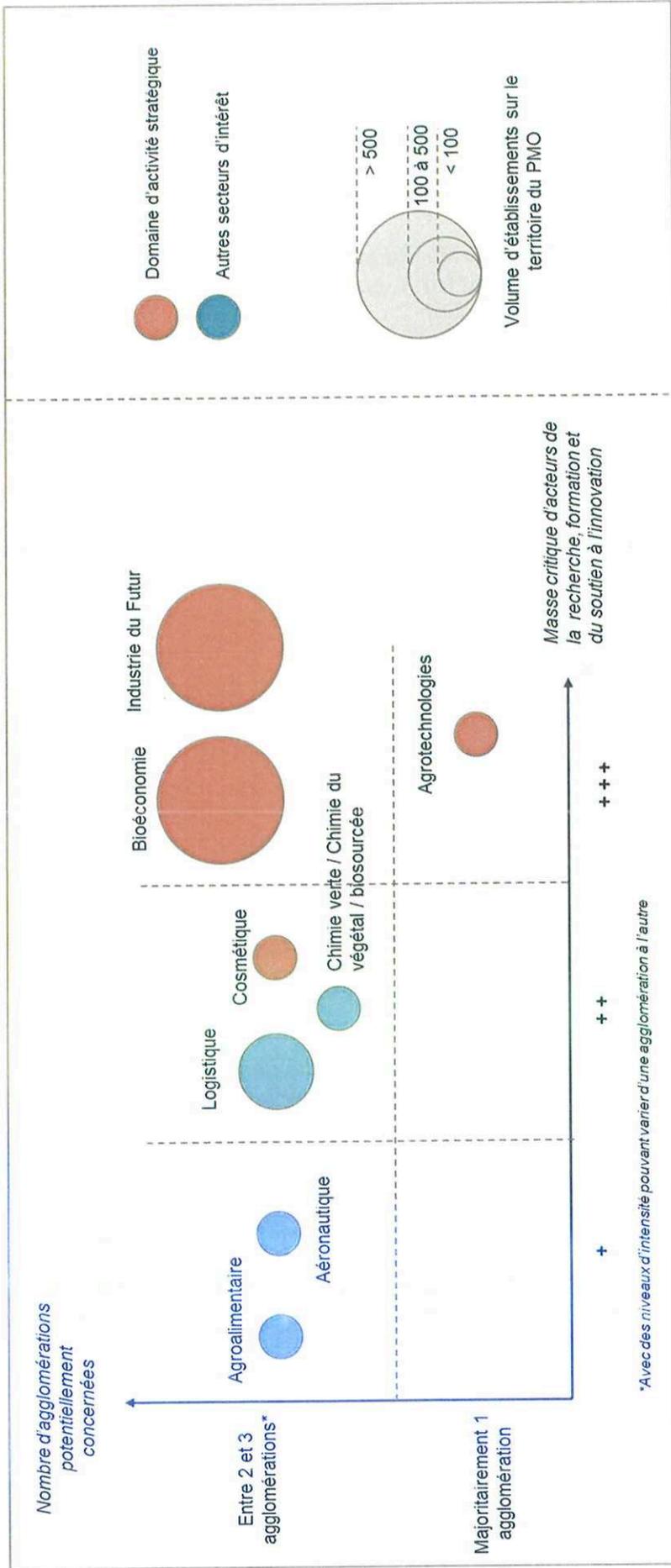
Par ailleurs, la présence sur le territoire de la plateforme aéroportuaire de Beauvais-Tillé et la proximité de celle de Roissy constituent deux atouts évidents :

- 10e plateforme aéroportuaire nationale en termes de trafic passager (près de 4 millions de voyageurs par an), l'aéroport de Beauvais-Tillé offre une ouverture internationale au territoire, ainsi que des perspectives de développement immobilier (avec la ZAC Novaparc).
- Le barreau ferroviaire Roissy Picardie connectera directement le PMO à la plateforme Roissy-CDG. Là encore, les retombées indirectes sont délicates à évaluer à ce stade de la réflexion.

## **2. Analyse des thématiques de spécialisation du Pôle métropolitain de l'Oise**

Nous identifions à ce stade de la réflexion plusieurs thématiques de spécialisation :

- Des domaines d'activité stratégiques qui couvrent une à trois des agglomérations membres du PMO :
  - o Bioéconomie
  - o Industrie du Futur
  - o Cosmétique
  - o Agrotechnologies
- Une « marque de fabrique » attractive pour le territoire :
  - o Ecologie industrielle et territoriale
- La chimie : un secteur historique du territoire, avec des atouts à valoriser dans la chimie verte, et plus particulièrement la chimie du végétal / chimie biosourcée
- D'autres sujets d'intérêt pour le territoire, mais dont la masse critique et/ou l'excellence scientifique & académique présentent moins d'atouts : agroalimentaire, aéronautique, logistique, bâtiment-travaux publics.



**Schéma de synthèse des thématiques de spécialisation du PMO**

Sources statistiques : INSEE 2017, CCI Hauts de France, Analyses CMI

### En synthèse

- Notre analyse comparative des thématiques fait ressortir :
- Deux domaines d'activité stratégiques déjà matures pour le PMO : la **bioéconomie** et l'**industrie du futur**, qui affichent une masse critique d'acteurs économiques, de la formation, de la recherche et de l'innovation particulièrement importante sur le territoire.
  - Un domaine d'activité stratégique à consolider : la **cosmétique**. La filière est présente dans le secteur du PMO, et ce à tous les maillons de la chaîne de valeur (de la formulation jusqu'au packaging), mais sans être à ce jour structurée en véritable écosystème de croissance et d'innovation.
  - Un domaine d'activité stratégique avant tout basé sur un des trois territoires du PMO : Les **agrotechnologies**. Ce domaine d'activité à la fois différenciant et très structuré sur le territoire, pourrait utilement constituer l'une des « vitrines d'excellence du PMO » ... mais il est aussi spécialisé sur quelques opérateurs économiques et sur une seule agglomération.
  - L'**écologie industrielle et territoriale**, une « marque de fabrique » que le territoire peut utilement associer aux précédents DAS, en valorisant dans sa stratégie d'attractivité les initiatives d'EIT<sup>2</sup> présentes dans le secteur du PMO et alentours.

**L'enjeu du comité technique consiste à converger sur une vision partagée des domaines d'activités stratégiques prioritaires à retenir pour le PMO, avant de cadrer les travaux de la prochaine étape de travail (en particulier l'élaboration d'une feuille de route opérationnelle pour les DAS prioritaires).**

#### Nota bene :

- La suite du document revient plus en détails sur chacune des thématiques mentionnées, avec :
- Des données et informations-clés (démographie économique, acteurs clés de l'économie, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du soutien à l'innovation)
  - Notre analyse du positionnement de chaque thématique sur le PMO (forces et faiblesses, caractère différenciant, ...)
  - De premières suggestions et questions jetant les bases d'une feuille de route opérationnelle pour chacune des thématiques.

---

<sup>2</sup> Ecologie Industrielle et Territoriale



## 2.1. Quatre domaines d'activité stratégiques qui couvrent une à trois des agglomérations membres du PMO : Bioéconomie, Industrie du Futur, Cosmétique et Agrotechnologies

- a) Bioéconomie : des acteurs d'excellence installés sur le territoire du PMO, mais relativement dispersés sur les grands enjeux d'innovation et applications marchés que recouvre la bioéconomie

ECONOMIE (démographie des entreprises présentes sur le territoire en 2017. Source : Insee)			
Secteurs d'activités couverts par le domaine « Bioéconomie »	Oise	Aires Urbaines Beauvais, Compiègne et Creil	PMO
Agriculture	3284	959	455
Agroalimentaire	563	210	165
Chimie	88	37	34
Energie (production et distribution)	175	67	51
Construction	5059	1810	1287
ACTEURS ECONOMIQUES CLES	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & RECHERCHE	SOUTIEN A L'INNOVATION & VALORISATION	
Acteurs-clés : SAS Pivert, Evertree, Oléon (Groupe Avril), Groupe Roquette, Téréos, Weylchem Lamotte  Parcs d'activité : Plateforme chimique de Villers Saint Paul, Lamotte Industrial Park	- ESCOM, UTC et UniLassale  65 EC répartis dans 3 Unités de recherche : - UMR GEC (UTC) : +/- 20 EC - EA TIMR (UTC) : 41 EC - EA TAR (UniLaSalle) : 25 EC	- Pôle de compétitivité IAR (22 / 400 membres présents sur le PMO ou à proximité immédiate) - Incubateur iTerra - CRITT Polymères	
PROJETS & PLATEFORMES REMARQUABLES			
- Plateforme Algues 4 Biométhane - Projet BioTFuel (Oléon, Groupe Avril) - Plateforme R&D Ozone (Salle O3) développée par UniLaSalle			

Sans constituer une filière à proprement parler, la Bioéconomie couvre un champ important d'acteurs économiques, académiques et de l'innovation qui concourent à une meilleure valorisation de la biomasse, et ce autour de plusieurs défis d'innovation et de plusieurs marchés applicatifs : biomatériaux, bioénergies, valorisation de molécules biosourcées dans la cosmétique, la pharmacie, l'alimentation, etc. La Région Hauts-de-France s'est dotée d'un Master Plan Bioéconomie, adopté en 2018, autour de 4 ambitions :

- Faire de la région Hauts-de-France le **leader européen des protéines** à horizon 2025 (qu'elles soient végétales, laitières, ou issues de nouvelles ressources : insectes, algues, ...)
- Structurer et mettre en place durablement une **filière de matériaux biosourcés** en Hauts-de-France (dans les secteurs du transport et du bâtiment-travaux publics) ;
- Développer un **mix énergétique** faisant la part belle au biogaz (notamment par le développement de la méthanisation) ;
- Favoriser une bio-production axée sur les **molécules d'intérêt de demain** (biotechnologies et chimie biosourcée).

Les acteurs-clés du PMO couvrent globalement bien ces ambitions sans pour autant permettre de retenir un des 4 champs où le territoire se différencierait plus fortement :

- Protéines biosourcées : Groupe Avril & laboratoire Oléon, Groupe Roquette, ...
- Matériaux biosourcés : CRITT Polymères, SAS Pivert, Bostik, ...
- Energies biosourcées : Projet Algues 4 Biométhane, Oléon (projet BioTFuel), ...



- Bio-production de molécules d'intérêt : SAS Pivert, Oléon, Evertree, Weylchem Lamotte, ...

Dans ce contexte, il nous semble opportun **de favoriser le positionnement du Pôle Métropolitain de l'Oise sur le domaine de la Bioéconomie** (sans le spécialiser sur un des enjeux précités), et capter l'ensemble des projets d'investissement que la Région, l'Etat et les investisseurs étrangers sont susceptibles de flécher sur le territoire régional en s'appuyant notamment sur des zones d'activités thématiques, comme par exemple le Parc Technologique des Rives de l'Oise accueillant déjà à ce jour la SAS Pivert).

A ce sujet, l'ADEME a publié début mars 2020 l'appel à projet « Démonstrateurs et Territoires d'Innovation de Grande Ambition »<sup>3</sup> sur la thématique : Bioéconomie et Protection de l'Environnement. Cet AAP vise à financer et accélérer la mise sur le marché de solutions innovantes, portées par des entreprises, dans les axes suivants :

- Evolution des systèmes agricoles, aquacoles et forestiers
- Mobilisation des ressources en biomasse
- Transformation et valorisation (alimentaire et non-alimentaire) de la biomasse

---

<sup>3</sup> <https://appelsprojets.ademe.fr/aap/BIOENV2020-59#resultats>



- b) Industrie du Futur : Une excellence opérationnelle des industriels à valoriser dans la stratégie de communication et d'attractivité du PMO

<b>ECONOMIE (démographie des entreprises présentes sur le territoire en 2017. Source : Insee)</b>			
Secteurs d'activités	Oise	Aires Urbaines Beauvais, Compiègne et Creil	PMO
Industrie	8216	2965	2252
dont chimie	88	37	34
dont plasturgie	95	35	39
dont métallurgie	371	132	117
dont mécanique, électrique, électronique	232	78	59
dont autres produits minéraux (comme le verre)	195	58	43
ACTEURS ECONOMIQUES CLES	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & RECHERCHE	SOUTIEN A L'INNOVATION & VALORISATION	
Exemples d'acteurs-clés : Arcelor Mittal, Poclain Hydraulics, AlfiTechnologies, GIMA et AGCO (Massey-Ferguson), Saint Gobain Sekurit France, ...	Trois établissements : UTC, PROMEO, ITII Picardie 71 EC répartis dans 2 unités de recherches : - FRE Roberval (UTC) : 68 EC - UMR Heudiasyc (UTC) : 33 EC	- CETIM - INERIS	
<b>PROJETS &amp; PLATEFORMES REMARQUABLES</b>			
- Appel à projet « Plateformes d'accélération vers l'industrie du futur » (CETIM) - Digital Lab issu de l'agrégat thématique Industrie du Futur - CapLab et CapFactory à l'ITII			

L'Oise et le PMO forment un territoire industriel regroupant d'importantes capacités de production (donneurs d'ordres et sous-traitants) dans la chimie, la plasturgie, la métallurgie, la mécanique, l'électrique, la verrerie industrielle, etc. Une étude récente de la Banque de France souligne d'ailleurs l'attractivité industrielle du PMO dans son environnement régional puisque, entre 2013 et 2018, le nombre d'entreprises du secteur de l'industrie y a augmenté de 12,3%, contre 8,2% pour la Région Hauts-de-France.<sup>4</sup> Et le profil industriel de l'économie est d'autant plus visible que le territoire héberge des établissements fortement pourvoyeurs d'emplois. A titre d'illustration :

- Le site commun GIMA et Massey-Ferguson (Groupe AGCO) dans l'agglomération de Beauvais compte 2500 salariés ;
- Saint Gobain Sekurit France compte 760 salariés à Thourotte près de l'agglomération de Compiègne ;
- Le site Arcelor Mittal de Montataire dans l'agglomération de Creil emploie 530 salariés.
- ...

<sup>4</sup> Banque de France – Direction Régionale – Lille – Baromètre économique et financier des entreprises des entreprises du Pôle Métropolitain de l'Oise – Juillet 2019



Dans ce contexte, nous observons plusieurs atouts (non exhaustifs) à même de valider l'intérêt d'un DAS « Industrie du Futur » :

- **Des industriels qui investissent dans l'innovation produit/service et dans l'excellence opérationnelle de leurs process productifs :**
  - o Des centres de R&D adossés aux sites de production (Saint-Gobain Sekurit, Arcelor Mittal, Bostik, ...)
  - o Des sites labellisés « Vitrine Industrie du Futur » par l'Alliance Industrie du Futur, comme le site de Poclairn Hydraulics
  - o ...
- **Des fournisseurs de solutions et de services d'automatisation / robotisation industrielle :** comme les lignes de manutention automatisées développées par AlfiTechnologies (entreprise également labellisée « Vitrine Industrie du Futur »).
- **Des acteurs de la recherche, de la valorisation et des offres de formations parfaitement en ligne avec les enjeux soulevés par l'industrie du futur, avec notamment :**
  - o L'Unité mixte de recherche Heudiasyc et la Formation de Recherche en Evolution Roberval, toutes deux à l'UTC
  - o Les formations d'ingénierie délivrées par PROMEO en maintenance, production, électrotechnique, usinage, chaudronnerie, contrôle industriel et régulation automatisme et robotique, logistique...
  - o Les formations ingénieur délivrées par l'ITII Picardie en lien avec le CNAM (Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie)
  - o L'offre de service aux entreprises du CETIM : le site de Senlis est, parmi les 3 sites nationaux que compte le CETIM avec Nantes et Saint-Etienne, celui qui concentre le plus d'expertises en usinage, contrôle non destructif, métrologie, ... les deux autres étant davantage spécialisés sur les matériaux composites, l'éco-conception, la fatigue des matériaux, ...
  - o Les expertises de l'INERIS la sécurisation et la prévention des risques du travail liés au nouveaux outils et procédés de l'industrie 4.0
- **Et plus largement, un ensemble de démarches visant à accompagner la modernisation des outils de production des entreprises (notamment PME et ETI) :**
  1. La candidature « Plateforme d'accélération pour l'industrie du futur »<sup>5</sup> visant à déployer 4 offres de service aux dirigeants d'entreprise : sensibilisation des entreprises aux enjeux de l'IdF, Showrooms de plateformes technologiques, Aide à l'investissement, et Intermédiation (conseil sur les choix d'investissement, montages financiers, formation).
  2. Les trois agglomérations lauréates de l'action « Territoire d'Industrie »

---

<sup>5</sup> Portée par le CETIM, l'ENSAM, Transalley, l'UTC, l'UIMM



**Nota bene : Quelques précisions sur l'intitulé « Industrie du Futur ».**

- L'industrie du futur désigne un ensemble de nouvelles technologies numériques (réalité augmentée, fabrication additive, internet des objets, big data, cloud computing, simulation, automatisation, cobotique, etc...) et plus encore la façon dont ces technologies sont intégrées aux process de production des sites industriels.
- Aussi, à travers le domaine « industrie du futur », nous valorisons d'abord ici l'excellence opérationnelle des industriels du territoire ayant fortement investi dans cette mosaïque technologique ... et dans une moindre mesure les dispositifs publics visant à moderniser l'appareil productif du tissu économique traditionnel (du type aide la robotisation, sensibilisation aux enjeux de l'industrie 4.0, etc.), même si ces dernières démarches sont aussi essentielles au développement économique local.



- c) **Cosmétique** : Une filière présente dans l'environnement économique du PMO à tous les maillons de la chaîne de valeur, sans pour autant être structurée en véritable écosystème de croissance

ECONOMIE		
<p>Les données INSEE ne permettent pas d'objectiver avec précision le secteur cosmétique. Une récente étude de la CCI Hauts-de-France apporte néanmoins des indicateurs objectifs sur le poids du secteur dans l'économie régionale et locale :</p> <p><u>Les Hauts-de-France : 3ème région de la cosmétique en termes d'emplois</u> : la Région Hauts de France constitue la 3<sup>ème</sup> région française d'accueil des entreprises de fabrication de produits cosmétiques avec <b>4 288 emplois (soit 1,6% de l'emploi industriel régional)</b> après la région Ile-de-France, leader de ce secteur avec plus de 15 400 emplois (40% des emplois), et la région Centre-Val de Loire (4 508 emplois).<sup>6</sup></p> <p><u>Une activité particulièrement représentée dans le département de l'Oise</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La filière cosmétique représente 50 établissements et 4 800 emplois dans l'Oise <sup>7</sup></li><li>- Le département de l'Oise accueille <b>55% des salariés de la Région Hauts-de-France</b> de la fabrication de cosmétiques avec les zones d'emploi de Compiègne (1 617 emplois), Beauvais (351 salariés) et Roissy-Sud Picardie (398 emplois)<sup>8</sup></li></ul>		
ACTEURS ECONOMIQUES CLES	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & RECHERCHE	SOUTIEN A L'INNOVATION & VALORISATION
Leaders mondiaux et sous-traitants : Colgate-Palmolive , LVMH Fragrance Brands, Creapharm, Chanel Parfums Beauté, Stephid, Labosphere, Cosmet'Innov, Chemours France, Groupe Aiglon, La Biochimie appliquée à l'Industrie, Saverglass, CEPL, Chanel Parfum Beauté, Suncert	ESCOM : Formations d'ingénieurs en chimie, et Mastère Cosmétique UTC : Master Chimie parcours génie des produits formulés Pas d'unité de recherche spécialisée	Indirectement : <ul style="list-style-type: none"><li>- SAS PIVERT</li><li>- ITerra</li><li>- Pôle IAR</li></ul>
PROJETS & PLATEFORMES REMARQUABLES		
- RAS		

Le Pôle Métropolitain de l'Oise et sa périphérie comptent une masse critique d'acteurs tout à fait remarquable dans le secteur de la cosmétique, et ce aux différents maillons de la chaîne de valeur :

- Fournisseurs de matières premières et formulation : SAS Pivert, Cosmet Innov, Chemours France, Groupe Aiglon, La Biochimie appliquée à l'Industrie, ...
- Fabricants de produits cosmétiques : Colgate-Palmolive Industriel, LVMH Fragrance Brands, Creapharm, Chanel Parfums Beauté, Stephid, Labosphere, ...
- Fabrication de moules pour parfums et cosmétiques : Saverglass, ...
- Emballage, conditionnement et logistique : CEPL, Chanel Parfum Beauté, ...
- Services associés : Suncert.

Cette couverture des différents segments de filière n'est pas sans rappeler le tissu économique de la Région Centre-Val de Loire. A ce sujet, les deux régions sont au coude à coude en nombre d'emploi des entreprises de fabrications de produits cosmétiques (avec respectivement 4288 emplois en Hauts-de-France contre 4508 e Centre-Val de Loire en 2017, sachant que l'Oise concentre plus de la moitié des emplois régionaux.

<sup>6</sup> URSSAF 2017

<sup>7</sup> CCI de région Hauts-de-France - Etude filière cosmétique 2018

<sup>8</sup> URSSAF 2017



De récents travaux conduits par l'ARC et l'UTC ont interrogé l'opportunité de créer un « cluster cosmétique ». Leur diagnostic met en évidence une faible dynamique de coopération entre les entreprises du secteur sur le territoire du PMO.

Ces constats nous conduisent à trois remarques :

- **Il nous semble nécessaire de questionner et sécuriser la plus-value attendue que pourrait apporter la création ou l'animation d'un tel cluster thématique.** On associe traditionnellement la cosmétique à un secteur discret, où l'innovation et la R&D sont pilotées « in house » pour limiter l'exposition concurrentielle des grands donneurs d'ordre.
- **Par ailleurs, le pôle de compétitivité Cosmetic Valley est d'ores et déjà déployé sur la Région Centre-Val de Loire :**
  - o Son offre de service concerne plus majoritairement le marketing, l'aide à la commercialisation et au développement international des entreprises adhérentes, et ce plus que la conduite de projets de R&D collaborative avec les unités de recherche du territoire.
  - o Ce pôle régional évolue de plus en plus vers un pôle de filière national, avec une couverture territoriale et des bureaux régionaux aujourd'hui élargis à la Normandie, la Nouvelle-Aquitaine et l'Outre-Mer. On notera à ce sujet que les 3 entreprises Aiglon, SAS Pivert, et Labosphere installées dans le périmètre du PMO sont adhérentes à Cosmetic Valley.
- Enfin, si le territoire n'héberge pas d'équipe de recherche dont le cœur d'activité porte sur le secteur cosmétique, **il n'en demeure pas moins que les acteurs locaux de la recherche peuvent aborder plusieurs des enjeux d'innovation et de performance opérationnelle propres à la filière cosmétique :**
  - o Cosmétique bio & la naturalité (colorants, matières premières) ;
  - o Eco-conception des packagings ;
  - o Gestion logistique (achats saisonniers nécessitant une gestion efficace des flux, sécurité des produits souvent inflammables, traçabilité contre le vol, performance des chaînes logistiques de produits fortement orientés vers l'export, ...).



- d) Agrotechnologies : un domaine d'activité déjà bien structuré, et qui pourrait utilement constituer l'une des « vitrines d'excellence du PMO »

ECONOMIE		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le département de l'Oise est hyperspécialisé dans le secteur du machinisme agricole. Il regroupe plus de la moitié des effectifs salariés régionaux (57 % des Hauts de France) et la majorité de ces emplois dans le Beauvaisis (principalement sur le site partagé entre Massey-Ferguson et GIMA)<sup>9</sup></li> <li>- 27 établissements sont présents sur le département ( soit 18 % des établissements installés en Hauts de France)<sup>10</sup>.</li> </ul>		
ACTEURS ECONOMIQUES CLES	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & RECHERCHE	SOUTIEN A L'INNOVATION & VALORISATION
3 implantations de grandes entreprises spécialisées dans le machinisme agricole : GIMA (joint-venture entre AGCO et CLAAS), Massey-Ferguson (Groupe AGCO) et bientôt Maschio-Gaspardo. 1 ETI leader européen en numérique agricole : Isagri Une dizaine de PME, principalement dans le commerce de gros de matériel agricole.	37 EC répartis dans 2 unités de recherche : UP AGHYLE (UniLaSalle) : 14 EC UP INTERACT (UniLaSalle) : 23 EC  La Chaire « Agro-Machinisme et Nouvelles Technologies »  Le parcours d'approfondissement « Agro-Equipements et Nouvelles technologies » d'UniLaSalle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parc technologique du Beauvaisis</li> <li>- AgriLab</li> <li>- Pôle territorial Rev'Agro</li> <li>- iTerra</li> <li>- CETIM</li> <li>- Pima@Tec</li> <li>- Pôle IAR</li> <li>- Appels à projets en innovation agricole</li> </ul>
PROJETS & PLATEFORMES REMARQUABLES		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pima@Tec centre de ressources/essais/expertises mutualisées pour l'agromachinisme du Futur porté par le Cetim.</li> <li>- Projet de Plateforme d'Accélération venant consolider la présence du CETIM à Beauvais sur le segment des agrotechnologies.</li> </ul>		

L'agglomération de Beauvais affiche à ce jour un écosystème particulièrement structuré dans le secteur des agrotechnologies (aussi appelées « agroéquipements » ou « AgTech »), qui intègre au sens large le numérique agricole. Cet écosystème se compose à ce jour :

- **D'acteurs économiques majeurs dans le secteur** : GIMA, AGCO, Isagri, Maschio Gaspardo...
- **D'un outillage assez complet pour soutenir le développement économique et l'innovation dans ce domaine** :
  - o Le parc technologique du Beauvaisis dédié à l'innovation agricole ;
  - o Le centre d'innovation Agrilab et l'incubateur ITerra (notamment pour le renforcement du tissu de start-up innovantes) ;
  - o Le pôle territorial Rev'Agro ;
  - o La mise en place d'appel à projets en innovation agricole dans le cadre de Rev'Agro pour favoriser l'émergence de projets innovants et la création d'entreprises dans le machinisme, le numérique et la technologie agricole : ces innovations, porteuses de valeur ajoutée et d'emplois, pourront bénéficier pleinement de la dynamique du territoire et contribueront à diffuser l'esprit d'innovation sur le Beauvaisis ;
  - o La plateforme Pima@Tec ;

<sup>9</sup> Chambre d'Agriculture Hauts-de-France – 2018

<sup>10</sup> Chambre d'Agriculture Hauts-de-France – 2018



- Et plus généralement : l'accès aux sites d'exploitation agricole et d'élevage à proximité immédiate des sites industriels, et pouvant servir de plateformes test des produits.
- **D'un acteur clé de la recherche et de la formation (UniLassalle), avec spécifiquement :**
  - Un cœur d'expertise scientifique sur le machinisme agricole & les agtechs (robotique automatisation et numérique agricole), notamment via la Chaire Agro-Machinisme et Nouvelles Technologies, et plus largement deux unités de recherche ;
  - Des compétences en agroécologie et agrochimie (Unité Propre de recherche AGHYLE), mais aussi en management de l'innovation dans le domaine agricole, agroalimentaire et agro-industrielle (Unité Propre de recherche INTERACT) ;
  - Un parcours d'approfondissement en agro-machinisme proposé aux étudiants entrant en 4<sup>e</sup> année à UniLaSalle.

**Retenir les Agrotechnologies parmi les domaines d'activité stratégiques du PMO peut utilement servir l'ensemble des trois agglomérations, en tant qu'une des « vitrines d'excellence du territoire ».** Nous soulevons néanmoins ici trois interrogations complémentaires portant sur :

- **Le potentiel de passage à « l'échelle PMO »** pour ce domaine historiquement porté par l'agglomération de Beauvais ;
- **La lisibilité d'ensemble et la complémentarité de chaque outil** placé sur la chaîne de l'innovation (parc technologique, Agrilab, ITerra, Rev'Agro, Pima@Tec, ...) ;
- La capacité du territoire à **maintenir l'excellence académique du site** sans la présence des acteurs majeurs de la recherche et de la R&D dans ce domaine (à savoir l'INRAE et Arvalis).



## 2.2. Ecologie industrielle et territoriale : une « marque de fabrique » de l'économie locale à valoriser dans la stratégie du PMO ?

ECONOMIE (démographie des entreprises présentes sur le territoire en 2017. Source : Insee)			
Secteurs d'activités	Oise	Aires Urbaines Beauvais, Compiègne et Creil	PMO
Industrie	8216	2965	2252
Collecte et traitement des eaux usées, traitement des déchets et dépollution	225	88	74
ACTEURS ECONOMIQUES CLES	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & RECHERCHE		SOUTIEN A L'INNOVATION & VALORISATION
	Unité CYCLANN (UniLaSalle) : 4 EC		- INERIS - CRITT Polymères
PROJETS & PLATEFORMES REMARQUABLES			
- 4 démarches EIT CCI Oise – ADEME dans le département : <ul style="list-style-type: none"><li>o Z.I de Pont-Brenouille</li><li>o Z.I Le Meux et Z.I Nord de Compiègne</li><li>o Grand Beauvaisis</li><li>o Parc d'activités Les Marches de l'Oise</li></ul>			

Sans constituer un domaine d'activité stratégique à proprement parler, l'écologie industrielle et territoriale<sup>11</sup> nous apparaît comme une « marque de fabrique locale » pertinente à valoriser dans la stratégie d'attractivité et de communication du Pôle Métropolitain de l'Oise.

Le choix de cette thématique s'appuie à la fois sur :

### Plusieurs démarches exemplaires conduites par les acteurs locaux (industriels, collectivités, ESS) :

- Le Centre de tri Paprec Trivalo Oise
- La valorisation énergétique (biométhane) du centre de stockage de déchets Suez de Saint-Maximin
- Des actions d'économie circulaire portées par les acteurs de l'ESS (DEFITH 60, PTCE « Maison de l'Economie Sociale et Solidaire » à Beauvais, ...).

---

<sup>11</sup> La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte définit l'écologie industrielle et territoriale comme [consistant] « sur la base d'une quantification des flux de ressources, et notamment des matières, de l'énergie et de l'eau, à optimiser les flux de ces ressources utilisées et produites à l'échelle d'un territoire pertinent, dans le cadre d'actions de coopération, de mutualisation et de substitution de ces flux de ressources, limitant ainsi les impacts environnementaux et améliorant la compétitivité économique et l'attractivité des territoires ».



**Des expertises pouvant être utilement mobilisées dans le cadre de projets d'expérimentations, avec notamment deux prestataires publics :**

- L'INERIS (caractérisation de la dangerosité des émissions et stockages de déchets, évaluation du potentiel de valorisation des déchets d'un site industriel, évaluation des impacts environnementaux et sanitaires des activités économiques, ...).
- Le CRITT Polymères (valorisation des déchets industriels dans la composition de polymères et matières plastiques).

**Des projets pilotes d'EIT<sup>12</sup> animés par la CCI de l'Oise avec l'ADEME sur quatre zones d'activité suivantes :**

- Z.I de Pont-Brenouille
- Z.I Le Meux et Z.I Nord de Compiègne
- Le Grand Beauvaisis
- Le parc d'activités Les Marches de l'Oise

**Plusieurs pistes d'actions se dessinent autour de cette « marque de fabrique » territoriale :**

- Mieux faire connaître les expertises et opérateurs présents sur le territoire et à proximité (INERIS, CRITT Polymères, ...) ?
- Poursuivre et développer davantage d'initiatives d'EIT ?
  - o en adossant ces initiatives à un objectif de performance environnementale de l'industrie locale ;
  - o en incitant de nouvelles entreprises à y participer (gains économiques) ;
  - o en mettant en œuvre des démarches de valorisation « classiques » (mutualisation des déchets, achats groupés, etc.) tout comme d'autres démarches qui impliquent une innovation technologique/process/organisationnelle (comme par exemple la récupération de chaleur fatale, la valorisation de matières spécifiques).

---

<sup>12</sup> Ecologie Industrielle et Territoriale



### 2.3. La chimie : un secteur historique du territoire, avec des atouts à valoriser dans la chimie verte, et plus particulièrement la chimie du végétal / chimie biosourcée

ECONOMIE (démographie des entreprises présentes sur le territoire en 2017. Source : Insee)			
	Oise	Aires Urbaines Beauvais, Compiègne et Creil	PMO
Chimie	88	37	34
ACTEURS ECONOMIQUES CLES	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & RECHERCHE		SOUTIEN A L'INNOVATION & VALORISATION
Quelques acteurs-clés : SAS Pivert, Oléon (Groupe Avril), Groupe Roquette, Weylchem Lamotte, Synthos, Arkema, Chemours, Dow Chemical, Bostik, BASF France, Akzo Nobel ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ESCOM</li> <li>- UTC</li> <li>- +/- 15 EC de l'EA TIMR (ESCOM-UTC)</li> <li>- Promeo</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- France Chimie Picardie Champagne Ardenne</li> <li>- Indirectement : Pôle de compétitivité IAR, CETIM, CRITT Polymères</li> </ul>
PROJETS & PLATEFORMES REMARQUABLES			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 plateformes chimiques : Plateforme chimique de Villers Saint Paul (ACSO) , Weylchem-Lamotte Industrial Park (hors PMO)</li> </ul>			

#### a. Portrait synthétique de l'écosystème Enseignement-Supérieur-Recherche-Innovation

L'Oise compte une importante concentration d'acteurs industriels du secteur de la chimie. Sur les 306 établissements du secteur recensés par l'INSEE dans la région des Hauts de France, on en dénombre près de 90 dans le département de l'Oise (derrière le département du Nord avec 114 établissements) dont, plus spécifiquement, 34 sur le périmètre du PMO.

Les agglomérations de Compiègne et de Creil rassemblent une majorité des industriels, sur les différents champs de la chimie de base (minérale et organique), chimie fine, parachimie, savons, produits d'entretien et parfums. Plusieurs sites remarquables et importants employeurs se dégagent du paysage, comme par exemple :

- Des sites industriels spécialisés dans la parachimie (encres, peintures, vernis, adhésifs) : BASF France à Breuil-le-Sec, Akzo Nobel à Montataire, le centre de R&D Bostik à Venette.
- Les deux plateformes chimiques de Villers-Saint-Paul (ACSO) et Weylchem-Lamotte (hors PMO) classées SEVESO. Elles proposent une gamme de services mutualisés pour les entreprises du secteur : fournitures de fluides (azote, vapeur, électricité), gestion des déchets et traitement des effluents, sécurité et intrusion, télécom & data, ... Leur réserve foncière permet à ce jour d'absorber de nouvelles activités (20ha sur 45 disponibles à Lamotte, contre 12ha sur 37 à Villers-St-Paul).

Quelques acteurs de la formation et de la recherche occupent le territoire, sans néanmoins constituer une densité académique importante :

- L'ESCOM se hisse au premier rang national du volume de diplômés (150 par an), parmi les 20 écoles de chimie françaises délivrant un diplôme d'ingénieur. En comparaison, l'ENSC de Lille compte moins de 100 diplômés annuels, pour un total de 2000 chimistes diplômés en France chaque année, tous établissements confondus.



- L'UTC, et plus particulièrement l'équipe d'accueil TIMR (80 personnels dont 40 permanents à l'UTC), qui partage avec l'ESCOM une quinzaine d'enseignants-chercheurs.

**L'animation du tissu économique local est à ce jour principalement portée par trois acteurs : FCPCA, l'ESCOM, et plus indirectement le pôle IAR.** En détails :

- a) L'association « France-Chimie Picardie Champagne-Ardenne » propose à ses membres une offre de service se composant :
  - d'un appui générique au développement des sociétés : social, juridique et droit du travail, santé/sécurité/environnement, communication, promotion, emploi et formation (en particulier sur l'attractivité des métiers) ;
  - d'actions collectives, comme par exemple pour l'industrie du futur : FCPCA prévoit un plan d'action régional pour accompagner ses entreprises adhérentes dans la numérisation de leurs activités : sensibilisation, réalisation d'audits ou diagnostics de maturité numérique, journée numérique, ...
- b) La politique d'ouverture au monde économique engagée par l'ESCOM, avec :
  - Sa société de valorisation et de contractualisation « ESCOM entreprises » ;
  - La location de quelques laboratoires à destination de petites entreprises en phase de test-produits .
  - Plus généralement, un fort ancrage de l'établissement avec les entreprises du secteur (la majorité des enseignants sont des industriels, l'école facilite également le sourcing de stagiaires).
- c) Le pôle IAR dont une partie des adhérents sont des acteurs du secteur de la chimie, ou utilisent des procédés chimiques dans leurs process industriels.

Au-delà, **les aménagements du futur Canal Seine Nord Europe soutiendront le développement du secteur**, car le fret fluvial est avantageux pour le transport de produits chimiques dont la dangerosité interdit l'usage de la route.



## b. Quel positionnement thématique pour le PMO ? Chimie verte, chimie du végétal et chimie biosourcée

Les stratégies d'innovation et de R&D propres au secteur de la chimie se structurent en deux approches complémentaires : la **chimie verte** (la plus large), qui prévoit la mise en œuvre de 12 principes pour réduire et éliminer l'usage ou la génération de substances néfastes pour l'environnement... et la **chimie du végétal** (ou **chimie biosourcée**), qui utilise la matière végétale comme source première de production de produits chimiques.

### Les 12 principes de la CHIMIE VERTE

• Eviter la production de résidus	
• Economiser les atomes et le nombre d'étapes	
• Concevoir des synthèses moins dangereuses	
• Concevoir des produits chimiques moins toxiques	
• Rechercher des alternatives aux solvants polluants et aux auxiliaires de synthèse	CHIMIE DU VEGETAL & CHIMIE BIOSOURCEE
• Limiter les dépenses énergétiques	
• Utiliser des ressources renouvelables à la place des produits fossiles	
• Réduire le nombre de dérivés	
• Utiliser des procédés catalytiques, plus efficaces et moins risqués que les autres procédés	
• Concevoir les produits pour minimiser leur incidence sur l'environnement	
• Mettre au point des méthodologies d'analyses en temps réel pour prévenir la pollution	
• Développer une chimie fondamentalement plus sûre	

La spécialisation thématique du PMO sur la **chimie du végétal** et la **chimie biosourcée** est cohérente avec les atouts locaux de l'écosystème ESRI (Enseignement-Supérieur-Recherche-Innovation) :

- Un positionnement clair du projet stratégique de l'ESCOM sur la chimie du végétal ;
- Des acteurs du développement économique et de l'innovation spécialisés sur ce segment d'activité : Pôle IAR, PIVERT, ...
- La présence d'industriels spécialisés dans la production de matières biosourcées (Oléon, Roquette), et plus généralement la présence d'industriels qui intègrent la chimie du végétal dans le développement de leurs activités afin de satisfaire les attentes du marché en matière de produits biosourcés (comme par exemple les activités de R&D de la société Bostik à Venette) ;
- Une plateforme chimique (Weylchem-Lamotte) – certes en dehors du PMO - dont le positionnement marketing entend attirer plus d'activités liées à la chimie du végétal<sup>13</sup> ;
- Des discussions actuellement en cours entre l'ESCOM, Weylchem, PIVERT, et le CETIM pour construire une « alliance » et marketer une offre territoriale sur la chimie verte.

<sup>13</sup> Gilles Zuberbuhler, *President / Managing Director at WeylChem Lamotte* : « Nous souhaitons nous consacrer au développement de la chimie verte, et plus précisément, de la chimie du végétal. Nous sommes implantés dans une région agricole. Dans la dynamique portée par le pôle de compétitivité IAR ou la société ARD sur la plateforme de Pomacle, avec le soutien des collectivités territoriales, nous souhaitons nous positionner dans le prolongement de plateformes locales, telles que Pivert, et devenir la plateforme de chimie verte de la région Hauts-de-France. » Source : <https://www.info-chimie.fr/weylchem-lamotte-nous-souhaitons-devenir-la-plateforme-de-chimie-verte-de-la-region-hauts-de-france,87071>



Ce positionnement appelle néanmoins **plusieurs remarques** :

- Des forces de recherche académique concentrées sur une seule équipe d'accueil UTC-ESCOM (TIMR) ;
- L'une des deux plateformes chimiques (Lamotte) est localisée hors périmètre PMO ;
- A plus large échelle, Pomacle-Bazancourt reste à ce jour l'équipement national privilégié dans le champ de la chimie biosourcée et de la valorisation des agro-ressources, avec :
  - o Une bioraffinerie, comprenant des entreprises de première et seconde transformation du végétal ;
  - o Une plateforme d'innovation BRI (Bioraffineries Recherche et Innovations), labellisée par le pôle de compétitivité IAR.
- Plus généralement, le développement de la chimie du végétal est encore très dépendant de la volatilité des prix des énergies fossiles (actuellement négatifs) et des matières premières renouvelables (variabilité liée à la saisonnalité ; prix parfois non compétitifs par rapport aux matières issues des énergies fossiles ; & conflits d'usage sur les terres agricoles ne pouvant garantir un accès régulier aux matières premières renouvelables).

Le positionnement du PMO sur la chimie verte reste une alternative à étudier, car il couvre davantage d'enjeux d'innovation, notamment la performance énergétique des sites industriels chimiques. Ce choix de spécialisation est cependant nettement moins différenciant vis-à-vis des autres sites industriels français, en particulier le bassin lyonnais.

**c. En complément, les entretiens conduits mettent en évidence quelques verrous et enjeux de développement de la filière sur le territoire du PMO :**

- **Attractivité des métiers et recrutement** : Une sur-offre d'ingénieurs diplômés en France (1500 recrutements nationaux annuels pour 2000 diplômés), avec paradoxalement des métiers faiblement attractifs et des besoins non pourvus pour les postes Bac +2 (par exemple dans les métiers de la maintenance de sites chimiques, d'opérateurs de fabrication, de techniciens). France Chimie Picardie-Champagne-Ardenne déploie depuis deux ans un programme de CPQ (Certificat Qualification Professionnelle) en partenariat avec Pôle Emploi et Promeo pour sourcer les demandeurs d'emploi, les former et valider leurs candidatures à ces métiers non pourvus.
- **Réglementation** : les contraintes réglementaires limitent et freinent les délais de création et de développement des activités industrielles chimiques (ce qui explique pour partie les réserves foncières disponibles à Lamotte).
- **Capacité d'Innovation et actions collectives** :
  - o D'après les acteurs interrogés, une difficulté à mobiliser quelques industriels volontaires pour proposer des projets structurants et projets d'innovation collaborative dans l'agrégat thématique « naturalité ».
  - o Un certain nombre d'établissements installés sur le PMO ou alentours dépendent de groupes internationaux dont les centres de décision (notamment en matière de R&D) ne sont de fait pas situés en France.



2.4. D'autres sujets d'intérêt pour le territoire, mais dont la masse critique et/ou, l'excellence scientifique & académique sont moins différenciants : agroalimentaire, aéronautique, logistique, BTP

<b>Agroalimentaire</b>			
ECONOMIE (démographie des entreprises présentes sur le territoire en 2017. Source : Insee)			
	Oise	Aires Urbaines Beauvais, Compiègne et Creil	PMO
<i>Industrie Agroalimentaire</i>	563	210	165
<b>Commentaire</b>			
<p>Un tissu économique réel, en ligne avec les atouts économiques de la région Hauts-de-France dans le domaine agricole (céréales, pommes de terre, légumes, sucre, ...) et celui des industries de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> transformation.</p> <p>Le PMO et l'Oise pèsent cependant nettement moins que les autres agglomérations et départements de la région :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Une concentration des leaders économiques de l'IAA dans le Nord des Hauts-de-France (en dehors de la SAS Nestlé Grand Froid qui emploie 414 salariés à Beauvais)</li><li>- Une plus faible concentration d'emploi de l'IAA dans l'Oise : 1185 pour la zone d'emploi de Beauvais, 255 pour celle de Compiègne, et 892 pour celle de Roissy Sud Picardie, soit un total de 2332 emplois (CCI, 2017) sur 36 610 emplois régionaux (soit 6%).</li></ul>			



## Aéronautique

ECONOMIE (démographie des entreprises présentes sur le territoire en 2017. Source : Insee)  
*Nota bene : ne sont comptabilisé par l'INSEE que les établissements dont l'activité principale est liée à l'aéronautique.*

	Oise	Aires Urbaines Beauvais, Compiègne et Creil	PMO
Construction aéronautique	2	0	0

### Commentaire

L'Oise et le PMO hébergent des entreprises de sous-traitance spécialisées dans des activités de métallurgie et transformation des métaux, d'outillage et réalisation de pièces mécaniques, et de composants et équipements électriques et électroniques.

Les données INSEE ne font ressortir aucune entreprise dont l'activité principale est liée à la construction aéronautique. Cela s'explique notamment par le positionnement multi-marchés des sociétés concernées (dans l'automobile, le ferroviaire la santé, l'agroalimentaire).

On peut néanmoins relever plusieurs majors de la filière installés sur le PMO ou à proximité (qui échappent aux statistiques de l'INSEE) :

- Safran : le site de Compiègne (270 salariés) conçoit et produit des systèmes de tuyauterie d'air haute température et haute pression
- Boeing : le site de Senlis (60 salariés) distribue des consommables pour le secteur aéronautique
- Thales : le site de Méru (384 salariés) produit des pièces électriques destinées aux avions civils ou militaires.

Le PMO concentre plusieurs acteurs de la recherche, de la formation et du soutien à l'innovation dont les activités s'appliquent indirectement au marché de l'aéronautique : Promeo, le centre de R&D Bostik, l'INERIS, le CETIM, le CRITT Polymères...mais sans commune mesure avec le degré de spécialisation qu'on peut trouver par ailleurs dans la région Hauts-de-France :

- Elisa Aerospace à Saint-Quentin (école d'ingénieur des sciences aérospatiales)
- Institut Aéronautique Amaury de La Grange à Merville (formations en construction et en maintenance aéronautique notamment)
- Phoenix Concordia à Oxelaère (maintenance aéronautique).
- Le site lillois de l'ONERA (mécanique des fluides, des solides, dynamique du vol au profit de la sécurité des aéronefs)
- Le Pôle Transalley à Valenciennes (qui compte l'aéronautique parmi ses trois filières cibles avec le ferroviaire et l'automobile).



Logistique			
ECONOMIE (démographie des entreprises présentes sur le territoire en 2017. Source : Insee)			
	Oise	Aires Urbaines Beauvais, Compiègne et Creil	PMO
<i>Fret routier et fluvial</i>	518	200	156
<i>Entreposage</i>	284	105	100
Commentaire			
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une situation géographique avantageuse entre la région parisienne, le nord de l'Europe et les infrastructures portuaires, ainsi qu'un tissu économique plutôt dense sur ce segment d'activité, avec 100 entreprises d'entreposage référencées sur le territoire du PMO, et 156 opérateurs de fret routier et fluvial. Quelques établissements clés du secteur à l'échelle régionale sont installés sur le territoire du PMO ou à proximité :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Société anonyme FM Logistic : 1019 salariés</li><li>○ ITM Logistique alimentaire international : 880 salariés</li><li>○ ID Logistics France : 722 salariés</li><li>○ Logidis Comptoir Modernes : 711 salariés</li><li>○ Sanef implantée à Senlis : 1321 salariés</li></ul></li><li>• La présence de <u>sites logistiques installés auprès de zones d'activités économiques</u> (ZI Nord de Compiègne, ZI de Le Meux, Parc d'activités Sud de Nogent sur Oise, Parc d'activités de Crépy en Valois, Creil Alata, les zones d'activité de Plessis-Belleville et Lagny le Sec), ainsi que <u>d'une zone logistique dédiée</u> et spécialisée sur ce type d'activité : Paris-Oise à Longueil Sainte Marie (200ha).</li><li>• Quelques acteurs de la formation : Filières « Production Intégrée et Logistique », et « aide à la décision en logistique » à l'UTC, Formations aux métiers de la logistique à l'IUT de Creil.</li><li>• Néanmoins, une faible densité d'acteurs de la recherche et de l'innovation :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Indirectement, le laboratoire AVENUES de l'UTC sur la modélisation multi-échelle des systèmes urbains.</li><li>○ Un pôle de compétences déjà structuré en dehors de l'Oise, à Hénin-Beaumont (Euralogistic)</li></ul></li><li>• Une analyse des entreprises par niveau de prestation 1PL à 5PL qui fait ressortir une majorité d'entreprises positionnées sur le segment 1PL à 3PL, et une seule société identifiée à ce stade sur le segment 4PL-5PL (c'est-à-dire avec le plus haut niveau de service de transport et d'entreposage)</li></ul>			



## Classification des activités de transports et d'entreposage 1PL-5PL :

**1PL** : une sous-traitance sommaire dédiée aux services de transport à l'échelle nationale, comme le chargement et la distribution de marchandises ;

**2PL** : en complément des prestations de transport, sont ajoutées des solutions de stockage et d'entreposage. Celles-ci se font généralement dans les locaux de l'entreprise mandatée ;

**3PL** : ce niveau propose une gamme de services prenant en compte la chaîne logistique dans son ensemble. Un tel prestataire offre une expertise spécifique, un suivi régulier et une communication effective, notamment en ce qui concerne les formalités douanières ;

**4PL** : la gestion de la logistique revient à des sociétés de consulting qui présentent des solutions d'intégration pour coordonner les différents aspects de la chaîne logistique. Pour un 4PL, les ressources d'un 3PL s'accompagnent de moyens supplémentaires reposant sur des outils numériques ;

**5PL** : le prestataire fournit une expertise en ingénierie, ainsi que des systèmes d'automatisation et de gestion des flux à la pointe des dernières innovations technologiques. Il devient un fournisseur externe qui coordonne l'ensemble des activités des entreprises sous-traitantes.

Source : Party Logistics

### Répartition des sociétés du secteur par type de prestation et par territoire



En synthèse, la logistique est un secteur d'intérêt pour le PMO, en raison :

- D'une masse critique significative d'entreprises ;
- De la qualité du réseau et des infrastructures de transport ;
- D'une position géographique avantageuse en bassin francilien.

Cependant, plusieurs critères nous amènent à ne pas retenir le secteur parmi les DAS :

- La faible densité d'acteurs « ESRI »
- Une concentration et une mutualisation de moyens des acteurs du secteur non avérée (plateformes logistiques mutualisées, projets collaboratifs, ...)
- Une majorité d'acteurs positionnés sur des prestations de services de base 1PL-3PL



<b>Bâtiment – Travaux Publics</b>			
ECONOMIE (démographie des entreprises présentes sur le territoire en 2017. Source : Insee)			
	Oise	Aires Urbaines Beauvais, Compiègne et Creil	PMO
<i>Fabrication de matériaux et de machines de construction</i>	132	51	36
<i>Construction de bâtiments</i>	451	209	139
<i>Travaux publics et génie civil</i>	78	37	32
<i>Second œuvre et travaux spécialisés</i>	4463	1550	1085
<b>TOTAL</b>	<b>5124</b>	<b>1847</b>	<b>1292</b>
Commentaire			
<p>La filière BTP présente, comme dans bien d'autres territoires métropolitains, une masse critique d'entreprises très significative, avec près de 1292 sociétés recensées sur le territoire, dont la forte majorité sont des entreprises de second œuvre (électricité, plomberie, finitions, couverture, ...).</p> <p>Si des actions de soutien aux entreprises nous semblent évidemment pertinentes pour le développement de la filière, ce champ d'intervention nous semble être d'un autre registre que les domaines d'activité stratégiques où le PMO dispose d'atouts différenciants sur le continuum « Recherche-Formation-Innovation »</p> <p>En effet, seuls ressortent avec évidence quelques centres de R&amp;D (Bostik, Saint Gobain), le Pôle IAR (matériaux biosourcés) et le démonstrateur Smart House développé par Arkema et Bostik (plateforme collaborative et de prospective pour réfléchir à l'amélioration de la construction durable : domotique et capteurs intégrée, plateforme d'idéation, ...).</p> <p>La filière BTP peut néanmoins utilement servir l'animation de démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale mises en œuvre sur le territoire.</p>			



## Annexe 1 : Présentation détaillée de chaque thématique

### Bioéconomie

ECONOMIE (démographie des entreprises présentes sur le territoire en 2017. Source : Insee)			
Secteurs d'activités couverts par le domaine « Bioéconomie »	Oise	Aires Urbaines Beauvais, Compiègne et Creil	PMO
Agriculture	3284	959	455
Agroalimentaire	563	210	165
Chimie	88	37	34
Energie (production et distribution)	175	67	51
Construction	5059	1810	1287

#### ACTEURS ECONOMIQUES CLES

- **SAS Pivert**

*Activité* : accompagnement de projets innovants de chimie du végétal

*Localisation* : Parc technologique des Rives de l'Oise, Venette

*Effectif* : 34 salariés

*Chiffre d'affaires annuel* : 5 millions d'€

*Nombre de projets accompagnés* : 75 depuis sa création en 2012

*Projets de développement* :

- Constitution d'un pôle d'excellence à Compiègne rassemblant Pivert et l'institut Improve spécialisé dans la valorisation des protéines végétales actuellement implantée à Amiens
- Création d'un laboratoire commun ESCOM, UTC, PIVERT pour créer un pôle d'excellence dans les laboratoires d'Oléon

- **Evertree**

*Activité* : fabrication de produits issus de protéines végétales

*Localisation* : centre de R&D implanté en 2017 au sein du parc technologique des Rives de l'Oise, Venette

Projet accompagné par SAS Pivert

*Effectif* : 15 salariés

*Projets développés* :

- Projet SynerXiD : il consiste à développer une gamme d'additifs issus de protéines de colza pour l'industrie des panneaux de bois. Testée et validée au sein du centre de R&D de Venette, la solution vise à réduire la présence de résine pétrosourcée dans ces panneaux, et la pollution liée aux composés organiques volatils générés par ces résines
- Plus de 50 projets d'innovation sont développés par l'entreprise, que ce soit pour finaliser le développement de la gamme SynerXiD ou pour le lancement d'autres produits pour d'autres applications comme les matériaux, les adhésifs ou la cosmétique

- **Oléon (Groupe Avril)**

*Activité* : fabrication de produits conçus à partir d'huiles végétales et graisses animales

Leader européen de l'oléochimie

*Localisation* : Venette

*Effectif* : 153 salariés

*Projets de développement*

- Projet BioTfuel : le projet vise à développer, à l'horizon 2020, une chaîne de procédés industriels de conversion thermo-chimique à même de traiter la plus large gamme de ressources biomasse (résidus agricoles, rémanents forestiers) pour produire un biodiesel et un biokérosène avancés de haute qualité. Pour valider la faisabilité technique et économique de la technologie à l'échelle préindustrielle, le projet s'appuie sur deux sites pilotes : le site de Dunkerque et le site de Venette pour la partie « amont » du procédé de pré-traitement de la biomasse.

- **Groupe Roquette**

*Activité* : transformation de produits d'origine végétale

*Localisation* : 25 sites de production dans le monde dont un site à Vic-sur-Aisne à proximité de l'agglomération de Compiègne

*Effectif* : 115 salariés

*Stratégie de développement* : le groupe a doublé sa rentabilité en basculant d'une production de masse de matières premières agricoles à la production d'ingrédients et de protéines végétales



**Projets structurants** : investissement de 40 millions d'euros pour le déploiement du site de production e Vic-sur-Aisne visant à consolider la position de Roquette en tant que leader mondial des protéines de pois dans les secteurs de l'alimentation, de la nutrition, mais aussi de la santé.

- **Téréos**

**Activité** : transformation de matières premières agricoles en sucre, en alcool et en amidon

1<sup>er</sup> groupe sucrier français, 3<sup>ème</sup> groupe sucrier mondial

**Localisation** : 9 sucreries implantées en France dont une implantée à Chevrières à proximité de l'agglomération de Compiègne

**Effectif** : 100 salariés (*informations à confirmer*)

**Projets de développement** : Redistribution des eaux excédentaires extraites de l'extraction du sucre des betteraves aux agriculteurs situés à proximité de l'usine de Chevrières

- **Weylchem Lamotte**

1<sup>er</sup> établissement en chimie organique des Hauts-de-France

**Activité** : production de produits chimie organiques de base

**Localisation** : site Lamotte Industrial Park de Trosly-Breuil situé à proximité de l'agglomération de Compiègne

**Chiffre d'affaires** : 151 277 414€

**Effectif** : 473

- **Bostik**

**Activité** : production de colles et d'adhésifs

**Localisation** : Centre de R&D européen implanté au sein du parc d'activité du Bois de Plaisance à Venette

L'ambition de Bostik est de centraliser les activités de R&D européennes sur le site de Venette

Projets développés :

- Développement de gammes de produits intégrant des matériaux biosourcés
- Projet de filtrage de l'eau potable par l'utilisation de colle
- Mise en place d'une « smart house » : maison de démonstration des dernières innovations en termes d'habitat

## PARCS D'ACTIVITE

- **Plateforme chimique de Villers Saint Paul** (agglomération de Creil)

La plateforme chimique de Villers Saint Paul comprend 37 hectares (dont 12 encore disponibles) où sont installées 4 entreprises (Arkema, Chemours, Dow et VSPU Engie Cofely) qui emploient 300 salariés. Le site classé Seveso offre différents services aux entreprises implantées : maintenances industrielles, sécurité incendie, gardiennage, infirmerie et secours, énergie et utilités (eau déminéralisée, gaz naturel, azote), gestion et prévention des risques (formation) ou gestion logistique (entrées, camions).

- **Lamotte Industrial Park** - Trosly-Breuil situé à proximité de l'agglomération de Compiègne

Le parc industriel chimique Lamotte s'étend sur 45 hectares (dont 15 encore disponibles). 4 entreprises y sont installées et emploient 680 salariés : WeylChem Lamotte, Archroma, Merck Performance Materials et PQ Corporation. Classé Seveso le site offre des services divers : service de sécurité et pompiers, maintenance, service informatique, magasin logistique, traitements des déchets et eau, laboratoire d'analyse, énergies et utilités (électricité, nitrogen, etc.), location de salles de bâtiment, salle de conférence et de réunion

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

- **UTC**

Deux unités de recherche que l'on peut rattacher au domaine de la bioéconomie :

UMR Génie enzymatique et cellulaire (GEC)

**Effectif** : +/- 20 EC

**Partenaires** :

- L'unité réunit chercheurs de l'UTC et de l'Université de Picardie Jules Verne (Amiens), elle est rattachée aux instituts des sciences biologiques et de chimie du CNRS
- L'unité participe au développement des projets accompagnés par la SAS Pivert

**Axes de recherche** :

- Métabolisme végétal et bioressources
- Biomimétisme et Diversité biomoléculaire

EA Transformations intégrées de la matière renouvelable (TIMR)



**Effectif** : 82 membres, dont 29 enseignants-chercheurs et chercheurs de l'UTC, 12 enseignants-chercheurs de l'ESCOM, 7 personnels d'appui administratif et technique, 30 doctorants, 2 post-doctorants et 2 membres associés

**Partenaires** :

- L'unité comprend des enseignants-chercheurs de l'École Supérieure de Chimie Organique et Minérale (ESCOM)
- Collaborations avec le Pôle IAR

**Projets structurants** :

- Module de méthanisation développé par le laboratoire mis à disposition des agriculteurs

- **UniLaSalle**

**Plateforme R&D Ozone (Salle O3)** : Désinfection et stabilisation des produits d'origine biologique (désinfection des produits frais et/ou secs) ;

**Unité de recherche Transformations & Agroressources** : travaille sur la transformation et la valorisation de la plante entière dans une perspective de développement durable. Les travaux s'appuient sur une démarche scientifique intégrée couvrant l'ensemble de la chaîne de transformation des agro-ressources depuis l'étude des mécanismes de leur construction jusqu'à l'étude de leurs propriétés et fonctionnalités lors de leur utilisation finale que celle-ci soit à vocation alimentaire et/ou à vocation non alimentaire.

**Master Biosciences, sciences du végétal, écoproduction et biovalorisation**

- **Ecole Supérieure de Chimie Organique et Minérale (ESCOM)**

## SOUTIEN A L'INNOVATION ET VALORISATION

- **Pôle IAR (Pôle de la Bioéconomie)**

**Localisation** :

-Siège social à Laon (Aisne)

-Autres implantations : Bezannes (Marne), Paris, Lille

**Effectif** : 26 salariés

**Budget total annuel** : 3,5 millions d'euros financés à 48% par des fonds publics (Région Hauts-de-France et Région Grand-Est) et à 52% par des fonds privés (principalement les cotisations des adhérents)

**Adhérents** : 400 dont 30 sur le département de l'Oise, et 22 entreprises adhérentes sur le territoire du PMO ou à proximité immédiate.

- Entreprises :

- o Bostik (Venette / PMO) : fabrication de colles et adhésifs
- o Pivert (Venette / PMO) : accompagnement de projets innovants de chimie du végétal
- o Weylchem Lamotte (Trosly-Breuil / à proximité du PMO) : production et R&D dans le domaine de la chimie
- o Molydal (Saint-Maximin / PMO) : fabrication de lubrifiants industriels
- o Oleon (Venette / PMO) : fabrication de produits à partir d'huiles végétales et graisses animales
- o Biosco (Venette / PMO) : création de logiciels pour le secteur des agro-ressources
- o Evertree (Venette / PMO) : fabrication de produits issus de la chimie végétale
- o Psyche (Compiègne / PMO) : conseil aux entreprises en intégration de solutions logicielles d'intelligence artificielle
- o ETIA (Compiègne / PMO) : ingénierie en écotechnologies
- o Smart wood (Saint-Sauveur / PMO) : fabrication d'objets en bois
- o RH adéquation (Compiègne / PMO) : cabinet de conseil en recrutement et gestion de carrières
- o CCL (Le Meux / PMO) : fabrication de lubrifiants et d'adjuvants phytosanitaires
- o Cuma du pays Sud Oise (Chantilly / à proximité du PMO) : location de machines et équipements agricoles
- o Faurecia (Méru) : fabrication de pièces automobiles
- o ABCD nutrition (Noyon) : fabrication de produits sans gluten
- o Fertigaz (Passel) : développement de plateformes de traitement de déchets fermentescibles par méthanisation
- o Surfact Green (Compiègne / PMO)
- o SBO (Estrées Saint Denis) : syndicat agricole betteravier des producteurs de l'Oise

- EPCI :

- o ARC (Compiègne / PMO)
- o Communauté d'agglomération du Beauvaisis (Beauvais / PMO)

- Recherche formation, innovation :



- INERIS (Verneuil-en-Halatte / à proximité du PMO)
- UniLaSalle (Beauvais / PMO)
- IUTC (Compiègne / PMO)
- ESCOM (Compiègne / PMO)
- Critt polymères (Verneuil-en-Halatte / à proximité du PMO)
- AFPA (Creil / PMO)
- CETIM (Senlis)
- Lycée agricole de l'Oise (Airion)
- Ceebios (Senlis)

*Nombre de projets accompagnés* : 199 depuis 2005

*Projets développés* : Démarche Filabiom

La démarche Filabiom est destinée à accompagner la conception et l'implantation de filières d'approvisionnement en biomasse agricole ancrées, durables et pérennes dans la Région des Hauts-de-France. La démarche et ses outils résultent du travail partenarial conduit pendant cinq ans (2015-2020) dans le projet *Réseau de sites démonstrateurs IAR*. Ce projet, piloté par Agro-Transfert RT, est financé par le FEDER, le FNADT au titre de l'initiative « Territoires catalyseurs d'innovation » et la Région Hauts-de-France.

La démarche a permis d'élaborer un guide méthodologique « *Connaître le territoire pour faciliter l'ancrage d'une filière de la bioéconomie* ». D'autres outils et un site internet dédié seront déployés au cours de l'année 2020.

- **Incubateur ITerra :**

20 incubés, 6 accélérés.

3 thèmes prioritaires dont la Bioéconomie.

2 projets sélectionnés lors du premier AAP qui relèvent spécifiquement de la Bioéconomie :

- Un projet d'optimisation énergétique des méthaniseurs ;
- Un projet de production d'une molécule d'intérêt à base d'insectes.

- **CRITT Polymères (Agromatériaux & Bioplastiques)**

*Adhérents* : 45 adhérents

*Partenaires scientifiques* : INERIS, UTC, CNAM, ARKEMA (Bostik)

*Chiffre d'affaires* : 300 000 à 350 000 € annuels

*Budget global* : 580 000 € (70% en autofinancement issus des apports en personnels des partenaires et 30% issus de financements publics dont la Région Hauts-de-France)

#### PROJETS & PLATEFORMES REMARQUABLES

- Plateforme Algues 4 Biométhane
- Projet BioTfuel (Oléon, Groupe Avril)
- Plateforme R&D Ozone (Salle O3) développée par UniLaSalle



## Industrie du Futur

ECONOMIE (démographie des entreprises présentes sur le territoire en 2017. Source : Insee)			
Secteurs d'activités	Oise	Aires Urbaines Beauvais, Compiègne et Creil	PMO
Industrie	8216	2965	2252
dont chimie	88	37	34
dont plasturgie	95	35	39
dont métallurgie	371	132	117
dont mécanique, électrique, électronique	232	78	59
dont autres produits minéraux (comme le verre)	195	58	43

### TISSU ECONOMIQUE

#### Quelques exemples d'industriels (non exhaustif)

- **Arcelor Mittal**

*Localisation* : Montataire située sur l'agglomération de Creil

*Activité* : production d'aciers galvanisés destinés à l'automobile à hauteur d'environ 70%, également des aciers pré-laqués pour l'industrie et la construction

*Effectifs* : 530 salariés dont un centre de R&D comptant une centaine de chercheurs

*Projets développés par le centre de R&D* :

- S-in motion est un nouveau concept de solutions acier pour les constructeurs automobiles qui souhaitent créer des véhicules plus légers, plus sûrs et plus écologiques pour le 21ème siècle.
- Lightweight steel door : nouvelles solutions de portes en acier générant un allègement de 27% par rapport à celles utilisées actuellement

- **ALFI Technologies**

*Localisation* : 4 sites dont un site situé à Compiègne, site de Beupreau en Mauges labellisé « Vitrine Industrie du Futur »

*Activité* : ingénierie et fabrication de lignes de manutention automatisées en particulier pour les marchés de la logistique et des matériaux de construction.

*Projets développés* : Alfi Technologies propose depuis cinq ans des usines numériques. L'entreprise permet à ses clients de « se promener » à travers une maquette 3D de leur futur site de production. Elle propose aussi de les accompagner dans la conception du site grâce à la réalité virtuelle.

- **Poclain Hydraulics**

*Localisation* : Verberie situé à proximité de l'agglomération de Compiègne

Site labellisé « Vitrine Industrie du Futur » par l'alliance Industrie du Futur en 2017

*Activité* : production de systèmes hydrauliques pour les engins de chantier, miniers et agricoles ou autres machines industrielles

*Projets développés* :

Le projet présenté à la labellisation vise à améliorer le contrôle des moteurs hydrauliques effectué en fin de chaîne de production avant l'envoi aux clients à l'aide d'outils numériques (10 caméras utilisées). Le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale du groupe de modernisation des outils de production de ses 11 sites.

- **Plastic Omnium Auto Inergy Services**

*Localisation* : 35 sites dont une usine située à Venette

*Activité* : Centre de R&D international spécialisé dans les systèmes de carburant

*Type d'activités* : fabrication de pièces automobiles

*Effectif* : 500 salariés

*Projets développés* :

- Partenariat avec l'UTC autour de l'analyse automatique des données de production

- **Saint Gobain Sekurit**

*Localisation* : Thourotte situé à proximité de l'agglomération de Compiègne

*Activité* : Façonnage et transformation du verre plat

*Effectif* : 760 salariés

Le site accueille également un centre de recherche contribuant à l'innovation en développant et industrialisant de nouveaux produits et systèmes pour les vitrages automobile et bâtiment, ainsi que de nouveaux procédés et moyens de contrôle pour nos usines. Pour ce faire, le centre s'appuie sur réseau de collaborations universitaires, techniques et industrielles, notamment au travers de co-développements, avec ses clients et fournisseurs



- **Massey-Ferguson**

Localisation : Beauvais

Activité : Machinisme agricole

Effectif : 1500 salariés

Beauvais accueille le Bureau d'études Massey Ferguson Mondial, centre de R&D qui reçoit des investissements de plusieurs millions d'euros chaque année.

Massey-Ferguson a fait l'acquisition des 15,7 ha voisins de l'ex Site Froneri, et va y investir 40 millions d'euros supplémentaires afin de développer un site à la pointe de l'Industrie 4.0 et améliorer le centre de R&D.

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

### – UTC

Le laboratoire Roberval, FRE UTC-CNRS 2012, a pour vocation le développement de méthodes expérimentales et numériques innovantes pour l'analyse, la modélisation et la conception des structures et des systèmes complexes.

Projets développés :

- Partenariat réalisé avec ALFI Technologies pour intégrer davantage d'intelligence dans les machines de l'entreprise. L'objectif du projet était en particulier de les équiper d'algorithmes de maintenance prédictive pour apporter plus de valeur ajoutée à leurs clients
- Partenariat avec la division Auto Inergy de Plastic Omnium autour de l'analyse automatique des données de production. Le projet a également été réalisé avec le laboratoire Heudyasic de l'UTC rattachée à l'INS2I (Institut des Sciences de l'Information et de leurs interactions), il opère dans le domaine des sciences de l'information et du numérique, notamment l'informatique, l'automatique, la robotique et l'intelligence artificielle

UMR Heudiasyc (Heuristique et diagnostic des systèmes complexes) mène des recherches dans le domaine des sciences de l'information et du numérique, notamment l'informatique, l'automatique, la robotique et l'intelligence artificielle.

Projets développés :

- Le projet ARAKIS développe un outil de simulation des situations de travail dangereuses touchant aux activités de sous-traitance sur des sites à hauts risques (site industriels Seveso notamment).
- Création avec Renault d'un laboratoire commun SIVALab sur les questions de véhicules autonomes.

Offre de formation de l'UTC

- Formation d'ingénieurs filière Mécatronique, Actionneurs, Robotisation et Systèmes (MARS)
- Master Sciences et technologie, spécialité Systèmes mécatroniques et mécanique avancée

### – Institut de mécatronique

Fondé par l'UTC et le CETIM en 2008, l'institut est un pôle de formation des ingénieurs, de R&D et de transfert. L'ambition de l'institut est de favoriser la formation des ingénieurs dans le domaine de l'hydraulique et de la mécatronique, développer des actions de recherche collaborative et participer au transfert d'innovation et de technologie vers les entreprises au travers de prestations de services.

L'institut a également participé à la constitution de la Chaire Hydraulique-Mécatronique, initiée par des industriels des transmissions hydrauliques et de leur syndicat professionnel Artema, avec le soutien de la région Picardie et du fonds Feder.

## SOUTIEN A L'INNOVATION ET VALORISATION

### – PROMEO

Chiffres clés : 3 200 jeunes formés en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation), 26 000 salariés formés, 2000 demandeurs d'emploi.

Formations : maintenance, production, électrotechnique, usinage, chaudronnerie, contrôle industriel et régulation automatisme et robotique, logistique...

Partenariat avec l'ITII pour le CapFactory et le CapLab.

Une plateforme technique de 1600 m<sup>2</sup>.

- **ITII Picardie** (Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie)



Issu d'un partenariat entre l'UIMM Picardie, le MEDEF Picardie, PROMEO, le Pôle de Formation des Industries Technologiques et les établissements d'enseignement supérieurs de Picardie, dont l'École d'ingénieur du CNAM.

*Salon de l'innovation* : chaque année, en juin, les alternantes présentent devant un jury composé de professionnels leurs projets/objets innovants.

*Formations* : ingénieur en automatique et robotique, en informatique, en systèmes électriques, en mécanique option production ou maintenance.

*Le Challenge de la Robotique* : compétition annuelle autour de la robotique mobile qui voit s'affronter différentes équipes constituées d'apprentis ingénieurs, de BTS et de DUT.

– **CETIM**

Participation à l'agrégat thématique Industrie du Futur et organisation d'actions communes avec l'UTC dans ce cadre :

- Première séquence de sensibilisation des entreprises aux outils de l'industrie du 4.0 organisée en 2019 : une manifestation à l'UTC sur l'intelligence artificielle, une autre au CETIM sur la robotique.
- Deuxième séquence prévue avec l'UTC : phase d'expérimentation avec intégration des technologies (robotique collaborative et cobotique notamment) en intervenant au sein des entreprises.

Réponse à l'appel à projet « Plateformes d'accélération vers l'industrie du futur » au sein d'un consortium intégrant l'UTC et sollicitant l'INERIS en tant que contributeur.

Deux implantations dans l'Oise :

- Senlis :
  - Coloration technologique de la plateforme : robotique, robotique collaborative, objets connectés, simulation numérique.
  - Thèmes des plateformes de tests : plateforme de fatigue, métrologie, transmissions de puissance, matériaux métalliques, usinage, chaudronnerie, contrôle objets connectés.
- Beauvais :
  - Innovation en machinisme agricole, notamment avec l'implantation de Pima@tech, centre mondial des tests de machines agricoles.
  - Le site de Beauvais devrait accueillir une vingtaine de personnes supplémentaires ainsi qu'une chaîne de production du produit fini pour tester le tracteur en configuration réelle.
  - Equipements de pointe : banc d'essai de châssis, de transmissions de puissance, d'acoustique vibratoire...
- **L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)**
- **ITerra (au travers des projets sélectionnés par l'incubateur)** :  
2 projets sélectionnés lors du premier AAP concernent l'Industrie du futur :
  - Un projet de sécurisation des données
  - Un projet de robot d'irrigation pour culture de la pomme de terre

## PROJETS & PLATEFORMES REMARQUABLES

- Appel à projet « Plateformes d'accélération vers l'industrie du futur »
- **Le CAP LAB (ITII)** : plate-forme dédiée à l'innovation technologique et à la transformation digitale. Espace collaboratif regroupant les dernières technologies présentes dans les industries. Réalisateurs de tests et démonstrateurs physiques. Réalité augmentée, robotique mobile, cobotique, imprimantes 3D, outil de découpe laser, systèmes cyber-physiques.



- **CAP FACTORY (ITII)** : ligne de production FESTO totalement automatisée et connectée. Avec des outils de production high tech, lunettes connectées, bras robotisés, robot mobile, cet équipement est doté d'un environnement digital couvrant les thématiques de l'industrie 4.0 : Big Data, efficacité énergétique, cobotique, robotique, la ligne peut produire au choix : un boîtier de dosage, une coque de téléphone, un porte stylo et une clé USB.
- Digital Lab issu de l'agrégat thématique Industrie du Futur :
  - o Plateau technique UTC CETIM intégré à la candidature « Plateforme d'accélération vers l'industrie du futur ». Ce plateau technique vise à sensibiliser les PME aux enjeux de l'Industrie du Futur .



## Cosmétique

### ECONOMIE

Les données INSEE ne permettent pas d'objectiver avec précision le secteur cosmétique. Une récente étude de la CCI Hauts-de-France apporte néanmoins des indicateurs objectifs sur le poids du secteur dans l'économie régionale et locale :

Les Hauts-de-France : 3ème région de la cosmétique en termes d'emplois : la Région Hauts de France constitue la 3<sup>ème</sup> région française d'accueil des entreprises de fabrication de produits cosmétiques avec **4 288 emplois (soit 1,6% de l'emploi industriel régional)** après la région Ile-de-France, leader de ce secteur avec plus de 15 400 emplois (40% des emplois), et la région Centre-Val de Loire (4 508 emplois).<sup>14</sup>

Une activité particulièrement représentée dans le département de l'Oise :

- La filière cosmétique représente 50 établissements et 4 800 emplois dans l'Oise <sup>15</sup>
- Le département de l'Oise accueille **55% des salariés de la Région Hauts-de-France** de la fabrication de cosmétiques avec les zones d'emploi de Compiègne (1 617 emplois), Beauvais (351 salariés) et Roissy-Sud Picardie (398 emplois)<sup>16</sup>

### ACTEURS ECONOMIQUES CLES

#### Fournisseurs de matières premières et formulation :

- **SAS Pivert** (cf. DAS Bioéconomie)
- **Cosmet Innov**

*Localisation* : Beauvais

*Activité* : Centre de R&D pour la réalisation de formules pour le compte des grandes marques de cosmétiques (fabrication de soins anti-âge, anticerne, laits démaquillants et autres vernis à ongles)

*Effectif* : 15 salariés

*Chiffre d'affaire* : 6 millions d'euros d'€

- **Chemours France**

*Localisation* : Villers-Saint-Paul, situé dans l'agglomération de Creil

*Effectifs* : 50 salariés

- **Groupe Aiglon**

*Localisation* : Précy-sur-Oise, situé à proximité de l'agglomération de Creil

*Activité* : Fabricant de vaseline, de cire, gels, huiles et produits techniques

*Effectifs* : 40 salariés

- **La Biochimie appliquée à l'Industrie**

*Localisation* : Beauvais

*Activité* : Fabrication de produits pharmaceutiques de base

*Effectifs* : 50 salariés (à confirmer)

#### Fabricants de produits cosmétiques

- **Colgate-Palmolive Industriel**

1<sup>er</sup> site européen du groupe Colgate-Palmolive

*Localisation* : Compiègne

*Effectif* : 460 salariés

*Volume d'activité* :

- 50% de la production européenne réalisée sur le site de Compiègne
- 30% de la fabrication dédiée à l'exportation notamment en Europe

<sup>14</sup> URSSAF 2017

<sup>15</sup> CCI de région Hauts-de-France - Etude filière cosmétique 2018

<sup>16</sup> URSSAF 2017



- **LVMH Fragrance Brands**

Site LVMH Fragrance Brands

Localisation : Beauvais

Activité : Fabrication de parfums, de produits de maquillage, de produits de soin corps

Effectif : 330 salariés

Volume d'activité : 35 millions d'unité de parfum par an

- **Creapharm**

Localisation : La Neuville en Hez

Activité : Conception, fabrication, conditionnement et sous-traitance ; une unité de R&D

Effectif : 33 salariés

Chiffre d'affaire : 5 millions d'€

- **Chanel Parfums Beauté**

Localisations : Compiègne et Chamant situé à proximité de Creil

Site Chanel Parfum Beauté

Localisation : Compiègne

Activité : Fabrication de parfums et produits de soins visage et corps, conditionnement

Effectif : 375 salariés

Site Chanel Parfum Beauté

Localisation : Chamant (Oise) situé à proximité de l'agglomération de Creil

Activité : Fabrication de produits de maquillage

Effectif : 370 salariés

- **Stephid**

Localisation : Pont Sainte-Maxence située à proximité de l'agglomération de Creil

Activité : Fabrication de parfums et de produits de soins, conditionnement

Effectifs : 48 salariés

Chiffre d'affaires : 4,3 millions d'euros en 2016

- **Labosphere**

Localisation : Beauvais

Activité : Fabrication en gros de parfumerie et cosmétique

Fabrication de moules pour parfums et cosmétiques

- **Saverglass**

Localisation : Feuquières à proximité de l'agglomération de Beauvais

Activité : Fabrication de verres de luxe pour les parfums et cosmétiques

Volume d'activité : 150 millions de bouteilles produites par an

Effectif : 1 350 salariés

Membre de la Glass Vallée

Emballage, conditionnement et logistique

- **CEPL, centre de conditionnement de LVMH**

- **Chanel Parfum Beauté**

Localisation : Compiègne

Activité : Fabrication de parfums et produits de soins visage et corps, conditionnement

Effectif : 375 salariés

Services associés :

- **Suncert**

Localisation : Pont Saint Maxence, à proximité de l'agglomération de Creil

Activité : Contrôle et certification des tests d'évaluation de la protection solaire et de produits cosmétiques



#### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

- **ESCOM** (Compiègne) : Formations d'ingénieurs en chimie, et Mastère Cosmétique
- **UTC** (Compiègne) : Master Chimie parcours génie des produits formulés

#### SOUTIEN A L'INNOVATION ET VALORISATION

- **ITerra** :  
Deux projets sélectionnés lors du premier appel à projets concernant la cosmétique :
  - Un projet de cosmétique pour enfant,
  - Un projet de laboratoire pour test sur épiderme reconstitué.
- **Pôle IAR** (Cf. DAS Bioéconomie).

#### PROJETS & PLATEFORMES REMARQUABLES

Pas de projet ou de plateforme notable



## Agrotechnologies

ECONOMIE
<ul style="list-style-type: none"><li>- Le département de l'Oise est hyperspécialisé dans le secteur du machinisme agricole. Il regroupe plus de la moitié des effectifs salariés régionaux (57 % des Hauts de France) et la majorité de ces emplois dans le Beauvaisis (principalement sur le site partagé entre Massey-Ferguson et GIMA)<sup>17</sup></li><li>- 27 établissements sont présents sur le département ( soit 18 % des établissements installés en Hauts de France)<sup>18</sup>.</li></ul>
TISSU ECONOMIQUE
<ul style="list-style-type: none"><li>• Le parc technologique du Beauvaisis dédié à l'innovation agricole (Pima@tec notamment présent)</li><li>• Un site partagé entre Massey-Ferguson et GIMA qui représente le plus grand employeur privé de Picardie.</li><li>• GIMA<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les transmissions équipent plus de 400,000 tracteurs dans le monde entier</li><li>▪ 300 M€ environ de chiffre d'affaires annuel d'environ</li><li>▪ 1000 employés dont une quarantaine d'apprentis</li><li>▪ 19 600 transmissions produites chaque année (soit 92 transmissions par jour)</li></ul></li><li>• Massey-Ferguson (Groupe AGCO)<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Production de près de 20000 tracteurs par an</li><li>▪ 2 500 employés</li></ul></li><li>• Isagri<ul style="list-style-type: none"><li>▪ 170 M€ de CA</li><li>▪ Des logiciels présents dans plus de 30 pays</li><li>▪ Une croissance régulière de près de 10% par an</li><li>▪ Start-up interne Promize (open innovation) : partenariat avec des acteurs extérieurs (Microsoft, Orange, Karnott, Biosco)</li><li>▪ Objectif de Promize : 3 à 5 produits par an sur le marché</li></ul></li><li>• Implantation de Maschio Gaspardo au 1er juillet 2020<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Création de 21 emplois</li><li>▪ Le groupe prévoit de faire passer le nombre de salariés de 29 à 50 et de faire grimper le chiffre d'affaires de 30 à 50 millions d'euros d'ici 2024.</li></ul></li></ul>
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE
<ul style="list-style-type: none"><li>• UniLaSalle<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Chaire « Agro-machinisme et nouvelles technologies », de rencontre entre la recherche, la formation, et le secteur privé. Cette Chaire est composée d'une équipe d'enseignants chercheurs et d'ingénieurs d'étude spécialisés dans le domaine des agroéquipements et des nouvelles technologies. Son financement provient du mécénat, de partenaires institutionnels (Région, FEDER, ...), et d'UniLaSalle. La Chaire est ainsi un outil pour ses mécènes &amp; soutiens (AGCO, Fondation d'entreprise Michelin, Kuhn) en contribuant au développement de la formation et de la recherche en Agro-Équipements et permet à UniLaSalle de développer la formation et la recherche dans ce même secteur.</li><li>▪ La plateforme de recherche Hydrogéologie rassemble des outils permettant de maîtriser les champs disciplinaires des systèmes hydrologiques de surface, des eaux souterraines et des sols.</li><li>▪ Unité de recherche AGHYLE (Agro-écologie, Hydrogéochimie, Milieux &amp; Ressources) : L'unité AGHYLE s'intéresse à la compréhension des inter-relations entre pratiques de gestion / état des sols / diversité végétale et aux conséquences de ces interactions sur la dynamique des éléments et la qualité des plantes.</li><li>▪ Unité de recherche INTERACT (Innovation, Territoire, Agriculture &amp; Agro-industrie, Connaissance et Technologie) : les travaux de l'unité visent à mieux comprendre les processus d'innovation de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de l'agro-industrie ainsi que leurs conditions de réussite.</li><li>▪ L'AgriLab</li></ul></li></ul>

<sup>17</sup> Chambre d'Agriculture Hauts-de-France – 2018

<sup>18</sup> Chambre d'Agriculture Hauts-de-France – 2018



- MSc Agricultural & Food Data Management

## SOUTIEN A L'INNOVATION ET VALORISATION

- AgriLab

AgriLab : centre d'innovation collaborative pour l'agriculture de 1 500m<sup>2</sup> implanté au cœur d'une ferme polyculture-élevage et à proximité du pôle d'enseignement supérieur et de recherche.

- Entouré de champs et situé à proximité de deux élevages, le fablab permet de tester en direct ses productions
- Objectif : fabriquer (presque) tout sur un même lieu : 6 zones de prototypage (DataLab, ElectroLab, FabLab 2D, FabLab 3D, MecaLab, MediaLab) et d'une équipe aux compétences diverses. Des formations de tous niveaux sont réalisées chaque semaine pour permettre aux membres de devenir autonomes pour prototyper eux-mêmes
- Pôle territorial Rev'Agro
  - Mise en place d'appel à projets avec des candidatures analysées au fil de l'eau ;
  - Participation aux rencontres régionales de la recherche et de l'innovation ("Agtechs de demain" ; "Ferme connectée")
  - Coaching et mentoring assurés par les membres auprès des start-up ;
  - Projets : lancer des Educ'Tours pour promouvoir et valoriser tous les acteurs du Beauvaisis, plans de communication et participation à diverses manifestations sur la thématique des AgTech.
- iTerra :
  - Un des 3 thèmes prioritaires : l'innovation agricole.
  - 2 projets sélectionnés lors du premier AAP concernent l'innovation agricole : un projet de solution de matériel agricole modulable et un projet de robot d'irrigation pour culture de la pomme de terre.
- CETIM, au titre de Pima@tec : centre de ressources/essais/expertises mutualisées pour l'agromachinisme du Futur.
- Pôle IAR (Pôle de la Bioéconomie)
  - Effectif : 26 salariés
  - Budget total annuel : 3,5 millions d'€ financés à 48% par des fonds publics (Région Hauts-de-France et Région Grand-Est) et à 52% par des fonds privés (principalement les cotisations des adhérents)
  - Adhérents : 400 dont 12 situés sur le territoire du PMO (Unilasalle, Isagri, H202, Agglomération du Beauvaisis, INERIS, CRITT Polymères, Molydal, UTC, ESCOM, SAS Pivert, SAS Biosco, Olygose)
  - Projets développés sur le territoire du PMO :
    - Accompagnement de projets portés par l'UTC, Isagri et Unilasalle dans les domaines du machinisme agricole et l'intelligence artificielle appliquée à l'agriculture

## PROJETS & PLATEFORMES REMARQUABLES

- Pima@tec & Projet de Plateforme d'Accélération vers l'Industrie du Futur venant consolider la présence du CETIM à Beauvais sur le segment des agrotechnologies



## Ecologie Industrielle et Territoriale

ECONOMIE (démographie des entreprises présentes sur le territoire en 2017. Source : Insee)			
Secteurs d'activités	Oise	Aires Urbaines Beauvais, Compiègne et Creil	PMO
Industrie	8216	2965	2252
Collecte et traitement des eaux usées, traitement des déchets et dépollution	225	88	74

**TISSU ECONOMIQUE**

Sur l'ACSO, 38 entreprises sont identifiées comme actives dans la filière recyclage-valorisation, notamment :

- **PAPREC Trivalo Oise**  
*Localisation* : Villers-Saint-Paul, situé à proximité de l'agglomération de Creil  
*Porteur* : Centre de tri porté par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO)  
*Activité* : tri des emballages ménagers et papiers collectés  
*Projets développés* : construction d'un centre de tri de grande capacité en lieu et place du site de Villers-Saint-Paul disposant désormais d'une capacité de tri de 60 000 tonnes / an (contre 30 000 tonnes /an pour l'usine précédente) permettant de trier tous les emballages et les papiers des 760 000 habitants du SMDO. Le centre est considéré comme la référence et la vitrine des centres de tri en Europe.
- **SUEZ** : Centre de stockage de Saint-Maximin, producteur de biométhane grâce à la technologie innovante WAGABOX.
- **VEOLIA** fournit des services de collecte, de tri et de valorisation des déchets générés par les entreprises de l'Oise
- **Association DEFITH60** (Développement par l'économie, la formation et l'insertion des travailleurs handicapés de l'Oise) : procédés innovants de recyclage de déchets électroniques.

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

- **INERIS Formation**
- **UniLaSalle**
- **Plateforme R&D Ozone (Salle O3)** : Dépollution des effluents agricoles et agro-industriels (eaux de procédé, de lavage et/ou d'irrigation) ; Valorisation des bio-déchets et coproduits d'origine agricole (déconstruction de la biomasse ligno-cellulosique, fonctionnalisation de matériaux)
- **Unité de recherche CYCLANN** : le pôle de recherche et ingénierie CYCLANN se focalise sur le génie et la science de l'environnement, la qualité des eaux et des effluents, le traitement des effluents et des déchets et l'évaluation environnementale.
- **Master Economie circulaire**
- **MSc Sustainable Development and Eco-innovation**
- **MSc Urban agriculture & Green cities**

**SOUTIEN A L'INNOVATION ET VALORISATION**

- **INERIS**  
Etablissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement  
*Mission* : prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens ainsi que sur l'environnement
- **ITerra**
  - Projet de traitement des eaux et production d'énergie propre
  - Projet de récupération chaleur thermique moteur
  - Projet d'optimisation énergétique des méthaniseurs
- **CRITT Polymères**
  - Accompagne les entreprises dans les projets de recyclage de déchets industriels et d'économie circulaire



- **La CCI Oise** engagée depuis 2016 avec l'ADEME dans une démarche d'écologie industrielle. L'objectif est d'apporter une assistance technique complète à l'optimisation de l'utilisation des ressources par l'Ecologie Industrielle et Territoriale. 4 démarches ont été initiées dans l'Oise :
  - Z.I de Pont-Brenouille
  - Z.I Le Meux et Z.I Nord de Compiègne
  - Le Grand Beauvaisis
  - Le parc d'activités Les Marches de l'Oise

#### **PROJETS & PLATEFORMES REMARQUABLES**

- Les 4 projets pilotes d'écologie industrielle engagés par la CCI Oise et l'ADEME
  - La réhabilitation de friches industrielles
- Entreprises Chausson constituant dorénavant les Rives de l'Oise  
Projet Gross : rachat de l'entreprise désaffectée par l'agglomération de Creil



## Bâtiment – Travaux Publics

<b>ECONOMIE (démographie des entreprises présentes sur le territoire en 2017. Source : Insee)</b>			
	Oise	Aires Urbaines Beauvais, Compiègne et Creil	PMO
<i>Fabrication de matériaux et de machines de construction</i>	132	51	36
<i>Construction de bâtiments</i>	451	209	139
<i>Travaux publics et génie civil</i>	78	37	32
<i>Second œuvre et travaux spécialisés</i>	4463	1550	1085
<b>TOTAL</b>	<b>5124</b>	<b>1847</b>	<b>1292</b>

### **Fabrication de matériaux et machines de construction**

*Matières plastiques, éléments en béton/plâtre/métal/dédiés à la construction*

*Machines de construction*

#### **Nombre d'entreprises**

- Oise : 132 entreprises
- AU Beauvais : 23 entreprises
- AU Creil : 16 entreprises
- AU Compiègne : 12 entreprises
- Total des 3 AU : 51 entreprises
- PMO : 36 entreprises, avec 75% des entreprises spécialisées dans la fabrication d'éléments en métal.

Quelques acteurs clés :

<b>Compiègne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Saint-Gobain</li> <li>- Equiom (béton)</li> <li>- J. Patrat (chaudronnerie, tôlerie)</li> <li>- Regeal Affimet (alliages d'aluminium)</li> </ul>
<b>Beauvais</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ACMO</li> <li>- Alfi Technologies</li> <li>- Briqueterie Dewulf</li> <li>- Beauvais Prefa (béton)</li> </ul>
<b>Creil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ArcelorMittal (métallurgie)</li> <li>- ACOR Creil (armatures)</li> <li>- SNAAM (armatures)</li> <li>- Morel CM (matériaux métallique)</li> </ul>



## Construction de bâtiment

*Bâtiments résidentiels (y compris maisons individuelles) et non-résidentiels*

### Nombre d'entreprises :

- Oise : 451 entreprises
  - o 65% en construction de maisons individuelles ;
  - o 35% en construction d'autres bâtiments.
  
- AU Beauvais : 58 entreprises
- AU Creil : 90 entreprises
- AU Compiègne : 61 entreprises
- Total des 3 AU : 209 entreprises
  
- PMO : 139 entreprises
  - o 60% en construction de maisons individuelles ;
  - o 40% en construction d'autres bâtiments.

### Quelques acteurs clés :

<b>Compiègne</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Eiffage Construction – 1<sup>er</sup> employeur gros œuvres des HdF</li><li>- Brezillon – 2<sup>e</sup> employeur gros œuvres des HdF</li><li>- Spie Batignolles Nord – 7<sup>e</sup> employeur gros œuvres des HdF</li><li>- Nord France Constructions</li><li>- SARL ANDRÉ</li><li>- SARL Bombart Kléber</li></ul>
<b>Beauvais</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- BDR</li><li>- ECOMAC CONSTRUCTION</li><li>- EOS CONSTRUCTION</li><li>- QUILLE</li></ul>
<b>Creil</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- ACR</li><li>- ATP</li><li>- AVA Construction</li><li>- Eccobat</li></ul>

## Travaux publics – Génie civil

### Nombre d'entreprises :

- Oise : 78 entreprises
  - o 47% en construction de routes et autoroutes
  - o 17% en construction de réseaux électriques et de télécommunications
  - o 9% en construction de réseaux pour fluides
  
- AU Beauvais : 18 entreprises
- AU Creil : 6 entreprises
- AU Compiègne : 13 entreprises
- Total des 3 AU : 37 entreprises
  
- PMO : 32 entreprises
  - o 41% en construction de routes et autoroutes
  - o 22% en construction de réseaux électriques et de télécommunications
  - o 16% en construction de réseaux pour fluides



Quelques acteurs clés	
<b>Compiègne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eurovia – 3<sup>ème</sup> employeur travaux publics HdF</li> <li>- PTP</li> <li>- Marron TP</li> </ul>
<b>Beauvais</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bouygues Energies Services – 8<sup>ème</sup> employeur travaux publics Hdf</li> </ul>
<b>Creil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Colas Nord Picardie – 2<sup>ème</sup> employeur travaux publics HdF</li> <li>- Eurovia – 3<sup>ème</sup> employeur travaux publics HdF</li> </ul>
<b>Bâtiment – Second œuvre et travaux spécialisés</b>	
<i>Démolition et préparation des sites</i>	
<i>Installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation</i>	
<i>Travaux de finition</i>	
<i>Travaux de couverture, d'étanchéification, maçonnerie</i>	
<b>Nombre d'entreprises :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oise : 4463 entreprises</li> <li>- AU Beauvais : 696 entreprises</li> <li>- AU Creil : 439 entreprises</li> <li>- AU Compiègne : 415 entreprises</li> <li>- Total des 3 AU : 1550 entreprises</li> <li>- PMO : 1085 entreprises</li> </ul>	
Quelques acteurs clés :	
<b>Compiègne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ENGIE – 1<sup>er</sup> employeur second œuvre HdF</li> <li>- R.N.B. (couverture, maçonnerie)</li> <li>- Basto (étanchéité)</li> <li>- Batirénov (maçonnerie)</li> <li>- GMP (terrassement, aménagement extérieur)</li> <li>- Entreprise Carré (rénovation)</li> </ul>
<b>Beauvais</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Spie Ile de France Nord Est – 3<sup>ème</sup> employeur second œuvre HdF</li> <li>- Satelec – 5<sup>ème</sup> employeur second œuvre HdF</li> <li>- Casathem (ravalement, décors)</li> </ul>
<b>Creil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Kaefer Wanner – 6<sup>ème</sup> employeur second oeuvre HdF</li> <li>- AkzoNobel (peintures et revêtements)</li> <li>- STEMS (tôlerie)</li> <li>- ERSIMS (chaudronnerie, tôlerie, mécanosoudure)</li> <li>- CTNO (menuiserie métallique)</li> <li>- FL Création (menuiserie d'intérieur, portes et verrières acier)</li> <li>- Aludea (menuiserie en aluminium)</li> <li>- Fimalu (menuiserie métallique)</li> </ul>



## Annexe 2 : Tableau de synthèse des extractions de données INSEE

Démographie des entreprises (établissements) installées dans l'Oise pour l'année 2017

Inscrites au Répertoire des entreprises et des établissements (REE)

Source : Insee

Code Insee	Détail par grands secteurs d'activité (avec quelques zooms sectoriels non exhaustifs)	Oise	Aires Urbaines Beauvais, Compiègne et Creil	PMO
	<b>TOTAL ENTREPRISES</b>	<b>38866</b>	<b>14021</b>	<b>11023</b>
	<b>AGRICULTURE</b>	<b>3284</b>	<b>959</b>	<b>455</b>
	<b>INDUSTRIE</b>	<b>8216</b>	<b>2965</b>	<b>2252</b>
	<b>SERVICES</b>	<b>27366</b>	<b>10097</b>	<b>8316</b>
A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	3284	959	455
B	INDUSTRIES EXTRACTIVES	28	8	12
C	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	2629	965	811
CA0	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	563	210	165
CE0	Industrie chimique	88	37	34
2041Z	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	5	2	2
2042Z	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	13	5	6
CF0	Industrie pharmaceutique	14	8	7
CG1	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	95	35	39
CG2	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques (dont verre)	195	58	43
CH1	Métallurgie	32	10	8
CH2	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	339	122	109
CI0	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	44	11	12
CJ0	Fabrication d'équipements électriques	50	19	11
CK0	Fabrication de machines et équipements n.c.a.	98	35	25
2830Z	Fabrication de machines agricoles et forestières	6	4	2
CL1	Industrie automobile	26	8	8
CL2	Fabrication d'autres matériels de transport	6	1	1
3030Z	Construction aéronautique et spatiale	2	0	
D	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ	175	67	51
E	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	325	115	91
EZ2	Collecte et traitement des eaux usées, traitement des déchets et dépollution	225	88	74
F	CONSTRUCTION (promotion, construction, génie civil)	5059	1810	1287
G	COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES	7213	2775	2498
H	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	1607	608	486
4941A	Transports routiers de fret interurbains	197	74	54
4941B	Transports routiers de fret de proximité	287	100	86
5040Z	Transports fluviaux de fret	34	26	16
HZ4	Entreposage et services auxiliaires des transports	284	105	100
I	HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	1910	737	613
J	INFORMATION ET COMMUNICATION	942	349	299
K	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	1142	437	386
L	ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	1154	382	321
M	ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	3055	1052	838
N	ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	2138	790	649
O	ADMINISTRATION PUBLIQUE	1082	377	239
P	ENSEIGNEMENT	2038	722	514
Q	SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	1885	761	610
R	ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	1180	377	280
S	AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	2020	730	583

Démographie des entreprises (établissements) installées dans l'Oise pour l'année 2017

Inscrites au Répertoire des entreprises et des établissements (REE)

Source : Insee



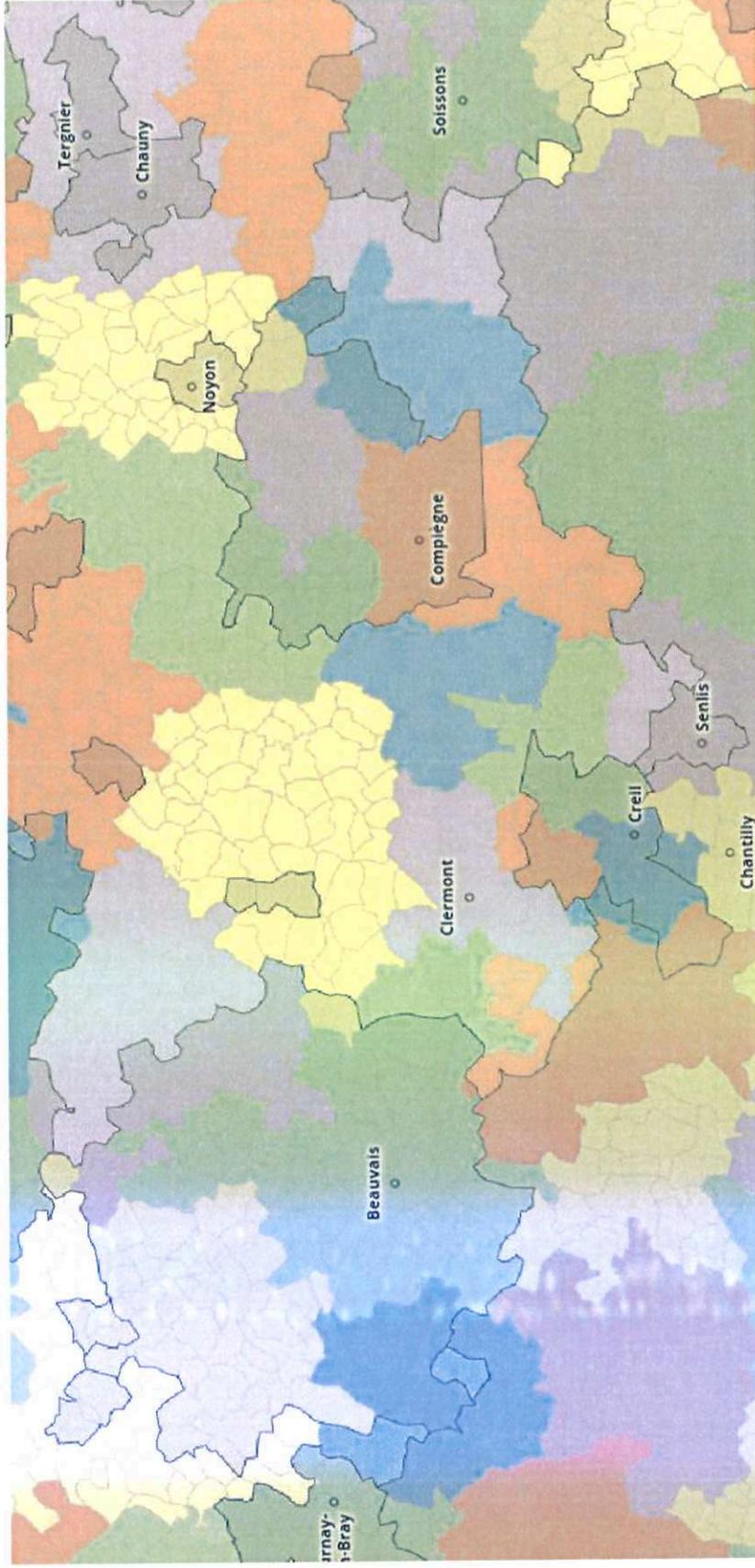
Synthèses statistiques pour chaque DAS / sujet d'intérêt identifié	Oise	Aires Urbaines Beauvais, Compiègne et Creil	PMO
<b>Bioéconomie</b>			
Agriculture	3284	959	455
Agroalimentaire	563	210	165
Chimie	88	37	34
Energie (production et distribution)	175	67	51
Construction	5059	1810	1287
<b>Industrie du Futur</b>			
Industrie	8216	2965	2252
dont chimie	88	37	34
dont plasturgie	95	35	39
dont métallurgie	371	132	117
dont mécanique, électrique, électronique	232	78	59
dont autres produits minéraux (comme le verre)	195	58	43
<b>Cosmétique</b>			
Fabrication de parfums, savons, produits pour la toilette, détergents et produits d'entretien	18	7	8
<b>Agrotechnologies</b>			
Fabrication de machines agricoles et forestières	6	4	2
<b>Ecologie industrielle</b>			
Industrie	8216	2965	2252
Collecte et traitement des eaux usées, traitement des déchets et dépollution	225	88	74
<b>Agroalimentaire</b>	563	210	165
<b>Pharmacie</b>	14	8	7
<b>Aéronautique (Construction)</b>	2	0	0
<b>Logistique</b>			
Fret routier et fluvial	518	200	156
Entreposage	284	105	100



**CMI**

DÉNOUER LES PROBLÉMATIQUES COMPLEXES EST UN ART

### Annexe 3 : Cartographie de la région du PMO (EPCI et Aires Urbaines)



Comparaison EPCI (zones de couleur) & Aires Urbaines (zones grisées)

Source : Géoportail



# Stratégie de spécialisation du Pôle Métropolitain de l'Oise

Comité technique

---

15 juin 2020



Pôle  
**Métropolitain**  
de l'Oise | AGGLOMÉRATIONS  
BEAUVAIS | COMPIÈGNE | CREIL



**cmi**

DÉVOUER LES PROBLÉMATIQUES COMPLEXES EST UN ART

cmi

# Un panel relativement large d'actions à mobiliser pour soutenir le secteur Bâtiment Travaux-Publics

1

Soutenir le développement d'activité et l'accès au marché pour les entreprises locales

**Action - Mobiliser le levier de la commande publique** pour favoriser l'exemplarité des projets d'aménagement.

→ *Bench* : « *Référentiel de sobriété architecturale et technique des constructions* », Conseil Régional Pays de Loire

2

Promouvoir l'attractivité des métiers et soutenir l'offre de formation professionnelle

**Action – Elaborer un dispositif global de soutien à l'emploi dans le secteur du BTP** (en lien avec le CR)

→ *Bench* : *Contrat d'objectif territorial « Construction et Travaux Publics »* Conseil Régional Grand Est

3

Massifier l'utilisation du numérique et diffuser les enjeux de transition énergétique et environnementale

**Action – Sensibiliser les TPE/PME** du secteur à numériser leurs pratiques professionnelles puis à se familiariser et se former à l'utilisation du BIM (insertion de clauses BIM dans les marchés publics, actions de sensibilisation à l'intérêt du BIM ), et ce avec le secours des organisations professionnelles  
→ *Bench* : *Plateforme Kroqi (CSTB)*

4

Structurer la filière dans une logique de circularité

**Action - Soutenir des projets visant à intégrer la filière BTP dans les démarches de circularité des ressources.** Par exemple : filière agro-matériaux, démarches d'économie d'eau et d'énergie, démonstrateurs de récupération, valorisation et réutilisation des déchets de chantier locaux (plateformes de réemploi des matériaux) et franciliens (réception et traitement des déchets inertes du Grand Paris)

→ *Bench* : *Poste de facilitateur des opérations de réemploi des matériaux ; Plateformes numériques d'intermédiation de matériaux ; CD2E ; ...*

# Un plan d'action plus resserré pour valoriser et soutenir la filière cosmétique présente dans le bassin du PMO

1 Augmenter la visibilité des acteurs en se dotant d'une cellule d'animation économique de la filière

**Action – Ouvrir une antenne territoriale Hauts-de-France du pôle Cosmetic Valley sur le PMO**, animée par un ETP dédié.  
→ *Bench : Antennes territoriales du Pôle Cosmetic Valley en Normandie et Nouvelle-Aquitaine (et tout récemment à St-Denis de la Réunion).*

2 Valoriser l'écosystème d'acteurs Recherche-Formation-Innovation-Economie de la filière cosmétique locale

**Action – Marketier les différentes atouts et acteurs** du territoire présents sur l'ensemble de la chaîne de valeur cosmétique.  
→ *En s'appuyant plus particulièrement sur la plateforme chimique de Lamotte, la SAS Pivert, l'ESCOM, l'UTC, UniLassalle et les opérateurs économiques de la filière (entreprises de formulation, sites de production cosmétique)*

3 Développer une dynamique de projets de R&D collaborative (encore très faible sur le territoire)

**Action – Structurer un ou plusieurs appels à projet** en lien avec l'innovation cosmétique et la naturalité (poursuite de l'agrégat Naturalité).  
→ *Accompagnement des lauréats dans la recherche de partenaires, la structuration du projet, la recherche de financements, ...*

4 Structurer une filière d'approvisionnement agricole en circuit court pour la formulation et la production cosmétique ? (axe expérimental)

**Action – Inciter des démarches de contractualisation et de filières courtes** entre exploitations agricoles et acteurs de la formulation et de la transformation cosmétique.  
→ *Les céréales, les oléagineux/protéagineux et la betterave ont des propriétés valorisables dans les produits cosmétiques*  
→ *Une action expérimentale à envisager en dernier par ordre de priorité*

# Quelles actions prioritaires approfondir pour la dernière étape de travail ?

## Bâtiment Travaux Publics

- Un effet de levier des actions BPT potentiellement important, si elles sont utilement combinées avec les plans de soutien et de relance prévus par l'Etat et les CR pour le secteur
- Des annonces fortes sont attendues pour soutenir la rénovation énergétique du bâti. Les perspectives d'emploi devront s'appuyer sur ces plans de formation professionnels ambitieux pour répondre aux besoins de main d'œuvre qualifiée : ouvrier de rénovation, chef d'équipe en performance énergétique du bâtiment, chargé d'affaires en rénovation énergétique, conseiller info-énergie, technicien d'exploitation, économiste de flux, ...
- En conclusion, deux actions nous semblent prioritaires :
  - Mobiliser le levier de la commande publique (champ de compétences direct des membres du PMO)
  - Elaborer un plan d'appui à la formation professionnelle (en lien avec les acteurs académiques et le Conseil Régional)

## Cosmétique

- Un volume d'actions pertinentes qui s'avère plus resserré pour la cosmétique.
- La naturalité, une lame de fond que la crise covid-19 a confirmée parmi les attentes consommateurs et les stratégies d'entreprise : recherche de bien-être, de durabilité et de sécurité, sourcing durable et local des produits, ...
- 2 actions prioritaires : Adhésion Cosmetic Valley + Relance Agrégat Naturalité



**Nous pouvons approfondir l'opportunité et la faisabilité de ces quelques actions prioritaires, sous la forme de fiches action détaillées**

## Stratégie de spécialisation du Pôle Métropolitain de l'Oise

### Propositions d'actions opérationnelles pour les domaines « Bâtiment Travaux Publics » & « Cosmétique »

---

Parmi les 5 domaines<sup>1</sup> retenus pour la stratégie de spécialisation du Pôle, la cosmétique et le BTP font l'objet de propositions d'actions opérationnelles, pouvant comprendre :

- des dispositifs d'intervention opérationnels (actions d'animation économique, actions de marketing territorial, aides et co-financements, moyens d'ingénierie, réponse voire lancement d'appels à projets, ...);
- des projets structurants pour le territoire (plateformes, infrastructures, ...);
- des actions portant sur l'organisation et les moyens des membres du PMO (outils et services partagés, ingénierie territoriale, ...).

Ce repérage d'actions s'appuie sur un travail de benchmark et d'entretiens. Ce travail nous a permis de consolider un premier vivier d'actions d'intérêt pour chacune des filières, en prêtant une attention particulière aux actions concourant à :

- la croissance et la création d'activités de chaque secteur ;
- la prise en compte des enjeux d'innovation, de R&D et de transfert de technologie ;
- l'accueil et l'implantation des entreprises sur le territoire du PMO et alentours ;
- l'emploi, la formation et la qualification des actifs du secteur ;
- l'accès au marché et le développement commercial ;
- la compétitivité et la structuration de la filière.

---

<sup>1</sup> Bioéconomie, Industrie du Futur, Cosmétique, Agrotechnologies, Bâtiment Travaux Publics



## 1. Bâtiment Travaux-Publics

Avec la sortie de crise sanitaire, le secteur du BTP fait l'objet de plusieurs mobilisations des pouvoirs publics (souvent Conseils Régionaux) et des organisations professionnelles pour soutenir la reprise d'activité : cellule d'écoute des entreprises, appui méthodologique à la gestion des chantiers avec la contrainte des règles sanitaires, aides financières d'urgence aux entreprises sous forme de prêt de à taux zéro, ...

Si l'attention du Pôle Métropolitain de l'Oise pourrait se porter sur la bonne « diffusion » de ces mesures parmi son tissu économique local, il nous semble tout aussi prioritaire d'arrimer le plan d'action aux principaux enjeux d'avenir que traverse le secteur, à savoir :

- **La transition environnementale**, qui exige à la fois d'améliorer la performance énergétique du bâti sur tout son cycle de vie (conception, réalisation, usage, et démolition), tout comme de privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés dans la conception du bâtiment.
- **La transition numérique** du secteur, et en particulier des TPE-PME encore très éloignées des outils numériques et des avantages qu'ils peuvent leur apporter pour réduire les coûts des chantiers, faciliter la collaboration entre les différents corps de métier, gagner en rapidité de conception sans faillir à la qualité des ouvrages, etc.
- **L'attractivité des métiers** dont l'image est portée par les précédentes transition... et qui donc exige en retour des offres de formation adaptées aux nouvelles compétences techniques des professions.
- **La poursuite des projets d'aménagement dans une logique de « renouvellement urbain »**, c'est-à-dire la lutte contre l'étalement, la reconstruction de la ville sur elle-même et le recyclage des ressources bâties et foncières préexistantes.

**Objectif n°1 : Soutenir le développement d'activité et l'accès au marché pour les entreprises locales :**

**Action proposée :** Mobiliser le levier de la commande publique pour favoriser l'exemplarité des projets d'aménagement, en intégrant systématiquement des clauses de marché liées à l'utilisation de matériaux biosourcés et de filière courtes de matériaux, la performance énergétique du bâti, la sobriété du chantier, les protocoles BIM. Cette action peut se traduire par la construction d'un référentiel pour les équipements / réalisations dont les membres du Pôle sont maîtres d'ouvrage.

Par exemple, le Conseil Régional Pays de Loire a établi en 2018 un Référentiel de sobriété architecturale et technique des constructions. Ce dispositif contraignant pour les entreprises de maîtrise d'œuvre, révisé et centralise l'ensemble des critères environnementaux attendus par la collectivité pour son patrimoine. Plusieurs chapitres sont abordés dans le référentiel, avec notamment :

- La conception bioclimatique des bâtiments neufs
- Les bois certifiés et les matériaux et solutions constructives mixtes : bois-béton, bois-métal



- Le réemploi de bétons de déconstruction, gravats inertes et sains et adaptation des solutions techniques pour favoriser ces filières de valorisation
- La possibilité de conservation de sols existants de bonne qualité
- Le réemploi de matériaux, produits ou équipements encore performants (façades en brique, pierre, béton, revêtements, toitures, sols, ...)
- Le recours aux matériaux biosourcés pour les isolants, bétons, panneaux, colles, etc.
- Des expérimentations sur la gestion du tri des déchets : zones de tri spécifique des déchets de chantier, plateforme de réemploi.

Le référentiel, d'abord concentré sur les lycées, vise à terme tous les projets d'investissements immobiliers du Conseil Régional : constructions neuves, extensions et restructurations, rénovations, entretien, maintenance et exploitation. Il est régulièrement mis à jour par la collectivité territoriale en fonction des avis émis sur chaque projet.

**Action proposée :** Faciliter l'accès des PME et TPE locales à la commande publique. Si les règles des marchés publics ne permettent pas d'insérer des clauses de proximité favorisant les entreprises du tissu économique local, la collectivité peut néanmoins leur faciliter l'accès aux marchés en levant les freins aux candidatures et en accompagnant les petites entreprises dans ces démarches.

La CINOR, principale intercommunalité du territoire réunionnais, a signé une convention avec les principales organisations professionnelles du territoire rassemblées en association (SBA : Société pour le Bon Achat), afin d'augmenter la part des TPE et PME locales engagées dans des marchés de travaux publics.

La commande publique de bâtiments et travaux publics représente en effet 1,1 milliard d'euros en 2016, soit 6 % du PIB et plus de 85 % du chiffre d'affaires du secteur local, et pourtant, dans leur immense majorité, les TPE et PME y sont cantonnées à des fonctions de sous-traitance, notamment pour les filiales des grands groupes du BTP délocalisés.

Avec la signature de la convention, le territoire et l'association SBA réalisent des activités de soutien aux petites entreprises du secteur pour mieux accéder aux marchés :

- Informer les entreprises :
  - o Sur les marchés prévus ;
  - o Sur l'organisation interne de l'acheteur ;
  - o Organisation de la Journée du Territoire (échanges, référencement) ;
  - o Présentation du prévisionnel d'achats ;
- Faciliter l'acte de candidature :
  - o Dématérialisation des procédures ;
  - o Simplification administrative ;
- Adapter les marchés : recours plus important à des modalités d'achats spécifiques (allotissement, accord-cadre, multi attribution...)
- Alléger la trésorerie des entreprises :
  - o Engagement sur les délais de paiement ;
  - o Mise en place d'avances majorées ;
  - o Mise en place du bénéfice des révisions de prix aux sous-traitants ;
  - o Levée de la retenue de garantie pour les marchés de petits montants...



- Utilisation d'un système de carte d'achat : à l'aide d'une carte de paiement, insérée dans un terminal GPS de l'entreprise, le donneur d'ordres peut s'acquitter des factures de petit montant dès la réception des travaux, et donc d'accélérer les délais de paiement.

*D'autres actions peuvent s'envisager de façon complémentaire :*

- Mettre en relation les porteurs de projets innovants dans le secteur du BTP et les grands donneurs d'ordre du territoire pour intégrer leurs solutions dans les chantiers en cours ou en projet ;
- Sensibiliser la maîtrise d'ouvrage (promoteurs, collectivités...) à l'acceptation d'un surcoût lié à la conception et à la réalisation des ouvrages ;
- Faciliter l'accès à des équipements mutualisés de base pour les professionnels du secteur (manutention, mesure, électricité, ...)
- De façon plus classique, étudier les besoins fonciers et immobiliers du secteur, et développer des programmes de locaux artisanaux et commerciaux adaptés à leur besoin (loyers aidés, modularité des espaces artisanaux, ...).

## **Objectif n°2 : Promotion, attractivité des métiers et soutien de l'offre de formation**

*Diverses actions peuvent être envisagées pour valoriser les métiers du secteur BTP, leur attractivité, et proposer sur le territoire une offre de formation adaptée aux besoins de recrutements, et aux évolutions de compétences requises par la filière :*

- Conduire des actions de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales pour repérer les besoins de recrutement et de formation et ainsi ajuster l'offre et la demande en matière d'emploi ;
- Associer les établissements de formation (CFA, lycées professionnels, ...) dans les projets de Campus des Métiers et des Qualifications portés en Hauts-de-France dans le secteur du bâtiment (2 campus détectés dans la Région : Campus des métiers et des qualifications Bâtiments et systèmes énergétiques intelligents 3.0 ; Campus des métiers et des qualifications Travaux publics) ;
- Valoriser les métiers de la filière auprès des acteurs de l'orientation et des lycées .

De façon générale, ces actions nécessitent une très forte concertation avec les acteurs de la formation initiale et continue, mais aussi du Conseil Régional :

**Action proposée :** Elaborer avec le Conseil Régional un dispositif de soutien à l'emploi dans le secteur du BTP pour favoriser une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins de recrutement locaux.

Le Contrat d'objectif territorial « Construction et Travaux Publics » élaboré en Région Grand Est depuis 2018, vise à mettre en adéquation l'offre de formation avec les besoins de recrutement, autour de 7 actions :



1. Observer le secteur et mener une démarche prospective en matière d'emplois et de formation : *Recensement d'études, Mise en place d'un tableau de bord régional, Observation des acteurs de la formation, Conduite d'études ponctuelles sur des sujets spécifiques, Mobilisation des entreprises pour déterminer les difficultés de recrutement, l'inadéquation des formations par rapport aux besoins*
2. Identifier les enjeux du bois dans la construction pour piloter la réponse formation : *Établir un périmètre des métiers et formation concernant le bois dans la construction ; Cartographier annuellement l'offre de formation correspondante par voie et par niveau ; Organiser une veille sur le secteur : surveiller l'évolution des marchés concernés, l'évolution de la réglementation, ainsi que les techniques et produits des fournisseurs, qui s'imposent et leurs impacts sur les métiers et compétences ; Adapter l'offre de formation aux besoins constatés ; Observer l'insertion des sortants de formation auprès des entreprises concernées, particulièrement pour les niveaux IV et III et favoriser les expérimentations de nature à améliorer l'insertion de ces publics dans les entreprises de la filière ; Identifier des réussites de la construction bois mobilisables comme outil de promotion et des métiers de la construction et de la filière bois.*
3. Développer et mettre en œuvre une stratégie coordonnée de promotion des métiers du BTP pour le Grand Est : *Communiquer sur les évolutions des métiers ; Travailler les perspectives d'évolution professionnelle (mise en place de réseaux d'ambassadeurs métiers, organisation d'événements avec témoignages) ; Soutenir des événements de promotion d'ampleur régionale ; Sensibiliser, former et informer les professionnels de l'orientation sur les métiers du secteur*
4. Cartographier, analyser et adapter l'offre de formation professionnelle, initiale et continue annuellement : *Adapter annuellement l'offre, Améliorer la sélection des candidats et l'insertion professionnelle des formés ; Favoriser pour cela les liens avec les acteurs locaux : prescripteurs, agences de la Région, mais également entreprises et réseaux d'entreprises. Optimiser la performance des plateaux techniques, identifier et actualiser la liste des habilitations.*
5. Développer l'alternance et le lien « école – entreprise »
6. Accompagner le maintien et la montée en compétences des professionnels
7. Anticiper les besoins en formation liés aux grands projets



**Objectif n°3 : Massifier l'utilisation du numérique, et diffuser les enjeux de transition énergétique et environnementale comme leviers de croissance et de compétitivité du tissu économique local**

**Action proposée :** Sensibiliser les TPE/PME du secteur à numériser leurs pratiques professionnelles puis à se familiariser et se former à l'utilisation du BIM pour la modélisation des projets de construction.

Cette action peut se traduire par : l'insertion de clauses BIM dans les marchés publics, la sensibilisation des entreprises à l'intérêt du BIM (avec le secours des organisations professionnelles).

Des outils gratuits et robustes existent aujourd'hui pour inciter la numérisation des pratiques professionnelles dans le secteur du bâtiment, comme la plateforme gratuite Kroqi (<https://www.kroqi.fr>), développée par l'Etat et le CSTB dans le cadre du plan BIM 2022.

Cette plateforme de travail collaboratif publique et gratuite, est destinée à tous les professionnels de la construction. Elle propose un ensemble de services visant à rendre plus accessible l'usage du BIM, notamment pour les TPE/PME de la filière. Elle permet plus particulièrement :

- De partager et de gérer des fichiers et maquettes numériques BIM de manière sécurisée.
- De visualiser et vérifier des maquettes numériques sans avoir recours à des outils complexes ou payants.
- D'accéder à divers services métiers permettant d'optimiser l'activité professionnelle, intégrés aux processus de conception et de collaboration BIM.
- De collaborer facilement avec ses collaborateurs, ses partenaires ou ses clients (fils de discussions, visioconférence, gestion partagée des agendas, suivi des tâches, ...)

D'autres actions peuvent être envisagées dans le même ordre d'idées :

- Inscrire dans les marchés publics de construction et d'aménagement des clauses de performance énergétique et environnementale aux standards élevés.
- Toujours concernant le BIM, élaborer une maquette numérique urbaine, à l'échelle des agglomérations, pour à la fois programmer des projets d'aménagement d'envergure, favoriser la concertation autour de ces projets, promouvoir ses zones d'activités économiques (à l'instar de l'agglomération de Beauvais qui a déjà pu réaliser cette action avec la société Bionatics). L'élaboration d'une maquette numérique à l'échelle urbaine peut s'avérer complémentaire aux démarches BIM à l'échelle du bâtiment ou de l'ilot, car elle répond à un objectif différent de supervision du territoire, de marketing et de communication. Elle requiert cependant pour la collectivité des investissements plus massifs pour agréger les données disponibles (SIG, topographie, réseaux urbains, maquettes bâtiments).



**Objectif n°4 : Structurer la filière dans une logique de circularité : valorisation des ressources locales dans les matériaux de construction, récupération et valorisation des déchets, ...**

Les démonstrateurs d'écologie industrielle et territoriale du territoire attestent d'un savoir-faire local pour optimiser les flux de ressources utilisées dans les opérations industrielles du territoire : les 4 démarches EIT, le Centre de tri Paprec Trivalo, le centre de stockage de déchets Suez de Saint-Maximin et son système de valorisation énergétique du biométhane, ...

Action proposée : Partant de ces atouts, le territoire peut investir dans des projets visant à intégrer la filière BTP dans les démarches de circularité des ressources :

- Développer une filière d'agro-matériaux / matériaux biosourcés sur la base de matières premières locales
- Favoriser des démarches d'économies d'eau et d'énergie dans les chantiers
- Créer des démonstrateurs de récupération, valorisation et réutilisation des déchets de chantier locaux (plateformes de réemploi des matériaux) et franciliens (réception et traitement des déchets inertes du Grand Paris)

La société Orée, acteur associatif de référence dans le secteur de l'écologie industrielle et territoriale, et plus généralement de l'économie circulaire, recommande aux collectivités territoriales de se doter d'un poste de facilitateur des opérations de réemploi des matériaux

Avec la connaissance des permis de construction et de déconstruction, ce poste permettrait d'agir en tant que « coordinateur » entre les différents chantiers. Son rôle serait d'entrer en contact avec chaque maître d'ouvrage et de pouvoir ainsi proposer des solutions de « transaction » produits entre les chantiers (déconstruction vers construction, éviter que cela ne devienne un déchet, etc.).

Par ailleurs, des plateformes numériques existent sur le marché pour faciliter l'intermédiation de matériaux de réemploi entre maîtres d'ouvrage et entreprises de maîtrise d'œuvre (comme la société Cycle Up <https://www.cycle-up.fr/>)

On notera par ailleurs que le CD2E (Centre de Développement des Eco-entreprises) à Loos-en-Ghœlle ) soutient, conseille et forme les entreprises et les territoires sur les secteurs du bâtiment durable, des énergies renouvelables décentralisées et de l'économie circulaire. L'association, qui dispose désormais d'une antenne dans la Somme à Villers-Bretonneux, pourrait éventuellement étendre son périmètre d'intervention vers l'Oise (co-financement d'un poste par le PMO ?)

Vous portez enfin une attention particulière au développement de plateformes de récupération des déchets inertes de chantier sur sites de carrières, dont le marché serait tiré par les perspectives du Grand Paris. La réussite de tels projets nous semble conditionnée à quelques points de vigilance :



- Favoriser des projets d'enfouissement ou de valorisation à haute valeur ajoutée, avec soit :
  - o Des carrières en fin de vie pour lesquelles le remblaiement de déchets inertes s'accompagne de projets d'aménagements à forte qualité paysagère et à fort niveau de biodiversité (parcs, etc.)
  - o Des carrières en cours d'activité où les déchets sont agglomérés à la matière première locale pour proposer un matériau recyclé. Cette approche a pour avantage de rallonger la durée de vie de l'exploitation<sup>2</sup>.
  
- Bien anticiper les freins liés à cette activité et ne pas en surestimer le potentiel marché :
  - o La proximité immédiate des carrières d'enfouissement ou des plateformes de recyclage avec les sites des chantiers reste un avantage comparatif important, car elle réduit l'empreinte carbone des déchets inertes, et impacte fortement le modèle de coûts de l'opérateur en charge du transport et du recyclage. Aussi, les sites franciliens disposeront a priori d'un avantage comparatif vis-à-vis des sites du Sud-Oise.
  - o La réglementation du code de l'environnement et les stratégies nationales de recyclage des déchets de chantiers privilégie, dans la hiérarchie des usages, le réemploi in situ des matériaux, plutôt que le recours à l'enfouissement.
  - o Certains grands chantiers, comme ceux du Grand Paris Express, déboucheront sur l'excavation de terres meubles (argileuses) présentant un faible potentiel de valorisation en matériau recyclé.

---

<sup>2</sup> *Engagement de l'Etat pour la croissance verte (ECV) relatif à la valorisation et au recyclage des déchets inertes du BTP (2019) : « Pour les producteurs de granulats, il existe un lien direct entre la gestion de la ressource et le recyclage : les matériaux recyclés – élaborés sur leur site à partir de déchets apportés de chantiers extérieurs – constituent une ressource complémentaire à la ressource naturelle et permettent d'optimiser l'exploitation des gisements dans un souci d'utiliser le plus efficacement possible la ressource et de prolonger la durée de vie des gisements naturels. »*



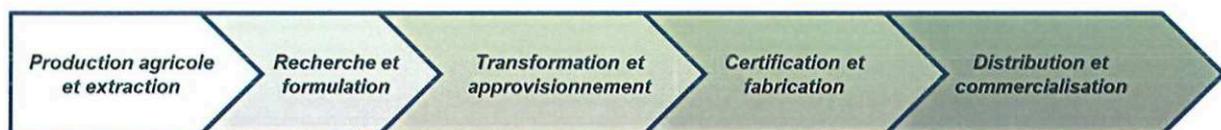
## 2. Cosmétique

La filière cosmétique fait actuellement face à plusieurs enjeux de taille à l'échelle nationale :

- Deux enjeux traditionnels : la **pression réglementaire permanente et la garantie de traçabilité et d'innocuité des produits**. La capacité à mettre en place un suivi des ingrédients depuis la matière première et sa transformation constitue la meilleure garantie pour assurer la sécurité et la qualité même du produit cosmétique vendu au client final ;
- Un enjeu de **transparence et de lisibilité** : entre les acteurs du secteur d'abord, pour faciliter la coopération et la structuration de la filière, mais aussi vis-à-vis des consommateurs, par le biais des labels qui facilitent la lecture des produits et favorisent la confiance ;
- Dans un environnement de plus en plus compétitif, la qualité et la personnalisation des produits deviennent des critères d'achat essentiels, les produits de niche se développent, tout comme la recherche d'authenticité, à travers la mise en avant des **traditions et savoir-faire locaux** ;
- Enfin, on constate l'apparition d'une tendance majeure, à laquelle les acteurs de la recherche/formation et innovation présents sur le PMO semblent plus particulièrement prêt à répondre : la **naturalité**. L'enjeu est bien d'augmenter au maximum la part d'ingrédients naturels et biologiques présents dans la composition des produits, en limitant les transformations chimiques conventionnelles et en intégrant une démarche écologique sur toute la chaîne de valeur, de l'extraction des ingrédients jusqu'au packaging.

Au niveau du PMO et ses alentours, la filière cosmétique comporte une densité d'acteurs importante avec des entreprises réparties sur la quasi-totalité de la chaîne de valeur, en particulier depuis la formulation jusqu'à la distribution.

*Chaîne de valeur de la filière Cosmétique*



Les sociétés restent néanmoins peu engagées dans des démarches de recherche et développement collaborative, et c'est notamment le cas de la SAS Pivert à Compiègne (30% CA réalisé dans le secteur cosmétique et 90% du CA généré en dehors de l'Oise) et de la société de formulation Kuryosity à Beauvais, centrées toutes deux sur des prestations de services et non de co-développement de produits.

Partant de ce premier constat, les entretiens complémentaires<sup>3</sup> conduits depuis le dernier comité technique nous amènent à resserrer nos propositions d'actions autour de 4 objectifs et 4 actions associées.

---

<sup>3</sup> SAS Pivert : Matthieu Chatillon, Directeur Général,



**Objectif n°1 : Augmenter la visibilité des acteurs en se dotant d'une cellule d'animation économique de la filière**

**Action proposée** : Ouvrir une antenne territoriale Hauts-de-France du pôle Cosmetic Valley sur le PMO, animée par un ETP dédié, pour soutenir à moindre coût la visibilité locale de la filière, la mise en réseau des acteurs, et le développement économique et commercial des sociétés.

Le Pôle Cosmetic Valley a déjà déployé deux antennes en Normandie et Nouvelle-Aquitaine (et tout récemment à St Denis de la Réunion). En Nouvelle-Aquitaine, un poste d'animateur est co-financé à 50/50 par le pôle de compétitivité et l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine.

L'animatrice conduit 4 principales fonctions :

- La mise en réseau des acteurs : organisation et participation à des événements et salons comme les Cosmetic Contacts (rencontres de l'ensemble des entreprises de la filière du territoire), le Cosmetic 360 (salon international de l'innovation pour la filière parfumerie-cosmétique), In Cosmetics...
- Le guichet d'entrée vers les services du Pôle (délivrés par les équipes de Chartres) : veille marché et réglementation, formations générales et métiers, ingénierie de projets, aide à la recherche de financement de projets collaboratifs... ;
- L'aide à la conduite de projets de R&D collaborative entre les acteurs de la recherche et de la formation et des acteurs économiques : publication d'offres de collaboration, démarchages, lancement d'appels à projets thématiques pour les entreprises et laboratoires de la filière.
- Le recensement et la caractérisation des acteurs de la filière sur le territoire, sous la forme d'un annuaire utile aux acteurs eux-mêmes pour développer l'activité localement et aux investisseurs publics et privés, nationaux comme étrangers ;

Le Conseil Régional y a notamment motivé cet investissement car la filière recouvre l'ensemble de la région, y compris dans des territoires de plus faible densité (comme par ex. la Dordogne).

---

Nord France Invest : Sophie Morel, Chargée d'affaires Chimie et Cosmétique  
Cosmetic Valley : Nathalie Simonin, Responsable Bureau Nouvelle-Aquitaine  
Kuryosity : Christian Dampeirou, Directeur Scientifique



**Objectif n°2 : Valoriser l'écosystème d'acteurs Recherche-Formation-Innovation-Economie de la filière cosmétique locale, dans une perspective de marketing territorial**

**Action proposée :** Marketer les différents atouts et acteurs du territoire présents sur l'ensemble de la chaîne de valeur cosmétique.

→ Les entretiens ne font pas ressortir de besoins d'investissement technologiques ou infrastructurels particuliers pour le secteur, mais ont plutôt insisté sur la nécessité de mieux valoriser et communiquer sur les différentes composantes de la filière déjà présentes localement.

Ce marketing de filière pourrait s'appuyer sur les éléments de valorisation suivants :

- Un tissu économique relativement complet avec :
  - Des fournisseurs de matières premières et formulation : SAS Pivert, Cosmet Innov, Chemours France, Groupe Aiglon, La Biochimie appliquée à l'Industrie, ...
  - La fabrication de produits cosmétiques : Colgate-Palmolive Industriel, LVMH Fragrance Brands, Creapharm, Chanel Parfums Beauté, Stephid, Labosphere, ...
  - La fabrication de moules pour parfums et cosmétiques : Saverglass, ...
  - L'emballage, le conditionnement et la logistique : CEPL, Chanel Parfum Beauté, ...
  - Des services associés : Suncert.
  
- Une plateforme chimique de Lamotte dont le projet stratégique vise à se spécialiser dans la chimie du végétal et la naturalité.
  
- La SAS Pivert et son modèle d'accompagnement en 3 services :
  - Prestations de service pour le passage à l'échelle industrielle de produits cosmétiques .
  - Hébergement d'entreprises (avec 3 entreprises actuellement sur site) pour la mutualisation de compétences et d'équipements (3000m2 disponibles)
  - A court terme, la SAS Pivert souhaite développer des compétences en formulation pour diversifier son activité et remonter dans la chaîne de valeur cosmétique.
  
- Des acteurs académiques de premier plan dans le domaine, avec :
  - L'ESCOM, qui se hisse au premier rang national du volume de diplômés des écoles de chimie (150 par an)
  - L'UTC et son Master Chimie parcours génie des produits formulés



**Objectif n°3 : Développer une dynamique de projets de R&D collaborative encore très faible sur le territoire**

**Action proposée :** Relancer la dynamique de l'agrégats Naturalité en lançant un appel à projet en lien avec l'innovation cosmétique et la naturalité.

Par exemple :

Le PMO s'engagerait au travers de cet appel :

- à organiser sur le territoire ou à l'occasion d'un événement extérieur des rendez-vous B to B entre porteurs de projet et industriels et/ou chercheurs de la filière, répondant aux expertises recherchées pour les projets ...
- puis à accompagner les lauréats la recherche de partenaires, la structuration du projet et la recherche de financements.

Les candidats devraient répondre à des critères d'éligibilité tels que :

- Être une entreprise ou un laboratoire académique implanté sur le territoire ;
- Présenter une situation financière en cohérence avec l'importance du projet ;
- Proposer un projet innovant répondant aux enjeux de la naturalité cosmétique (la nature de l'innovation pouvant être une technologie, un produit, un procédé, et/ou un service).

Les thèmes éligibles seraient (de manière non exhaustive) :

- Ecoresponsabilité : écotoxicité, biodégradabilité, biomatériaux, recyclabilité, écoconception...
- Matières premières : développement de nouveaux ingrédients à partir de matières premières végétales...
- Packaging : emballages recyclés ou recyclables ou biosourcés...
- Traçabilité : développement de système de traçabilité pour les matières premières végétales ou les coproduits agricoles, maîtrise des filières d'approvisionnement...
- Produits finis : développement de produits/gammes de produits naturels...



#### Objectif n°4 : Structurer une filière d'approvisionnement agricole en circuit court pour la formulation et la production cosmétique

**Action proposée :** Inciter des démarches de contractualisation et de filières courtes entre exploitations agricoles et acteurs de la formulation et de la transformation cosmétique. Cette expérimentation peut potentiellement répondre aux attentes des deux filières :

- Pour la filière agricole :
  - o Valoriser la production agricole (céréales, oléo-protéagineux, ...) dans des débouchés non alimentaires à très forte valeur ajoutée
  - o Soutenir le développement de l'activité bio et favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement
  - o Participer à la diversification des cultures.
- Pour la filière cosmétique :
  - o Favoriser l'innovation produit autour de la naturalité (sur la base de matières premières agricoles localement sélectionnées pour leurs caractéristiques)
  - o Tester des modèles d'approvisionnement et de production en circuit court
- Pour les deux filières :
  - o S'engager dans une démarche de traçabilité produit (« du champ à la salle de bains »).
  - o Promouvoir la complémentarité des savoir-faire locaux

A titre d'exemple, les céréales, les oléagineux/protéagineux et la betterave présentent des débouchés importants dans la cosmétique. On peut notamment citer :

##### Pour les céréales :

- Le blé, qui fournit beaucoup d'actifs à la cosmétique : protéines, farine, germes, amidon, gluten, acides aminés. Parmi les autres dérivés du blé, l'huile de germe, riche en acides gras dont l'acide linoléique (oméga-6), vitamine E et en caroténoïdes, est reconnue pour ses propriétés nourrissantes, protectrices et apaisantes. Elle entre dans la formulation des soins pour peaux sèches et très sèches (cold cream, laits démaquillants, baumes pour les lèvres, crèmes pour les mains...).
- L'extrait d'orge est riche en polyphénols, des antioxydants prisés notamment dans la formulation des soins anti-âge. On le retrouve tout naturellement dans les soins protecteurs et antirides (crèmes visage, buste et mains, contours des yeux, masques pour peaux matures et teints ternes). Son distillat, très utilisé par la cosmétique naturelle, apporte ses propriétés apaisantes et sa douceur aux shampooings pour cheveux fragiles, aux baumes après-rasage ou lotions hydratantes.
- Le seigle, dont la culture est beaucoup moins répandue que celle du blé, est une céréale peu présente dans les formules cosmétiques. Ce sont principalement des extraits de ses graines, aux propriétés hydratantes, reminéralisantes, régénérantes et repulpantes qui sont employés dans les émulsions (soins du visage et du corps



pour les peaux sèches, sensibles et matures en manque de ressort, gels lavants, shampooings pour les cheveux fragilisés et les pointes abimées). Ils sont aussi utilisés comme agents de foisonnement pour réduire la densité apparente des produits cosmétiques ou comme abrasifs dans les gommages ou les soins minceur.

Pour les oléagineux et protéagineux

- La fraction albumine des protéines de pois peut être exploitée comme agent émulsifiant et moussant.

Pour la betterave

- L'extrait de betterave est principalement utilisé comme conditionneur capillaire, agent de protection de la peau, agent d'entretien de la peau.

## Stratégie de spécialisation du Pôle Métropolitain de l'Oise

### Approfondissement du portefeuille d'actions envisagées pour le secteur « Bâtiment Travaux-Publics »

#### Introduction

Cette note vise à compléter le portefeuille d'actions proposées pour le secteur du BTP, sur le volet recherche et innovation. Des recherches documentaires et entretiens complémentaires ont été conduits avec Lucie Boitel, Secrétaire Générale de la CAPEB Oise, et Yves Machu, Directeur du CRITT Polymères.

Le soutien à la recherche et l'innovation dans la filière Bâtiment Travaux-Publics s'envisage selon nous, à l'échelle du PMO, avec les acteurs suivants :

- Les organisations professionnelles, notamment la CAPEB ;
- Les acteurs de la formation : les CFA, les lycées professionnels, le CREFAB ;
- Les acteurs de la recherche, de l'innovation et du transfert de technologies comme le CRITT Polymères, l'UTC ou encore le CODEM.

#### **I - Deux premières actions envisagées pour favoriser le transfert de technologie et plus particulièrement l'utilisation d'éco-matériaux dans les chantiers de construction (en s'appuyant sur l'offre de service du CODEM et du CRITT Polymères)**

##### Actions proposées :

- Mobiliser le levier de la commande publique pour inciter les entreprises à développer puis tester davantage d'écomatériaux dans leurs projets, et ce en collaboration avec les acteurs locaux du transfert de technologie spécialisés sur ce segment.
- Plus largement, communiquer auprès des entreprises du secteur BTP sur l'offre de transfert de technologie proposée par le CODEM et le CRITT Polymères.

##### ***Le CODEM (Amiens)***

Le CODEM est un **centre de transfert de technologies, de compétences et de connaissances**, concernant la construction durable, la formulation et la caractérisation d'écomatériaux. Il a été créé en 2007 à l'initiative des acteurs de la filière Bâtiment de la Région Picardie et du Conseil Régional.

Son offre s'appuie sur :

- La halle technologique « **Batlab** », de formulation, mise en œuvre, changement d'échelle et transfert industriel dans le domaine de bétons et panneaux. Cette plateforme permet de fournir aux industriels d'application un banc d'essai grandeur nature basé sur des équipements uniques et faciles d'accès à des échelles spécifiques ;



- Un **laboratoire** d'essais matériaux / matières, accrédité COFRAC.

Le CODEM participe aux réseaux régionaux et nationaux de la construction durable et des éco-matériaux :

- référent construction durable de la commission agro-matériaux du Pôle IAR ;
- membre du GDR « matériaux construction biosourcé » ;
- membre du Réseau National d'Accompagnement du CSTB.

Il réunit sur un même lieu une complémentarité de compétences et de matériels uniques avec une finalité de transfert industriel, facilement mobilisables :

- Etude des marchés accessibles par les éco-matériaux pour le Bâtiment ;
- Formulation d'éco-matériaux de l'échelle laboratoire au lancement de productions industrielles en série (Bétons, mortiers, joints, panneaux contrecollés...) ;
- Accompagnement à l'évaluation technique dans le cadre du Réseau National d'Accompagnement animé par le CSTB ;
- Evaluation environnementale et sanitaire (ACV, FDES...) ;
- Assistance à Maîtrise d'ouvrage et Maîtrise d'œuvre afin d'accompagner à l'amélioration des performances environnementales dans le Bâtiment ;
- Participation en tant que Centre de Ressources à l'effort de capitalisation et de valorisation des retours d'expériences terrains dans le domaine de l'amélioration de la qualité de l'habitat, piloté au niveau national par l'AQC...

### ***Le CRITT Polymère (Verneuil-en-Halatte)***

Le CRITT Polymères accompagne les projets de R&D de formulation, caractérisation et mise en œuvre d'agro-matériaux et de bioplastiques, y compris dans la filière BTP.

Aujourd'hui, 70% des entreprises prestataires avec lesquelles collabore le CRITT sont situées à l'extérieur des Hauts de France : c'est principalement la méconnaissance des activités du CRITT pour l'intégration des matières recyclées qui explique ce faible ancrage territorial.

Le CRITT entend par ailleurs conforter son offre de service autour du recyclage et de l'intégration de matières recyclées (moyens d'essais et analyses), et la filière Bâtiment Travaux-Publics constitue un marché porteur pour les matières plastiques recyclées.

## II – Actions pour sensibiliser et former les entreprises aux enjeux d'innovation du secteur (numérique, rénovation énergétique)

**Action proposée :** Développer, avec les acteurs de la formation professionnelle, des actions de sensibilisation et de formation à l'innovation dans le numérique.

Les PME et TPE sont encore trop peu sensibilisés à l'utilisation du BIM. Plusieurs actions peuvent être envisagées à cette fin : démonstration et mises à disposition d'outils lors de journées dédiées, rencontres entre chefs d'entreprises, artisans et organismes de formation...le tout en s'appuyant sur les acteurs de la formation, comme le CREFAB, qui ne proposent pas encore d'offre sur les enjeux du numérique (en particulier le BIM)

### **Le CREFAB**

Le CREFAB (Centre Régional de Formation pour l'Artisanat, le Bâtiment et les Travaux Publics) organise prioritairement des formations courtes et longues pour les entreprises artisanales du BTP. Il est le partenaire privilégié de la CAPEB sur le territoire de l'Oise

Les formations proposées couvrent 5 thèmes principaux :

- **Techniques métiers du BTP** : développement de compétences professionnelles et acquisitions de qualifications techniques ;
- **Sécurité Habilitation Règlementation** : offre de formation obligatoire pour intégrer la prévention et travailler en sécurité dans le respect de la réglementation ;
- **Développement durable** : formations pour accéder au marché de la rénovation thermique des bâtiments ;
- **Accessibilité** : formations pour engager des travaux d'adaptation des bâtiments aux personnes à mobilité réduite et intégrer les normes et les réglementations associées ;
- **Tertiaire spécifique BTP** : formations qualifiantes ou diplômantes en management-gestion et commerce.

**Action proposée :** Inciter les entreprises à se former et à obtenir les compétences et certifications nécessaires au renforcement de leur offre de rénovation énergétique.

Cela passe :

- en amont par des actions de communication visant à augmenter la visibilité des acteurs de la formation présents sur le territoire ;
- mais aussi à sensibiliser en aval les particuliers aux aides disponibles et aux certifications associées, notamment le label RGE, nécessaire pour bénéficier de l'aide *MaPrimeRénov*.

Plusieurs outils de formation existent déjà sur le territoire dans le champ de la rénovation énergétique ; l'acquisition de la certification RGE<sup>1</sup> est par exemple proposée par le CREFAB.

Par ailleurs, les aides nationales se développent, comme *MaPrimeRénov* ou *Coup de pouce économies d'énergie*, le *Picardie/Hauts-de-France Pass Rénovation* et *Hauts-de-France Pass Copropriété*. Ces aides sont conditionnées par la présentation d'un label RGE de la part du professionnel

Aussi, l'enjeu pour le PMO est donc double :

- En partenariat avec la CAPEB, inciter davantage de professionnels du secteur à obtenir le label RGE, lever les freins éventuels que peuvent rencontrer ces entreprises à la formation professionnelle.
- En aval, sensibiliser les ménages à l'existence des aides à la rénovation énergétique.

\*\*\*\*\*

Plusieurs régions se sont investies dans des démarches similaires, comme le dispositif d'incitation à la rénovation énergétique de la Région Bretagne, appelé **Plan Bâtiment Durable Breton**.

Il s'agit d'un programme d'actions en quatre chantiers pour assurer la transition écologique de la filière bâtiment : rénovation énergétique, mutation de la filière, exemplarité de la commande publique, valorisation des ressources locales.

Le premier chantier comporte **l'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation**. Entre 2014 et 2015, la Région Bretagne et l'ADEME ont lancé trois appels à projets pour le développement de « **Plateformes locales de rénovation de l'habitat** » (**PLRH**) auxquels les territoires ont répondu : aujourd'hui, 17 territoires sont engagés dans la démarche dans la démarche, représentant plus de 75% de la population bretonne.

Chaque PLRH est construite avec l'ensemble des partenaires locaux du logement et de l'énergie, afin de proposer aux particuliers :

<sup>1</sup> Le label RGE (**Reconnus Garant de l'Environnement**) a été instauré en 2011 pour permettre aux particuliers, désireux de faire des travaux d'économie d'énergie chez eux, de faire appel à des professionnels compétents et qualifiés. Il s'agit d'une garantie de qualité pour trouver un professionnel reconnu.



- **un service d'accompagnement sur les champs de la qualité énergétique**, mais aussi de la précarité et de la qualité d'usage (accessibilité, adaptabilité, qualité de l'air intérieur, etc.) ;
- **une offre bancaire régionale**, en partenariat avec les banques locales, visant à améliorer l'accès au financement de la rénovation pour le logement privé et les copropriétés : elle cible particulièrement les ménages modestes, non éligibles aux aides de l'ANAH mais qui ne sont pas suffisamment solvables pour être en capacité de négociation auprès des banques pour des crédits intéressants ;
- **une offre d'emprunt spécifique pour les copropriétés**, et adaptée à ses règles de gouvernance particulières.

Par ailleurs, le Plan a intégré une **campagne de communication et d'incitation à la labellisation RGE**. Un dispositif mis en place avec Constructys (organisme paritaire collecteur agréé dans la construction) a accompagné la montée en compétence des professionnels du bâtiment : sessions de formation pour 2 000 professionnels sur les questions énergétiques depuis 2013, éco-conditionnalité des aides publiques pour accroître le nombre de professionnels « RGE » (passé de 1 000 en 2014 à 4700 début 2017).

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 24 FEV. 2021



**POLE MÉTROPOLITAIN DE L'OISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° 2021-02**

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 19 février à neuf heures trente minutes, le Comité syndical du pôle métropolitain de l'Oise dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, sous la Présidence de madame Caroline CAYEUX,

Étaient présents :

madame Caroline CAYEUX, monsieur Dominique DEVILLERS, monsieur Gérard HÉDIN, monsieur Philippe MARINI, monsieur Bernard HELLAL, monsieur Nicolas LEDAY (suppléant de monsieur Laurent Portebois), monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, madame Sophie LEHNER (suppléante de monsieur Jean-François DARDENNE).

Monsieur Dominique DEVILLERS a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 24 FEV. 2021



## ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ SYNDICAL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN DE L'OISE

**RAPPORTEUR : Madame Caroline CAYEUX  
Présidente**

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise en date 10 janvier 2018 portant création du Pôle Métropolitain de l'Oise,

Considérant que :

Le code général des collectivités territoriales (articles L. 2121-8, applicable sur renvoi de l'article L. 5211-1) dispose que les EPCI et les syndicats mixtes sont soumis aux règles applicables aux communes de 3500 habitants et plus s'ils comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, en particulier l'obligation de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation de leur assemblée délibérante.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par l'assemblée délibérante qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il a pour objet de préciser les modalités et les détails du fonctionnement de l'assemblée.

C'est dans ces conditions que le Comité syndical du PMO est appelé à adopter son règlement intérieur.

**À l'unanimité le Comité syndical décide :**

- d'adopter le règlement intérieur du Pôle Métropolitain de l'Oise, joint en annexe.

Pour extrait conforme,

**La Présidente,**



**Caroline CAYEUX**

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 24 FEV. 2021



# PÔLE MÉTROPOLITAIN DE L'OISE

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ SYNDICAL

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 24 FEV. 2021



# SOMMAIRE

## **TITRE I**

Fonctionnement et réunions du comité syndical Art. 1 à 2

## **TITRE II**

Préparations des séances et convocations Art. 3 à 5

## **TITRE III**

Organisation des débats et vote des délibérations Art. 6 à 16

## **TITRE IV**

Le Bureau Art. 17 à 19

## **TITRE V**

Modifications du règlement intérieur Art. 20

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2018 portant création du Pôle métropolitain de l'Oise (PMO), sous la forme d'un syndicat mixte fermé, constitué de :

- la communauté d'agglomération du Beauvaisis,
- la communauté d'agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne,
- la communauté d'agglomération de Creil Sud Oise.

## TITRE I

### FONCTIONNEMENT ET RÉUNIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### **ARTICLE 1 : MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL**

Le Comité syndical est composé de délégués titulaires et de délégués suppléants désignés par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale adhérents.

Quelle que soit l'évolution du périmètre et du nombre de membres au sein du comité syndical du PMO, les trois agglomérations fondatrices disposeront d'au moins la moitié des sièges au sein du comité.

#### **ARTICLE 2 : QUORUM**

Le Comité syndical ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est physiquement présente à la séance.

Si, après une première convocation régulière, le Comité syndical ne s'est pas réuni en nombre suffisant, le président adresse aux membres du comité une seconde convocation.

Cette seconde convocation doit expressément reprendre les questions inscrites à l'ordre du jour joint à la première convocation et mentionner que le comité pourra délibérer sans la présence de la majorité de ses membres.

## **TITRE II**

### **PRÉPARATION DES SÉANCES ET CONVOCATION**

#### **ARTICLE 3 : PÉRIODICITÉ DES SÉANCES**

Le Comité syndical se réunit, à l'initiative de son président, en session ordinaire au moins une fois par trimestre.

Le président peut réunir le Comité syndical chaque fois qu'il le juge utile.

Le président est tenu de le convoquer chaque fois qu'il en est requis par une demande écrite indiquant les motifs et le but de la convocation et signée par un tiers des membres du Comité syndical.

Le président peut s'adjoindre, en tant que de besoin, toute personne compétente pour participer avec voix consultative aux travaux du Comité syndical.

#### **ARTICLE 4 : CONVOCATIONS**

Toute convocation est faite par le président. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour.

Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée aux membres du Comité syndical par écrit et à domicile, cinq jours francs au moins avant celui de la réunion.

Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du Comité syndical.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le président sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Le président en rend compte dès l'ouverture de la séance au Comité syndical, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion de tout ou partie à l'ordre du jour à une séance ultérieure.

#### **ARTICLE 5 : ORDRE DU JOUR**

Le président fixe l'ordre du jour des séances du Comité syndical.

Toutefois, le président peut retirer à tout moment de l'ordre de jour un rapport préalablement inscrit.

Il peut également, en cas d'urgence, ajouter toute question à l'ordre du jour.

## TITRE III

# **ORGANISATION DES DÉBATS ET VOTE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **ARTICLE 6 : OUVERTURES, LEVÉES ET SUSPENSIONS DES SÉANCES**

Il appartient au président d'ouvrir, de lever et de suspendre les séances.

Outre les suspensions de séance pour la rédaction des amendements, une suspension de séance d'un quart d'heure peut être demandée par tout membre du Comité syndical. Elle n'est accordée de droit que lorsque deux membres au moins en formulent la demande. Il ne pourra être autorisé que quatre suspensions par séance.

### **ARTICLE 7 : DÉROULEMENT DES SÉANCES**

Les séances sont présidées par le président ou, s'il est empêché, par un vice-président dans l'ordre des nominations.

Les séances du Comité syndical sont publiques.

Les séances du Comité Syndical se tiennent au siège du Syndicat mixte au 48 rue Desgroux – 60000 BEAUVAIS. Elles pourront être organisées au siège des 2 autres communautés d'agglomération en fonction de la présidence du syndicat.

Le président ouvre la séance, donne lecture des excuses et des pouvoirs qui lui sont parvenus, constate le quorum, dirige les débats, distribue la parole, met aux voix les propositions et les délibérations, dépouille les scrutins, et en proclame les résultats.

Il appelle les affaires figurant à l'ordre du jour en suivant le rang d'inscription.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé oral sommaire par le président ou par un rapporteur désigné par le Président au sein du Comité syndical.

Dans les séances où le compte administratif est débattu, le doyen d'âge préside la séance ; dans ce cas, le président peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

### **ARTICLE 8 : POUVOIRS**

Tout membre titulaire peut donner une procuration à un autre membre, titulaire ou suppléant, présent au Comité syndical aux fins de voter en son nom.

Toute procuration doit en outre être datée et signée pour être recevable.

Un membre du Comité syndical ne peut être porteur que d'un seul mandat de représentation.

Les pouvoirs sont remis au Président au début de la réunion.

### **ARTICLE 9 : SECRÉTARIAT DES SÉANCES**

Au début de chaque séance, l'assemblée, sur proposition du président, désigne un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le secrétaire est chargé des opérations matérielles de la séance (vérification du quorum, décompte des votes,...).

Il est assisté par les personnels des communautés d'agglomération membres du PMO. Ces derniers ne prennent pas la parole, sauf si le président les y invite expressément.

## **ARTICLE 10 : DÉBATS ORDINAIRES**

Le président assure la police de l'assemblée. Il prend à ce titre toutes les mesures utiles pour faire cesser les troubles au bon déroulement des séances.

La parole doit toujours lui être demandée, et aucun orateur ne peut intervenir avant de l'avoir obtenue.

La parole est accordée dans l'ordre déterminé par le président de façon à ce que les orateurs parlent alternativement.

L'orateur ne s'adresse qu'au président ou à l'assemblée. Les interpellations et les apartés sont interdits.

Nul ne peut prendre la parole plus de trois fois sur le même rapport.

Le président prononce la clôture des débats sur chaque question après s'être assuré que tous les membres qui le souhaitent se soient exprimés. Il fait ensuite procéder au vote ; dès lors, nul ne peut obtenir la parole et revenir sur le résultat du vote.

## **ARTICLE 11 : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) DU SYNDICAT MIXTE**

A l'intérieur d'un délai de deux mois avant le vote du budget, une séance du Comité Syndical est consacrée aux orientations du budget de l'exercice à venir.

Le débat est introduit par un rapport du président.

Chaque membre peut intervenir dans le débat, lequel ne vaut pas, aux termes de la loi, obligation pour le président d'y conformer son projet de budget. Il est pris acte de ce débat par délibération du Comité syndical.

## **ARTICLE 12 : VOTES**

Les questions inscrites à l'ordre du jour, après avoir été débattues par le Comité syndical, font l'objet d'un vote.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les bulletins nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante (sauf pour les votes à bulletin secret).

Le vote a lieu au scrutin public à main levée ; toutefois, il est voté au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le demandent.

Le président constate les résultats.

Le secrétaire les inscrit au procès-verbal.

## **ARTICLE 13 : AMENDEMENTS**

Tout membre peut présenter des amendements, en cours de séance, sur un rapport inscrit à l'ordre du jour. Il est rédigé par écrit. Une suspension de séance est ordonnée, le cas échéant, pour permettre à son auteur de le rédiger.

L'amendement est remis au président de la séance qui en donne lecture à l'assemblée.

Le Comité syndical peut décider de l'adopter, de l'écarter ou de remettre à une séance ultérieure la discussion du point de l'ordre du jour concerné par l'amendement.

Les amendements sont mis aux voix avant le texte principal.

#### **ARTICLE 14 : QUESTIONS ORALES**

Les membres du Comité syndical ont le droit d'exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires du syndicat. Elles ne peuvent comporter d'imputations personnelles. Elles ne donnent pas lieu à débat (sauf à la demande de la majorité des membres présents).

#### **ARTICLE 15 : REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Les délibérations du Comité syndical ou du Bureau, ainsi que les actes pris par le président sur délégation du Comité syndical, sont portés dans le registre des délibérations.

Les actes portés au registre des délibérations sont numérotés dans l'ordre de leur inscription, signés et paraphés par le président. Ils comportent la mention de leur transmission au contrôle de légalité s'il y a lieu.

Il peut être consulté par toute personne qui en fait la demande.

#### **ARTICLE 16 : PUBLICITÉ DES ACTES**

Les délibérations et les actes du syndicat mixte à portée réglementaire sont affichés au siège du syndicat mixte.

## **TITRE IV**

### **LE BUREAU**

#### **ARTICLE 17 : GÉNÉRALITÉS**

Le Bureau règle par ses délibérations les questions qui lui ont été déléguées par le Comité syndical.

Les réunions du Bureau ne sont pas publiques.

#### **ARTICLE 18 : COMPOSITION**

Il est composé du président et des vice-présidents du Comité syndical.

Les règles de convocation et de vote du Comité syndical s'appliquent aux réunions de Bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement, les vice-présidents peuvent donner procuration à un autre membre du Bureau.

Le président peut s'adjoindre, en tant que de besoin, toute personne compétente pour participer avec voix consultative aux travaux du Bureau.

Le secrétariat est assuré par le personnel des communautés d'agglomération membres du PMO.

#### **ARTICLE 19 : COMPTES RENDUS**

Le Bureau rend compte de ses décisions au Comité syndical. A cet effet, sera envoyé un extrait du registre des délibérations du Bureau à tous les membres du Comité syndical.

## TITRE V

### **MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

#### **ARTICLE 20 : ADOPTION ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le présent règlement peut, à tout moment, faire l'objet de modifications à la demande du président du syndicat mixte ou de la moitié au moins des membres du Comité syndical.

Ces modifications devront être approuvées par une délibération du Comité syndical.

Dans le cas où l'une des dispositions du présent règlement intérieur viendrait à être en contradiction avec les dispositions législatives ou réglementaires à venir, celles-ci s'appliqueraient de plein droit sans qu'il soit besoin d'en délibérer à nouveau.

La Présidente,

Caroline CAYEUX

\* \* \* \* \*

## POLE MÉTROPOLITAIN DE L'OISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2021-03

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 19 février à neuf heures trente minutes, le Comité syndical du pôle métropolitain de l'Oise dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, sous la Présidence de madame Caroline CAYEUX,

#### Étaient présents :

madame Caroline CAYEUX, monsieur Dominique DEVILLERS, monsieur Gérard HÉDIN, monsieur Philippe MARINI, monsieur Bernard HELLAL, monsieur Nicolas LEDAY (suppléant de monsieur Laurent Portebois), monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, madame Sophie LEHNER (suppléante de monsieur Jean-François DARDENNE).

Monsieur Dominique DEVILLERS a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 24 FEV. 2021





## Rapport de présentation des orientations budgétaires 2021

**RAPPORTEUR : Madame Caroline CAYEUX  
Présidente**

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L. 5211-36 du CGCT, prévoit un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Il est précisé que ces dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

### **Préambule**

Le Pôle Métropolitain de l'Oise (PMO) est un syndicat mixte fermé formé entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la communauté d'agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne et la communauté d'agglomération Creil Sud Oise reconnu par arrêté préfectoral du 10 janvier 2018.

Il est un élément fondamental pour un développement équilibré et solidaire dans l'Oise. Le PMO joue une fonction structurante des trois agglomérations. L'ambition portée par le PMO est de conforter l'attractivité du territoire, celle d'un Territoire d'Innovation et d'Industrie, en s'appuyant sur les atouts et les complémentarités des trois agglomérations urbaines.

L'objectif poursuivi au sein du pôle métropolitain est de contrecarrer la désindustrialisation en valorisant leurs atouts et complémentarités et en misant sur les capacités de recherche et d'innovation du territoire.

Il contribue à améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire afin d'attirer et de développer des activités économiques créatrices d'emplois, ainsi qu'à permettre l'aménagement et l'organisation de l'espace dans une logique de développement durable à une échelle métropolitaine.

Le pôle métropolitain de l'Oise assure une mission d'expertise, d'étude et de coordination entre les acteurs du territoire, dans le cadre d'actions relevant de l'intérêt métropolitain, ainsi que la communication propre du PMO.

En application de l'article L. 5731-1 du code général des collectivités territoriales, l'intérêt métropolitain se met en œuvre par la coordination d'actions dans les domaines suivants :

- accompagner les mutations industrielles,
- offrir un environnement favorable aux entreprises et à leurs salariés,
- soutenir l'innovation et le développement de nouvelles filières,
- valoriser ensemble l'image de territoire d'innovation et d'industrie.

L'organisation budgétaire et comptable du PMO est encadrée par l'instruction budgétaire et comptable M14.

## Orientations du budget du pôle métropolitain de l'Oise

Compte tenu du contexte économique, les cotisations des membres du PMO doivent s'inscrire dans le cadre d'un objectif global de maintien, voire de diminution de la dépense publique locale soit :

### A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il s'agit des recettes et dépenses d'exploitation du pôle

#### 1 – Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement		rappel BP 2019	rappel BP 2020	2021
002	Résultat de l'exercice précédent	26 010	51 173	0
74758	Cotisations des membres	30 000	30 000	30 000
7472	<i>Subvention région</i>	<i>30 000</i>	<i>30 000</i>	<i>30 000</i>
<b>Total recettes de fonctionnement :</b>		<b>86 010</b>	<b>111 173</b>	<b>60 000</b>

Les cotisations sont identiques à celles de 2020, ajustées au vu de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La subvention concerne la participation du conseil régional des Hauts-de-France à l'étude de stratégie et de communication initiée par le pôle métropolitain, dont les dépenses ont été réalisées en 2020. La recette n'ayant pas été perçue en 2020, elle est reportée en 2021.

Cette subvention sollicitée par délibération du pôle métropolitain du 16 octobre 2018 s'inscrit dans le cadre du soutien à l'ingénierie au service de l'aménagement et de l'équilibre des territoires 2016-2021.

#### 2 - Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		rappel BP 2019	rappel BP 2020	2021
011	Charges à caractère général	80 010	102 173	51 000
65	Autres charges de gestion courante	6 000	6 000	6 000
67	Charges exceptionnelles		3 000	3 000
<b>Total dépenses de fonctionnement :</b>		<b>86 010</b>	<b>111 173</b>	<b>60 000</b>

Les charges à caractère général couvrent la prestation de service de la communauté d'agglomération du Beauvaisis conformément à la convention du 18 avril 2018 approuvée par délibération du pôle métropolitain du 12 avril 2018 et des crédits prévisionnels pour des études complémentaires ainsi que l'adhésion à la structure porteuse de l'observatoire de l'immobilier d'entreprises.

Des crédits minimaux sont également prévus afin de couvrir les éventuelles autres charges de gestion courantes, les frais de mission des élus et charges exceptionnelles.

**Les membres du Comité syndical ont débattu sur les orientations budgétaires présentées ci-dessus.**

Pour extrait conforme,

**La Présidente,**



**Caroline CAYEUX**

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 24 FEV. 2021



## POLE METROPOLITAIN DE L'OISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2021-04

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 19 février à neuf heures trente minutes, le Comité syndical du pôle métropolitain de l'Oise dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, sous la Présidence de Madame Caroline CAYEUX,

Étaient présents :

madame Caroline CAYEUX, monsieur Dominique DEVILLERS, monsieur Gérard HÉDIN, monsieur Philippe MARINI, monsieur Bernard HELLAL, monsieur LEDAY (suppléant de monsieur Laurent Portebois), monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, madame LEHNER (suppléante de monsieur Jean-François DARDENNE).

Monsieur Dominique DEVILLERS a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 24 FEV. 2021



# CONTRIBUTION SPONTANÉE À LA FUTURE POLITIQUE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT 2021-2027

**RAPPORTEUR : Madame Caroline CAYEUX  
Présidente**

La Région des Hauts-de-France a approuvé, le 8 juillet 2016, sa Politique Régionale d'Aménagement et d'Équilibre des Territoires (PRADET) 2016-2021 qui présente un dispositif régional opérationnel fondé sur une nouvelle culture de partenariat territorial, au service des projets des territoires. Un accord-cadre a été conclu entre la Région et l'espace de dialogue Oise composé des 21 EPCI (dont 3 agglomérations également constitué en Pôle Métropolitain) et associant 4 Pays / PETR et 1 parc naturel régional.

La PRADET 2016-2021 prendra fin le 31 décembre 2021 et une nouvelle politique régionale d'aménagement doit être élaborée par les élus régionaux et leurs services. Le PMO et ses agglomérations membres souhaitent que la démarche se poursuive dans une logique de concertation territoriale permettant ainsi de répondre aux besoins des territoires.

La politique régionale d'aménagement a été, entre 2016 et 2021, un formidable levier pour faire émerger et accompagner les projets de développement des intercommunalités et des communes membres. En outre, le dialogue avec la Région a été facilité notamment avec la mise en place d'espaces de dialogue.

En outre et dans le cadre du travail qui doit être engagé par la Région sur les nouvelles bases de la politique d'aménagement, le Pôle Métropolitain souhaite porter à connaissance de la Région Hauts-de-France différents éléments d'appréciation :

- **FAPA (actuel Fonds d'Aide aux Projets d'Agglomération) : seuil de dépenses éligibles fixé à 500 000€ HT** : pour pouvoir présenter un projet, les agglomérations doivent s'astreindre à un seuil minimal de dépenses subventionnables, fixé à 500 000€ HT. Or ce critère contraint fortement certains porteurs de projets dans l'octroi de ces aides régionales.  
Ce n'est pas ici l'intérêt du projet qui est plébiscité mais les dépenses associées. Pour satisfaire à cette exigence après écumage des dépenses non subventionnables et résultats d'appel d'offre, les agglomérations doivent présenter des opérations d'un dimensionnement très important. Ainsi, des projets de taille plus modeste, pourtant d'intérêt régional, ne peuvent être portés à connaissance et à l'octroi d'une subvention.
- **Les dépenses d'acquisition foncières ou immobilières ou de VEFA (Ventes en l'Etat Futur d'Achèvement) non éligibles.** Il est important de réintégrer ces dépenses d'acquisition dans la base subventionnable des opérations d'investissement car elles font parties du projet global et font peser un lourd tribut dans les budgets des collectivités. Par ailleurs, le développement territorial est aujourd'hui contraint. Les territoires doivent trouver des solutions pour limiter l'étalement urbain et repenser la ville sur elle-même.

Aussi, les dents creuses, ou friches, sont aujourd'hui les seuls lieux de développement possibles en matière d'habitat, de services... il n'est pas rare que les collectivités-aménageurs délèguent une partie de l'aménagement de l'espace au profit d'opérateurs qui effectuent les travaux notamment de construction. La collectivité peut avoir besoin par la suite d'acquies, auprès de l'opérateur, une partie de l'immeuble construit (en rez-de-chaussée par exemple) pour y aménager un service public. Il est donc légitime que ces dépenses soient incluses dans la base subventionnable. Dans le cas contraire, il n'est pas rare que toute l'opération devienne inéligible car elle se situe ensuite en dessous des seuils des 500 000€ HT fixés. Parallèlement, l'acquisition fait peser un lourd impact financier sur les budgets des collectivités.

- Le **calendrier** contraignant : lors de la phase de programmation, les remontées d'opérations se font très en amont des préparations budgétaires de nos collectivités ce qui implique un travail programmatique uniquement technique. En effet, les différents DOB de nos collectivités ne sont pas adoptés en conseil communautaire et induit donc des déprogrammations fortuites a posteriori.  
La nécessité de présenter les résultats d'appels d'offres pour disposer de dossiers de demandes de subventions régionales complets permet, certes, de présenter des coûts d'opérations au plus juste mais les délais d'instruction des demandes sont longs et contraignent fortement les porteurs de projets dans l'élaboration de leurs dossiers, d'autant plus que les délais de procédures de marché sont incompressibles. Cette situation est d'autant plus prégnante en fin de programmation pluriannuelle. Parallèlement la nécessité de présenter les dossiers de demande de subvention au moment des résultats d'appels d'offre fait peser une incertitude financière importante sur les budgets des collectivités, cette règle ne peut dès lors préexister.
- **Les études de faisabilité**, qui servent à cerner la pertinence d'une opération, ne sont plus prises en compte dans les demandes de subvention à leur démarrage mais en rétroactivité au moment des appels d'offres travaux. Il est demandé de rétablir les subventions sur les études à leur démarrage.
- **L'autofinancement des porteurs de projets** : Les modalités de subventions PRADET 2016-2021 imposent aux porteurs un autofinancement minimal de 30% du cout HT de l'opération. Or, conformément à l'article L.1111-10 du CGCT, toute collectivité maître d'ouvrage d'une opération d'investissement doit s'assurer d'une participation minimale à hauteur de 20% du montant total des financements publics apportés au projet. Le PMO et ses agglomérations demandent une harmonisation de la règle et une fixation de l'autofinancement à 20% en y intégrant les dépenses d'acquisition.

Pendant la période 2020/2026, de nombreux projets d'envergure métropolitaine et régionale verront le jour sur cette mandature à l'image des opérations des **pôles d'échanges multimodaux**, l'**aménagement des quartiers de gare (gare de Creil, Compiègne et Beauvais)** et des **mobilités** associées, d'équipements structurels ambitieux, etc. pour lesquels nous comptons sur un accompagnement technique et financier de la Région Hauts-de-France dans le cadre de ses politiques d'aménagement et des politiques sectorielles.

Le Pôle Métropolitain de l'Oise se tient à l'entière disposition de la Région Hauts-de-France dans le cadre de futures phases de concertation/consultation sur les prochaines politiques régionales d'aménagement.

**À l'unanimité le Comité syndical :**

- approuve cette contribution spontanée à la future politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires,
- autorise madame la Présidente à transmettre ces éléments,
- autorise madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

**La Présidente,**



**Caroline CAYEUX**

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 24 FEV. 2021



**POLE METROPOLITAIN DE L'OISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° 2021-05**

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 19 février à neuf heures trente minutes, le Comité syndical du pôle métropolitain de l'Oise dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, sous la Présidence de Madame Caroline CAYEUX,

Étaient présents :

madame Caroline CAYEUX, monsieur Dominique DEVILLERS, monsieur Gérard HÉDIN, monsieur Philippe MARINI, monsieur Bernard HELLAL, monsieur LEDAY (suppléant de monsieur Laurent Portebois), monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, madame LEHNER (suppléante de monsieur Jean-François DARDENNE).

Monsieur Dominique DEVILLERS a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

DEPOSE  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 24 FEV. 2021



## **Projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie**

**RAPPORTEUR : Madame Caroline CAYEUX  
Présidente**

« Roissy-Picardie » est un projet de maillage du réseau ferroviaire devant permettre la mise en place de services TGV au départ d'Amiens, et de services TER cadencés depuis **Compiègne, Creil, Beauvais** et Amiens vers Roissy-Charles-de-Gaulle.

Ces services TER constitueront une véritable alternative à la voiture individuelle pour les nombreux actifs Picards et franciliens venant travailler sur le Pôle d'emploi de Roissy.

Les protocoles conclus en 2017, présentant les engagements financiers réciproque des collectivités dans ce projet et rassemblant l'État, la Région Hauts-de-France, onze collectivités de l'Oise et de la Somme et SNCF Réseau - ainsi qu'avec SNCF Mobilités pour le protocole d'intention de desserte, prévoient un double service TaGV et TER adapté aux besoins de déplacement à courte et longue distance, avec :

- une desserte quotidienne mixte TaGV + TER sur Amiens : 2 allers retours TaGV intersecteurs  
+ 3 allers retours TER pour une correspondance à Roissy TGV,
- complétée par une desserte TER Région Hauts-de-France sur Creil et Compiègne, avec une large plage horaire dans la journée et un service renforcé en heure de pointe (fréquence à la demi-heure en heure de pointe sur la section Creil-Roissy et à l'heure sur la section Compiègne-Roissy – 17 allers retours entre Compiègne et Roissy TGV).

Ces dessertes s'ajouteront aux circulations existantes sur le réseau avec origine / destination Paris gare du Nord. Elles seront assurées par du matériel roulant à grande vitesse exploité sur le réseau national (pour les TaGV) et du matériel roulant TER déployé par l'autorité organisatrice des mobilités (Région Hauts-de-France).

### **Une décision ministérielle du 28 août 2020 a confirmé la mise en service de la phase 1 du projet à l'horizon 2025.**

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie est soumis à l'autorité environnementale (CGEDD). L'ACSO, l'ARC et la CAB ont été consultée au titre des collectivités financeurs signataires du protocole de mai 2017.

Par délibération en date du 16 décembre 2020 pour l'ACSO, du 13 novembre 2020 pour l'ARC, les EPCI, ci-avant désignées, ont émis un avis très favorable au dossier du projet Roissy-Picardie soumis à l'autorité environnementale et ont réaffirmé leur soutien à ce projet structurant.

Ce projet fait partie intégrante du dossier d'intention du Pôle Métropolitain de l'Oise. À l'intersection des flux économiques, et à proximité d'un des pôles européens les plus importants, le projet Roissy Picardie est une chance pour le territoire en matière économique, d'emploi, de transport, d'habitat, etc.

En offrant à la Région des Hauts de France une nouvelle opportunité d'ouverture de son territoire sur le Pôle économique de Roissy-Charles-de-Gaulle, ce projet d'avenir pour la mobilité de milliers d'usagers permet le développement de nouvelles connexions internationales pour le Département de l'Oise.

Il permet aussi de raccorder le Pôle Métropolitain de l'Oise au réseau du Grand Paris Express, ouvrant un accès facilité aux grands pôles d'emplois franciliens que le GPE desservira à partir de la ligne 17.

Dans le même temps, ce projet participe à la mutation des cœurs d'agglomération des 3 établissements membres du PMO, actuellement reliées par deux lignes TER desservant Beauvais / Creil et Creil / Compiègne.

**Aussi, le Pôle Métropolitain de l'Oise souhaite réaffirmer son soutien à ce projet structurant.**

Par ailleurs le Pôle Métropolitain sera vigilant quant au respect des dispositions calendaires annoncées, pour une mise en service de la première phase du projet à l'horizon 2025.

Le Pôle Métropolitain de l'Oise sera également attentif à la situation de Beauvais, plus éloigné que Creil et Compiègne des gares franciliennes car l'intégralité du territoire doit pouvoir bénéficier des retombées socio-économiques en lien avec ce projet.

**À l'unanimité le Comité syndical :**

- affirme son soutien au projet Roissy-Picardie pour le territoire du Pôle Métropolitain de l'Oise,
- autorise madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 24 FEV. 2021



Pour extrait conforme,

**La Présidente,**

**Caroline CAYEUX**

## POLE MÉTROPOLITAIN DE L'OISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2021-06

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 19 février à neuf heures trente minutes, le Comité syndical du pôle métropolitain de l'Oise dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, sous la Présidence de Madame Caroline CAYEUX,

Étaient présents :

madame Caroline CAYEUX, monsieur Dominique DEVILLERS, monsieur Gérard HÉDIN, monsieur Philippe MARINI, monsieur Bernard HELLAL, monsieur LEDAY (suppléant de monsieur Laurent Portebois), monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, madame LEHNER (suppléante de monsieur Jean-François DARDENNE).

Monsieur Dominique DEVILLERS a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 24 FEV. 2021

# CONTRIBUTION À LA DEUXIÈME VERSION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER/FSE+ 2021-2027

**RAPPORTEUR : Madame Caroline CAYEUX  
Présidente**

La version 2 du futur programme opérationnel (Po) FEDER/FSE+ 2021-2027 a été présentée aux différents territoires lors d'une réunion qui s'est tenue le 18 janvier dernier.

Doté de 1.35 milliards d'€ pour la Région Hauts-de-France, le Po FEDER/FSE+ se décline en 4 objectifs stratégiques :

- OS 1 : une Europe + intelligente : doté de 346 501 235€ et tourné sur le financement de la recherche et l'innovation, la création et l'accélération des entreprises et l'accompagnement des transitions industrielles, économiques et numériques.
- OS 2 : une Europe + verte : doté de 389 813 889€ pour s'engager dans un modèle de transition vers un territoire décarboné et durable, renforcer la transition écologique des Hauts-de-France, améliorer les transports pour répondre aux enjeux climatiques.
- OS 4 : une Europe + sociale : doté de 231 595 587€ pour l'insertion des jeunes et la lutte contre le décrochage, pour garantir une égalité d'accès à la formation tout au long de la vie, faire coïncider formation professionnelle et besoins en compétences.
- OS 5 : une Europe + proche des citoyens : doté de 129 937 963€ pour contribuer au développement d'une approche intégrée, durable et solidaire.
- Et le fonds de transition juste : doté de 228 000 000€ et uniquement destiné au Nord et Pas de Calais.

L'objectif est de faire approuver la version finale du Programme opérationnel Hauts-de-France pour l'été 2021.

Dans le cadre des concertations, le Pôle Métropolitain de l'Oise souhaite porter à connaissance de la Région Hauts-de-France différents éléments :

- OS 2 « Une Europe + Verte » :
  - sur l'appui aux mesures en matière d'efficacité énergétique, les secteurs industriels, tertiaires, du logement social et privé sont éligibles. Les collectivités n'apparaissent pas. Or elles investissent depuis de nombreuses années dans l'amélioration énergétique de leurs bâtiments en les rendant plus vertueux. Il serait donc souhaitable que les collectivités puissent émarger à ces financements,
  - concernant le recyclage du foncier dans le cadre de l'amélioration de la biodiversité, le renforcement des infrastructures vertes en milieu urbain et la réduction de la pollution. Ce type d'action semble très orienté vers le recyclage des friches à haut niveau de pollution.

Il est évident que dédier des financements sur ce type d'opération est essentiel. Cependant, les collectivités, dans le cadre de la poursuite de leur développement, de l'offre de logements, de services, tout en garantissant un environnement de qualité, doivent identifier les délaissés, friches militaires, naturels ou les opérations de densification urbaine afin de les réhabiliter et en faire des lieux de vie agréable. Il parait donc essentiel pour les collectivités que ce type d'opération puisse également être financé au titre du FEDER.

Dans le cadre des Programmes opérationnels précédents, les collectivités identifiées, éligibles aux fonds FEDER, étaient celles incluses dans l'aire urbaine de la ville centre. Ainsi, de nombreuses communes, fondamentalement rurales ou péri-urbaines, mais impactées par la conurbation, ont basculé dans l'éligibilité au fonds FEDER (et non FEADER). Cette problématique est prégnante sur le territoire de l'Agglomération de la Région de Compiègne, à l'image des communes de Bienville (450 habitants) ou Armancout (560 habitants) ... Or ces communes se retrouvent, de fait, en zone blanche concernant les fonds européens car elles n'ont pas de projets suffisamment dimensionnés ou répondant aux objectifs de l'Europe pour profiter des financements. Il est demandé à la direction Europe de réfléchir à une solution pour ces communes afin qu'elles ne se retrouvent pas une nouvelle fois écartées de tous les fonds européens.

Les appels à manifestation d'intérêt seront à priori renouvelés auprès des agglomérations dans le cadre des investissements territoriaux intégrés (ITI), ce qui répond aux attentes des territoires. Les conditions de leur mise en œuvre sont attendues.

Mais l'éligibilité au FEDER de certaines thématiques telles que la culture et le tourisme ne sont pas définies à ce stade. Il est demandé des précisions quant à leur intégration dans le PO et l'éligibilité des projets qui pourraient être soumis.

### **À l'unanimité le Comité syndical :**

- approuve ces éléments d'appréciation dans le cadre de la concertation de la deuxième version du programme opérationnel FEDER/FSE+ 2021/2027,
- autorise madame la Présidente à transmettre ces éléments,
- autorise madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DÉPOSÉ  
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE  
LE 24 FEV. 2021



Pour extrait conforme,

**La Présidente,**

A handwritten signature in blue ink that reads 'Cayeux'.

**Caroline CAYEUX**